

CONSEIL POUR LA
CONSERVATION DES
RESSOURCES
HALIÉUTIQUES

2001 - IMPÉRATIFS DE
CONSERVATION POUR LES
STOCKS DE POISSON DE FOND
DE LA PLATE-FORME SCOTIAN
ET LA BAIE DE FUNDY ET POUR
LES STOCKS DE SÉBASTE

RAPPORT AU MINISTRE
DES PÊCHES ET DES OCÉANS

CCRH.2001.R.1
janvier 2001

Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques

C.p.2001

Succursale D

Ottawa (Ontario)

K1P 5W3

Site Web: www.dfo-mpo.gc.ca/frcc

© Ministre des travaux publics et des services gouvernementaux Canada 2001

Cat. No. Fs1-61/6-2001F

ISBN 0-662-85400-4

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre	5
Chapitre 1 : Introduction	6
Chapitre 2 : Stocks de poisson de fond de la plate-forme Scotian et la baie de Fundy	9
Recommandations pour chaque stock	
Morue - 4VsW	10
Morue - 4Vn (M-O)	14
Morue - 4X+5Y	18
Aiglefin - 4TVW	22
Aiglefin - 4X+5Y	24
Goberge - 4VWX5Zc	28
Poissons plats - 4VW	32
Poissons plats - 4X+5Y	36
Merlu argenté - 4VWX	40
Argentine - 4VWX	44
Raies - 4VsW	46
Loup - 4VWX	50
Merluche blanche - 4VW	52
Merluche blanche - 4X+5Zc	54
Brosme - 4VWX	56
Baudroie d'Amérique - 4VWX	58
Flétan de l'Atlantique - 3NOPs4VWX5Zc	60
Chapitre 2 : Stocks de sébaste	63
Recommandations pour chaque stock	
Sébaste unité 1- 4RST+3Pn (J.-M.)+4Vn (J.-M.)	64
Sébaste unité 2 - 3Ps4Vs4Wfg+3Pn4Vn (J.-D.)	68
Sébaste unité 3 - 4Wdehk1X	72
Sébaste - 3O	76
Annexes	
Priorités en matière de recherche	A1
Questionnaire et lettre aux intervenants	A7
Mandat et composition du CCRH	A23

LETTRE AU MINISTRE

le 18 janvier 2001

L'Honorable Herb Dhaliwal
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) vous présente son rapport sur les Impératifs de conservation des stocks de poisson de fond et des stocks de sébaste de la plate-forme Scotian et de la baie de Fundy pour 2001.

En général, le Conseil observe peu de changement en ce qui concerne l'état des stocks de poisson de fond des divisions 4VWX+5Y. La seule augmentation du TAC que le Conseil ait recommandée est celle du flétan de 3NOPs4VWX5Z, compte tenu de l'opinion des membres de l'industrie à propos de l'amélioration constante de l'état de ce stock et en attendant l'évaluation scientifique prévue pour 2001.

Le Conseil a recommandé une activité limitée pour les pêcheurs-repères de morue de 4Vn. Il espère ainsi que cette pêche servira à réduire l'écart entre les opinions des pêcheurs au sujet de cette ressource et les résultats du relevé limité au moyen du navire de recherche.

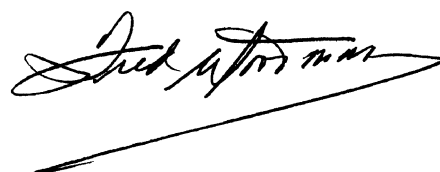
En ce qui concerne la morue de 4X, le Conseil est incapable de formuler des recommandations indiquant si l'objectif triennal de 40 000 t pour la biomasse génitrice, que vous avez établi en mars 2000, sera atteint. Une combinaison d'événements – des poissons âgés qui ne sont pas capturés mais qui semblent présents au sein du stock, l'arrivée des classes d'âge de 1998 et 1999 qui doivent être plus importantes que toutes celles des cinq dernières années qui sont les plus faibles jamais enregistrées – doit se manifester pour que votre objectif soit atteint dans les limites de temps établies.

Les recommandations du Conseil au sujet du sébaste de l'unité 2 sont basées sur l'établissement d'un taux de capture prudent pour la classe d'âge de 1980 de *Sebastes mentella* dont dépend la pêche, jusqu'à ce qu'on puisse déterminer si la classe d'âge de 1988 de *Sebastes fasciatus* pourra soutenir la pêche dans l'avenir.

Le Conseil continue d'être préoccupé par l'accroissement des populations de phoque gris, l'élargissement de leur aire et leurs répercussions sur les stocks de poisson de fond, surtout sur les juvéniles dans les aires de croissance. Au cours de nos consultations, les pêcheurs de toutes les régions ont signalé que les phoques gris et les phoques du Groenland étaient présents en nombre encore plus grand que par le passé. Le Conseil a recommandé en particulier que le Ministère évalue les mesures à prendre pour protéger les jeunes poissons de fond de la région de l'île Bird.

J'espère que ce rapport vous sera utile et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président
Fred Woodman



CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

ÉVALUATION DES STOCKS

Le CCRH note que bon nombre des stocks visés par le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète cette année. Dans certains cas, plusieurs années se sont écoulées depuis la dernière évaluation complète.

Dans sa lettre de décembre 2000 sur les priorités pour le secteur des Sciences du MPO (annexée au présent rapport), adressée au ministre des Pêches et des Océans, le Conseil a établi certains critères à utiliser pour déterminer les stocks à évaluer, ainsi que le moment de l'évaluation. Ce faisant, le Conseil souhaite éviter le report « illimité » des évaluations. En outre, lorsque le ministère des Pêches et des Océans prévoit qu'il n'y aura pas d'évaluation d'un stock donné, le Conseil a défini certains renseignements de base qui lui sont nécessaires pour pouvoir surveiller et évaluer les tendances du stock.

CHANGEMENTS DE VULNÉRABILITÉ DES STOCKS AU COURS DES RELEVÉS PAR NAVIRE DE RECHERCHE

Le CCRH a observé une tendance qui risque d'être alarmante dans l'évaluation de plusieurs stocks de poisson de fond, notamment une diminution apparente de la vulnérabilité des poissons âgés au cours du relevé par le navire de recherche sur la plate-forme Scotian. Il résulte de cette réduction de la vulnérabilité une baisse plus importante que prévue des poissons observés dans les prises du relevé et, par conséquent, la nécessité de rationaliser ces observations dans les évaluations analytiques peut-être sous forme d'augmentation de la mortalité totale ou de modification du comportement des poissons. Les difficultés associées à la vérification de ces « hypothèses » augmentent l'incertitude des estimations de l'état des stocks.

Pour mieux comprendre les rapports de cause à effet des changements observés d'une année à l'autre dans le cadre du relevé, il importe de disposer de données sur les différences annuelles des relevés du navire de recherche, par exemple les différences quant au moment du relevé, quant aux conditions qui prévalaient pendant le relevé et quant aux événements imprévus (p. ex. bris, conditions météorologiques, etc.), facteurs qui, collectivement, pourraient expliquer certaines différences de vulnérabilité d'une année à l'autre.

Le CCRH demande que le secteur des Sciences du MPO se penche sur le relevé annuel au moyen du navire de recherche et fournisse un rapport plus complet sur le moment du relevé et les conditions observées pendant son déroulement, y compris les différences, d'une année à l'autre, qui pourraient influencer sur la vulnérabilité du poisson de fond pendant le relevé.

PÉTROLE ET GAZ NATUREL

Pendant les consultations à Sydney, des préoccupations ont été exprimées concernant les effets négatifs possibles de différentes activités relatives au pétrole et au gaz naturel. Le Conseil a antérieurement exprimé des préoccupations semblables des membres de l'industrie de la pêche dans le golfe du Saint-Laurent et sur le banc Georges.

Le Conseil recommande qu'on amorce un dialogue efficace entre les représentants de ces deux secteurs de l'industrie. Il recommande également que les effets possibles des activités proposées d'exploitation et d'exploration du pétrole et du gaz naturel sur la pêche, sur les ressources halieutiques et sur les habitats d'importance cruciale soient correctement évalués par le gouvernement fédéral. Cette évaluation devrait être entreprise immédiatement. Aussitôt que possible par la suite, les gouvernements, en collaboration avec les deux secteurs de l'industrie, devraient établir un cadre visant à limiter les activités du secteur du pétrole et du gaz naturel, selon le cas.

PÊCHES SENTINELLES

Le CCRH a été un des premiers promoteurs de l'utilisation des pêches sentinelles comme source d'information sur l'état des stocks (tout particulièrement pour les stocks qui ne peuvent être évalués régulièrement), ainsi que comme moyen de communication important entre les scientifiques et l'industrie de la pêche. Le Conseil continue de soutenir instamment ces initiatives. En fait, le Ministère doit rechercher continuellement de nouveaux moyens d'élargir le rôle des pêcheurs en matière de collecte de données par des projets de pêche sentinelle, par la désignation de pêcheurs-repères et par d'autres moyens de coopération.

Le CCRH soutient les programmes de pêche sentinelle pour les stocks de poisson de fond dans toute la région Scotia-Fundy et encourage, chaque fois que possible, le maintien, l'expansion et la coordination de ces programmes pendant la période cruciale de rétablissement des stocks.

CONDITIONS OCÉANOGRAPHIQUES

Pendant les neuf premiers mois de l'année 2000, la température de l'air mensuelle moyenne à Shearwater, près de Halifax, et sur l'île de Sable était supérieure à la normale (par rapport aux moyennes de 1961 à 1990), sauf en juillet, à Shearwater. Les plus grands écarts ont été observés pendant l'hiver (de janvier à avril), l'amplitude atteignant de 2 à 3 °C de plus que la normale. Même si elles étaient élevées, ces températures sont cependant inférieures au record atteint à ces endroits en 1999. Les températures de l'air en 2000 auraient contribué à la hausse des températures de surface de la mer, supérieures à la normale sur une grande partie de la plate-forme Scotian pendant le relevé du poisson de fond de juillet réalisé par le MPO, par l'action des flux thermiques atmosphériques. Comme pour la température de l'air, la température des eaux de surface en juillet 2000 était toutefois inférieure à celles qui ont été observées au cours du même mois en 1999, sur presque toute la plate-forme.

Les températures à proximité du fond sur la plate-forme Scotian étaient supérieures à la normale en juillet 2000 (ici encore par rapport à la période de 1961 à 1990). Dans la section nord-est de la plate-forme, cette tendance générale à la hausse se maintient depuis le creux enregistré au début des années 1990. Pour la deuxième année consécutive, la température de l'eau dans cette région était près de la normale ou supérieure à celle-ci, après environ 15 années au cours desquelles elle est demeurée sous la normale. Dans le centre (bassin d'Émeraude) et le sud-ouest de la plate-forme Scotian, les températures étaient aussi supérieures à la normale, ce qui ressemble aux conditions qui ont régné pendant une grande partie des années 1980 et 1990, à l'exception de 1998. À ce moment, des conditions très froides ont été observées à cause de la pénétration en profondeur des eaux froides de la pente du Labrador (4 à 8 °C) sur la plate-forme, par les goulets et les chenaux. Cette eau de la pente du Labrador s'était déplacée vers le sud jusqu'au Middle Atlantic Bight, le long de l'accorde du plateau, remplaçant l'eau chaude de la pente (de 8 à 12 °C), en 1997 et 1998. Ce changement était attribuable à une accélération du transport du courant du Labrador en profondeur (entre 100 et 300 mètres). En 1999, alors

que l'eau du Labrador se retirait vers le nord, l'eau chaude de la pente reprenait du terrain le long de l'accorde de la plate-forme pour enfin s'étendre sur la plate-forme.

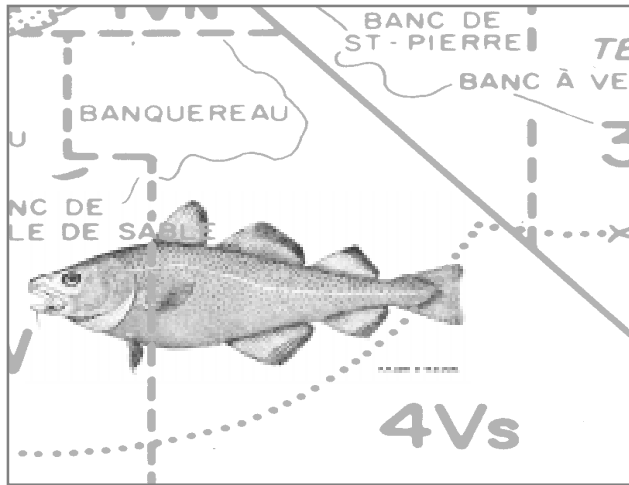
Dans l'est du golfe du Maine, dans le bassin de Georges, les tendances des températures à proximité du fond étaient semblables à celles du bassin d'Émeraude, les conditions chaudes de 2000 et de 1999 ayant succédé aux conditions très froides de 1998. Des températures chaudes ont aussi été observées en 2000 dans les eaux se trouvant à proximité du fond sur le banc Georges et le haut-fond Lurcher, au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Des températures froides avaient aussi été observées à ces endroits en 1998.

En résumé, les conditions de l'air et de l'océan sur la plate-forme Scotian et dans l'est du golfe du Maine étaient plus chaudes que la normale en 2000.

(Source pour les Conditions océanographiques : Drinkwater, K.F., R.G. Pettipas et L.M. Petrie. *Temperatures conditions on the Scotian Shelf and Eastern Gulf of Maine in 2000.*)

CHAPITRE 2 : STOCKS DE POISSON DE FOND DE
LA PLATE-FORME SCOTIAN ET LA BAIE DE FUNDY
RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE STOCK

MORUE - 4VsW



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre), à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre).

Les représentants de l'industrie ont noté une grande réduction de l'effort de pêche dans la zone parce que la flotte dirige pour d'autres espèces tel l'homard et le crabbe, et ont aussi noté que le rachat de permis réduit l'effort et la capacité. Bien que les discussions de la morue de 4VsW furent minimales, on nota que la population de phoques augmente à un rythme alarmant et que les phoques sont de plus en plus agressifs dans leur chasse de proies.

Les pêcheurs sentinelles disent que les phoques mangent les mêmes proies que les morues, et que les phoques sont trouvés même dans les engins à maquereau. Les pêcheurs confirment qu'il est nécessaire de prendre de l'action pour résoudre le problème de phoques, et ils expriment leurs frustrations vers le manque d'action à ce sujet. La présence de parasites du phoque dans le hareng, le maquereau et le sébaste augmente.

On nota que le groupe d'étude sur la gestion du phoque a annoncé la tenue d'un atelier en janvier 2001 et que les pêcheurs pourraient faire des représentations durant cet atelier.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

La dernière évaluation de ce stock fut entreprise en 1998. Constatations du rapport du MPO de 1998 sur l'état des stocks et de la mise à jour pour le poisson de fond de 2000:

- Le poids moyen selon l'âge a, dans une certaine mesure, augmenté ces dernières années par rapport au minimum historique enregistré en 1992.
- Les relevés indiquent que, depuis le milieu des années 1980, la mortalité attribuable à d'autres facteurs que la pêche a augmenté chez la morue, et que cette tendance a persisté après la fermeture de la pêche.
- Les preuves scientifiques indiquent que l'augmentation de la mortalité attribuable à des causes autres que les débarquements déclarés est due notamment aux rejets, aux effets directs et indirects de mauvaises conditions environnementales et à la prédation par les phoques.
- La biomasse génitrice se trouve au niveau le plus bas jamais observé, ou tout près, soit entre 5 % et 16 % de la moyenne des années 1979 à 1989. Sur la base d'hypothèses plausibles concernant la consommation par les phoques et d'autres causes de mortalité naturelle, on prévoit que la biomasse va décliner de 5 % à 20 %, même en l'absence de pêche.
- Certaines données sur les effectifs récents des classes d'âge sont contradictoires, mais il semble bien que le recrutement soit faible.
- Selon les différents modèles de consommation de la morue par le phoque gris, de 5 400 t à 22 000 t de morue sont prélevées par ce prédateur, pour des biomasses de morue estimées de 32 000 t à 37 000 t, respectivement. Il n'est pas possible, avec les données dont nous disposons, d'établir quelle est la prévision la plus exacte.
- Le relevé de 1999 a montré l'existence d'un recrutement, pour la première fois depuis plusieurs années.
- En 1999 et 2000, les résultats des relevés de mars et de juillet ne peuvent pratiquement pas être distingués les uns des autres.
- Les prises capturées sont des prises accessoires provenant de la pêche d'autres poissons de fond.

Le CCRH souligne que, par suite des recommandations relatives à la pêche de 1998, le relevé de recherche de

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	55	48	44	38	35.2	35.2	35.2	35.2				Moratoire				
Prises	57.8	57.1	45.5	38.2	37.2	34.3	33.2	29.8	3.2	0.35	0.28	0.24	0.25	0.26	0.26	0.08

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

mars 1998 a été effectué de nouveau, et financé par l'industrie.

Le CCRH continue d'être particulièrement préoccupé par la très faible productivité de ce stock et l'absence de croissance du stock de géniteurs depuis la fermeture de la pêche en 1993. Deux phénomènes semblent être liés à la faible productivité du stock :

L'environnement : En 1998, la température des eaux de cette zone a été inférieure à la normale et les scientifiques ont signalé une augmentation des espèces d'eau froide, comme le capelan. Ce phénomène semble être disparu en 1999 et l'on prévoit que la température plus élevée des eaux aura un effet favorable sur le recrutement.

Les phoques : La morue (surtout des individus jeunes) représente en moyenne 12 % du régime alimentaire du phoque gris. Étant donné que la population de phoques gris continue apparemment à augmenter au même rythme que dans le passé, on estime qu'elle a consommé en 1997 entre 5 400 t et 22 000 t de morue dans 4VsW.

La répartition des prises dans les relevés par pêche sentinelle montre que la plupart des morues se trouvent sur les bancs de 4W (banc Occidental, banc de l'île de Sable et banc Émeraude) tout au long de l'année. La répartition fournie par le relevé sentinelle indique aussi qu'il y a, au moins en automne, des concentrations de morue dans les secteurs côtiers.

Le CCRH n'a pas modifié son évaluation de ce stock.

Le CCRH recommande l'interdiction de pêche dirigée de la morue dans 4VsW en 2001/2002.

Le CCRH recommande l'imposition de mesures visant à limiter les prises accessoires dans toutes les pêches dirigées d'autres espèces.

Le CCRH recommande l'interdiction de la pêche récréative et de la pêche de subsistance étant donné l'état très précaire du stock de morue dans cette région.

Le CCRH recommande que la pêche sentinelle à l'aide de vaisseaux commerciaux continue pour l'année 2001/2002.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-03(1998) Morue de l'est du plateau néo-écossais

A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

Sydney, N.É. (23 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board –
Nellie Baker (2000-010-00472)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock: Bas

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice : Inférieure à la moyenne

Biomasse totale : Bien inférieure à la moyenne

Recrutement : Sous le niveau moyen

Croissance et condition : Inférieures à la moyenne

Structure par âge : Inférieure à la moyenne (poissons petits pour leur âge)

Distribution : Inférieure à la moyenne

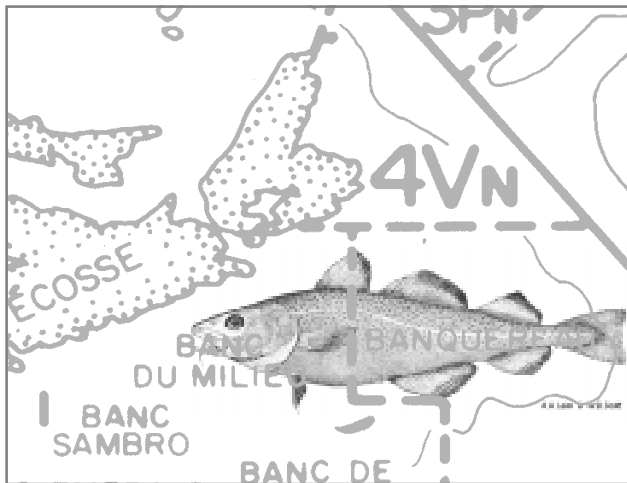
Niveau d'exploitation récent: Pêche interdite depuis septembre 1993

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août 1993, à la suite d'une baisse très marquée du stock, le Conseil a recommandé d'interrompre immédiatement la pêche à la morue dans 4VsW. Cette pêche a été prohibée en septembre 1993. En novembre 1993, le Conseil a recommandé qu'il n'y ait pas de pêche dirigée du stock de morue de 4VsW en 1994, et que les prises accessoires soient réduites au plus bas niveau possible. En 1994, le Conseil a recommandé de nouveau qu'il n'y ait pas de pêche dirigée de la morue dans 4VsW en 1995, et que les prises accessoires soient réduites au plus bas niveau possible. Il a répété ces recommandations pour les saisons de pêche de 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000. La pêche est donc demeurée fermée.

On a aussi recommandé d'interdire la pêche récréative et la pêche de subsistance dans la région, étant donné l'état très précaire du stock. Le Conseil a par ailleurs recommandé pour 1998 le rétablissement immédiat du relevé par navire de recherche (NR) du mois de mars. Ce relevé est effectué depuis 1998 et est maintenant financé par l'industrie

MORUE - 4VN (M-O)



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse à Sydney (23 novembre). Les pêcheurs ont fait état de leur frustration à propos du programme de pêche sentinelle actuel et des résultats du relevé du navire de recherche du MPO. Ils croient que le changement survenu dans la répartition du poisson est attribuable à des variations de température plutôt qu'à une diminution de l'abondance, ce qui aurait amené la morue à se déplacer vers des eaux plus profondes. Selon eux, la morue serait tellement abondante que la pêche de l'aiglefin en a été indûment limitée, et a dû être interdite avant que le quota d'aiglefin soit atteint. On note que les prises sportives de morue dans cette région sont à un sommet record.

Les pêcheurs étaient unanimes à se dire préoccupés par l'augmentation des populations de phoques, par leur prédation des jeunes poissons et, en particulier, par une explosion de la population de phoques gris autour des îles Bird. Des colonies de phoque gris ont aussi été observées à Cape North, Neil's Harbour, à l'île Scatarie et à Cape Smokey. Les pêcheurs craignent les répercussions que pourraient avoir les phoques sur le rétablissement du poisson de fond.

Les pêcheurs sont aussi préoccupés par les effets de l'exploration et de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel sur les ressources locales et ont demandé au CCRH de les aider à souligner ces préoccupations à propos des répercussions sur la pêche.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

La plus récente évaluation de ce stock a eu lieu en 1998. Voici les constatations du rapport de 1998 sur l'état des stocks et de la mise à jour de 2000 sur le poisson de fond :

- Le niveau élevé de mélange des stocks dans la zone nuit à l'évaluation.
- Le recrutement demeure faible; les indications d'une bonne classe d'âge en 1995 fournies par le relevé de la pêche côtière n'ont pas été confirmées par les résultats du navire de recherche.
- Le taux de mortalité totale est encore élevé malgré le moratoire, ce qui laisse croire à une migration du poisson vers l'extérieur de la zone ou à une baisse du taux de survie.
- Les taux de capture de la pêche sentinelle ont diminué de façon constante entre 1994 et 2000.
- La répartition géographique de la morue (d'après la pêche sentinelle) n'a pas changé avec le temps.
- Le relevé de l'été 2000 montre une biomasse semblable à celle des dernières années, à un niveau très faible comparativement aux moyennes historiques.
- La biomasse totale et la biomasse d'adultes demeurent très faibles; aucun rétablissement possible à court terme.
- Les données du dernier relevé de recherche et les résultats de la pêche sentinelle ne modifient pas les perspectives de cette ressource pour l'an 2000.

Les taux de capture de la portion de la pêche sentinelle pratiquée par les pêcheurs-repères commerciaux ne correspondent pas aux résultats du relevé par pêche sentinelle qui diminue depuis 1994. Les pêcheurs ne croient pas que le relevé au moyen du navire de recherche donne une idée précise de l'état des ressources. Le Conseil note également que l'information sur les taux de prise tirée de la portion commerciale du relevé par pêche sentinelle n'a pas été intégrée officiellement à la mise à jour sur l'état des stocks. Le Conseil observe que cette omission donne une image plus pessimiste des ressources.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	12	12	9	7.5	7.5	7.5	10	10	1.8				Moratoire			
Prises	12.1	12	10.3	8.9	7.3	4.9	4.6	4.2	0.6	0.06	0.05	0.05	0.05	0.043	0.075	0.05

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le CCRH recommande d'inclure dans la prochaine évaluation du stock de morue de 4Vn (M-O) l'information concernant les taux de prise de la portion des pêcheurs-repères commerciaux de la pêche sentinelle.

Les pêcheurs ont proposé que soit autorisée une limite de pêche commerciale de l'ordre de 500 à 600 t afin qu'ils puissent démontrer que les ressources sont abondantes comme ils le croient et afin de recueillir des données scientifiques additionnelles sur la répartition et les taux de prise. Ils ont proposé de remplacer la portion commerciale de la pêche sentinelle par cette limite afin de restreindre les prélèvements. Les pêcheurs ont entrepris de collaborer avec les conseils de gestion locaux à l'élaboration d'un plan qui sera présenté au CCRH et qui fournirait de l'information à propos de la façon dont la pêche serait échelonnée dans le temps et dans l'espace sur un

certain nombre de mois pour l'année de pêche à venir.

Le Conseil est conscient que les résultats du relevé du MPO suscitent certaines incertitudes puisque son étendue était limitée, de même que son nombre de traits (12) dans la zone de relevé. Le Conseil croit également qu'une augmentation minimale des prélèvements de ce stock pourrait permettre d'apporter des réponses à certaines questions que les pêcheurs ont soulevées au sujet de l'état des ressources. Il note que le programme actuel de pêche sentinelle prélève environ 300 t par année pour la collecte de données à des fins indicatrices, pour la poursuite de la portion commerciale des activités par les pêcheurs-repères et pour les prises accidentelles. Afin de combler l'écart entre l'opinion qu'ont les pêcheurs de cette ressource et l'image qu'en trace le relevé de recherche, par conséquent

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-02(1998) Morue de Sydney Bight
A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Sydney, N.É. (23 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

4Vn Groundfish Management Board – Robert Courtney (2000-010-00484)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock: Très faibles niveaux

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice : Bien inférieure à la moyenne

Biomasse totale : Bien inférieure à la moyenne

Recrutement : Très faible

Croissance et condition : Moyennes, meilleures que les faibles valeurs de 1992 à 1994

Structure par âge : Aucun bon recrutement depuis 1997, tous les groupes d'âge sont faibles

Distribution : Stable ces dernières années, pire que par le passé

Niveau d'exploitation récent: Pêche interdite depuis sept. 1993; mortalité totale encore élevée

Le CCRH recommande de limiter à 500 t par année le total des prélèvements, y compris la composante de pêche sentinelle, la composante des pêcheurs-repères commerciaux et toutes les prises accidentelles dans le cadre des autres pêches commerciales. Cette recommandation devrait être maintenue pendant les trois prochaines années.

Le CCRH recommande que les scientifiques et la direction du MPO collaborent avec l'industrie à s'assurer qu'on tirera le maximum d'avantages du relevé. L'industrie est instamment priée de coordonner les activités des pêcheurs-repères avec le gestionnaire du programme de pêche sentinelle de 4Vn afin de s'assurer que :

- a. l'effort est réparti dans le temps et dans l'espace, de manière à tirer le plus d'information possible à propos du stock;**
- b. l'effort sera déployé à différentes profondeurs dans toute l'aire du stock;**
- c. des échantillons des prises seront prélevés en mer et à quai pour fournir des fréquences de longueur et des échantillons d'otolithes;**
- d. des programmes d'observateurs et de vérification à quai seront mis en œuvre et les livres de bord seront bien tenus.**

Le CCRH recommande également qu'il y ait un examen annuel des résultats du programme recommandé ci-dessus. Si cet examen devait révéler quelque signe que ce soit du maintien de la baisse des ressources, le programme serait limité en conséquence.

Les résultats de ces examens annuels devraient être intégrés à une évaluation complète du stock.

Tel qu'il a été indiqué, d'importantes préoccupations ont été exprimées à propos de la population de phoques en pleine croissance et de ses répercussions sur les jeunes dans les aires de croissance. On constate des signes d'effets négatifs de la population de phoques croissante sur la survie des jeunes morues d'âge un à trois. La région entourant l'île Bird, selon certains membres de l'industrie, serait une zone de croissance des jeunes morues. On rapporte des incidences de prédation des jeunes morues par le nombre croissant de phoques.

Le CCRH recommande que les scientifiques du MPO étudient la situation dans la région de l'île Bird afin de déterminer l'étendue de la dynamique des jeunes poissons de fond dans cette région, et

évaluent la possibilité d'appliquer des mesures en vue de protéger les jeunes poissons de fond autour de l'île Bird, y compris des mesures visant à exclure les phoques de cette région.

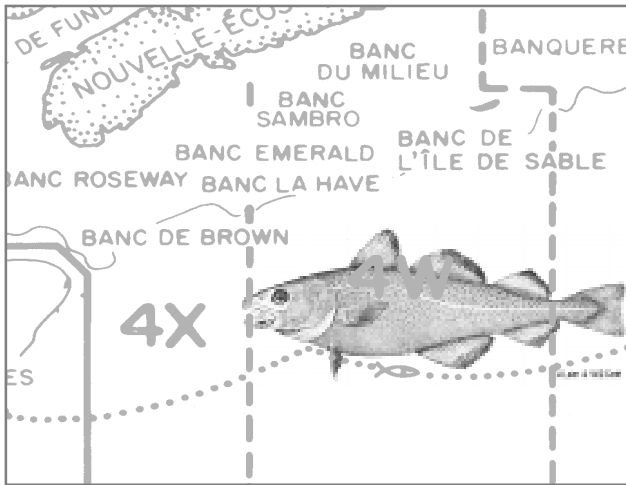
HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août 1993, le Conseil a recommandé la cessation immédiate de l'exploitation de ce stock, ce qui a été accepté, et la pêche a été interdite en septembre. En novembre de la même année, le Conseil a recommandé d'interdire toute pêche dirigée du stock en 1994 et de limiter le plus possible les prises accessoires. Cette recommandation a été réitérée en novembre 1994 pour la saison de pêche de 1995, et à nouveau en novembre 1995 pour la saison de 1996. Ces recommandations ont été adoptées chaque année, de sorte que l'interdiction a été maintenue. En octobre 1996, le CCRH a recommandé de nouveau d'interdire toute pêche dirigée de la morue de 4Vn en 1997. Il a aussi recommandé d'élargir la pêche sentinelle, avec un volet important de pêcheurs-repères commerciaux.

Le Conseil a recommandé en 1997 la tenue d'un atelier avec l'industrie, en 1998, afin d'évaluer le relevé par pêche sentinelle dans 4Vn et, plus particulièrement, de déterminer si les activités des pêcheurs-repères pouvaient être viables et maintenues.

Pour 1998, 1999 et 2000, le Conseil a réitéré sa recommandation à propos de l'interdiction de la pêche dirigée de ce stock et de la réduction au minimum des prises accidentelles. Il a aussi recommandé le maintien des relevés par pêche sentinelle pendant plusieurs années.

MORUE - 4X+5Y



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre) et à Halifax (24 novembre).

Les pêcheurs qui utilisent des engins fixes ont déclaré qu'il y avait plus de morue cette année qu'au cours des deux années précédentes. À cause des quotas relativement faibles de morue, celle-ci a été capturée principalement sous forme de prises accidentelles au cours de la pêche dirigée de l'aiglefin, malgré les efforts pour l'éviter. Les pêcheurs de toutes les catégories d'engins ont indiqué que la morue était capturée en bon état et que de nombreuses grosses morues avaient été observées dans la baie de Fundy, dans les eaux profondes au large du banc German, autour de Little LaHave et au large du banc Brown – emplacements où les pêches d'automne et d'hiver auraient traditionnellement lieu. Les pêcheurs ont aussi signalé des signes de recrutement de petites morues au sein de la population exploitable.

Les pêcheurs ne croient pas qu'il y ait beaucoup de fausses déclarations de morue et d'aiglefin. Selon les pêcheurs de Shelburne, des phoques gris et des phoques du Groenland étaient présents en grand nombre cette année, plus que par le passé.

L'analyse des questionnaires du CCRH remplis par les pêcheurs a montré que ceux-ci sont unanimes à croire que la morue de 4X+5Y s'est améliorée en 2000. De plus, ils ont généralement rapporté de meilleurs taux de prise de morue (à des niveaux inférieurs d'effort de pêche), ont mentionné que la morue était plus facile à trouver et que les prises étaient généralement de gros

poissons en bon état. En outre, ils sont largement en faveur des programmes de surveillance et d'application des règlements pour les pêches mixtes de la morue et de l'aiglefin.

Les recommandations de l'industrie faisaient généralement état de l'opportunité du TAC pluriannuel de 6 000 t pour la morue de 4X+5Y, qui en sera à la deuxième année du plan triennal en 2001-2002, et favorisaient son maintien.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Constatations du rapport de 2000 sur l'état des stocks :

- Les débarquements déclarés en 1999 étaient les plus bas jamais enregistrés.
- Le taux d'exploitation des poissons d'âge 4 et 5 entièrement recrutés a diminué, passant d'un sommet de 60 % en 1992 pour se situer à environ 23 % en 1999.
- D'après les données du RES, la biomasse génitrice (âges 4 à 8) en 2000 serait à un faible niveau (environ 20 000 t) et se maintient à ce niveau depuis 1993.
- En ce qui concerne les prélèvements de 6 000 t en 2001-2002, il y aurait 50 % de chances de voir une augmentation de 20 % de la biomasse de 4+ en 2002 à cause d'une amélioration du recrutement anticipé de la classe d'âge de 1998 (âge 4 en 2002).
- La classe d'âge de 1998 est la plus forte depuis 1992; selon les premières indications, la classe d'âge de 1999 serait au moins aussi forte; en fait, celle-ci devra être au moins aussi forte que celle de 1998 pour qu'on obtienne la croissance anticipée par le plan de rétablissement actuel de trois ans.

Pour l'année de pêche 2000-2001, le CCRH avait recommandé d'abaisser radicalement à 4 000 t le TAC de morue de 4X+5Y, afin d'améliorer les possibilités de croissance annuelle du stock. Cette recommandation découlait 1) de la frustration du Conseil devant l'absence de croissance annuelle du stock et 2) du mandat du Conseil à l'égard du rétablissement des stocks.

L'opinion du CCRH à propos de ce stock continue d'être ambiguë cette année encore à cause des commentaires différents obtenus dans le rapport sur

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	30	20	17.5	14	12.5	12	26	26	15	13	9	11	13	9.3	7	6
Prises	20	19.2	18.5	19.1	19.4	22.7	26.7	25.5	15.8	13.1	8.8	10.6	11.5	8.28	7.11	4.30

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

l'état des stocks (basé sur l'évaluation scientifique de la morue de 4X+5Y et les résultats du relevé du navire de recherche) et auprès des pêcheurs. L'aperçu présenté par l'APV continue d'être considérablement incertain pour ce qui est de l'estimation de l'abondance, surtout pour les poissons âgés (8+), et de l'effectif anticipé des classes d'âge qui n'ont pas encore été recrutées (âges 1 et 2).

Les pêcheurs ont modifié leurs habitudes de pêche de la morue dans 4X+5Y. À cause des quotas relativement faibles des dernières années, les pêcheurs aux engins fixes et mobiles évitent maintenant les zones traditionnelles de pêche de la morue et apprennent à gérer leurs prises de morue davantage en tant que prises accidentelles de la pêche de l'aiglefin. Ainsi, l'information tirée des prises commerciales de morue n'indique pas combien de morues se trouvent dans l'eau, puisque les pêcheurs commerciaux ne pêchent pas dans des zones où l'on trouvait généralement de grosses morues. En outre, les faibles captures de morues âgées dans le cadre du relevé de recherche ont créé un vide dans les données au sujet de la morue âgée au sein de la population.

Pour combler ces lacunes, encore une fois cette année, la formulation du modèle d'évaluation analytique de ce stock a changé. À cause de ces changements, il est difficile pour le CCRH de comparer les estimations d'une année à l'autre. Dans tous les cas, la situation du stock demeure faible, avec quelque optimisme anticipé quant aux poissons d'âge 1 et 2 qui n'ont pas encore été largement observés. C'est en se fondant sur la valeur de ces classes d'âge que des projections légèrement plus optimistes du stock ont été présentées dans le RES, cette année. Si la disponibilité des poissons âgés est telle qu'anticipée, ET si les nouvelles classes d'âge de 1998 et 1999 sont considérablement plus fortes que toutes celles des cinq dernières années, qui sont les plus faibles jamais enregistrées, l'objectif de la biomasse génitrice de 40 000 t d'âge 4+ au début de 2003 pourrait être atteint.

Face aux incertitudes, le CCRH continue d'être préoccupé par l'état de ce stock.

Les recommandations qui suivent s'ajoutent aux mesures nouvelles et déjà existantes de gestion axée sur la conservation pour ce stock, y compris le TAC,

l'interdiction de pêcher dans les frayères du banc Brown (de février à juin), le protocole des petits poissons (<43 cm), le maillage minimal (130 mm) et les niveaux accrus de présence des observateurs et de vérification à quai, ainsi que les protocoles stricts de prises accidentelles de morue dans le cadre des autres pêches.

En particulier, le CCRH appuie la Gestion des pêches et l'industrie qui s'orientent vers un PVQ de 100 % pour les groupes de pêche aux engins fixes qui sont actuellement assujettis à une vérification à quai de 50 % ou moins. Il note également que l'augmentation des arraisonnements en mer et l'intensification du PVQ étaient des propositions des pêcheurs en vue d'améliorer l'application des règlements, selon les réponses aux questionnaires du CCRH.

Le CCRH recommande que, pour la pêche de 2001-2002, la Gestion des pêches du MPO, en collaboration avec l'industrie, revoie les mesures en place afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de rejets en mer

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-05(2000) Morue du sud du plateau néo-écossais et de la baie de Fundy

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Inshore Fisheries Ltd. – Claude d'Entremont (2000-010-00479)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

<45' Shelburne County Fixed Gear Quota Group – Weldon Smith (2000-010-00481)

Shelburne Co. Competitive Fishermen's Assoc. – Pam Decker (2000-010-00482)

Debbie MacKenzie (2000-010-00497)

ni de faux rapports des prises dans le cadre de cette pêche (comme une augmentation des arraisonnements et de l'échantillonnage en mer, de la vérification à quai et de la présence des observateurs en mer, et apporte des changements au besoin).

Le CCRH appuie les efforts actuels du programme des Sciences des Maritimes qui comprend un programme de marquage de la morue à petite échelle.

L'élargissement du programme actuel de façon à inclure le relevé conjoint industrie-MPO par QIT fournirait des résultats plus étendus pour fins d'analyse future.

Le CCRH recommande que les Sciences du MPO, en collaboration avec l'industrie, mettent au point un programme élargi de marquage dans 4X+5Y qui permettra d'étudier et de mieux comprendre les habitudes migratoires saisonnières de la morue (et d'autres poissons de fond), ainsi que le lieu du frai et la dynamique des populations.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août 1993, le Conseil recommandait, à titre de mesure préventive, de réduire le TAC de 1993 de 26 000 à 15 000 t. En novembre 1993, le Conseil recommandait de fixer à 13 000 t le TAC de morue de 4X pour 1994. En outre, il recommandait d'envisager d'autres mesures de conservation pour cette pêche, notamment a) améliorer la sélectivité des engins de pêche (augmenter la grosseur des hameçons et le maillage), b) limiter la quantité et les dimensions des engins de pêche utilisés et c) utiliser plus largement la fermeture de zones en vue de protéger les regroupements de juvéniles ou de reproducteurs. En novembre 1994, le Conseil recommandait de fixer à 9 000 t le TAC de la morue de 4X pour 1995. De plus, le Conseil recommandait l'organisation d'un atelier, conjointement par le ministère des Pêches et des Océans et l'industrie, en vue de favoriser une pêche ordonnée et d'éliminer les rejets en mer, ainsi que les faux rapports. Enfin, le Conseil recommandait, si les rejets en mer et les faux rapports persistaient, d'interdire la pêche au moyen des engins en cause. À l'automne 1995, le Conseil a recommandé un TAC de 11 000 t pour 1996, avec vérification à quai obligatoire pour tous les types d'engins.

Pour 1997, le Conseil a recommandé de fixer le TAC à 13 000 t, de maintenir la vérification à quai obligatoire pour tous les genres d'engins et de maintenir le dia-

logue entre le MPO et l'industrie concernant les rejets en mer et les faux rapports, afin de s'assurer que les mesures de gestion pour éviter ces problèmes demeurent en place.

Pour 1998, le Conseil a recommandé de fixer à 9 300 t le TAC du stock et, à titre de priorité immédiate, de charger la Gestion des pêches et le secteur des Sciences du MPO de mettre à jour les données sur la réorientation de l'effort dans 4X, de l'est vers l'ouest (en particulier à l'intérieur de la baie de Fundy) pour la morue, l'aiglefin et la goberge. Le Conseil a de plus recommandé de mettre à jour les données génétiques sur les composantes de ce stock dans la baie de Fundy et sur la plate-forme Scotian, en vue de déterminer l'opportunité de fractionner géographiquement le stock de ces deux zones.

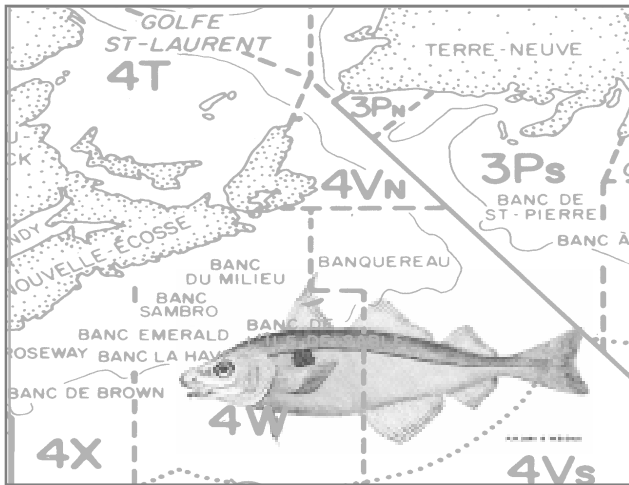
Pour 1999, le Conseil a recommandé de fixer à 7 000 t le TAC et de prendre des mesures pour protéger la classe d'âge de 1996.

Pour la saison 2000-2001, le CCRH a recommandé une baisse radicale du TAC de morue de 4X à 4 000 t. Cette recommandation n'a pas été acceptée par le Ministre et a été remplacée par un TAC triennal fixé à 6 000 t par année et lié à la réalisation d'un objectif triennal de croissance de 40 000 t de la biomasse génitrice au début de 2003. On a demandé au CCRH de fournir des conseils sur les progrès du rétablissement de la biomasse génitrice.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock :	Continuellement inférieur aux attentes, année après année <i>Par rapport à la moyenne</i>
Biomasse génitrice :	À son plus bas niveau historique; minimum atteint en 1994; augmentation marginale depuis, situation inchangée à un niveau faible associé à un recrutement médiocre; anticipation de meilleur recrutement grâce aux classes d'âge de 1998 et 1999
Biomasse totale :	Même que ci-dessus
Recrutement :	Bien inférieur à la moyenne historique des poissons d'un an depuis 1992
Croissance et condition :	Continuent d'être bons
Structure par âge :	Les poissons âgés représentent une plus petite proportion des débarquements que prévu, l'APV actuelle surestime probablement les poissons de plus de sept ans.
Distribution :	Relevé de recherche inhabituel en 2000 : peu de morues sur la plate-forme, aucune capturée sur le banc LaHave ou à l'est du banc Roseway; faibles captures sur le banc Brown; prises dans la baie de Fundy semblables à celles des relevés de recherche et en vertu de QIT des dernières années
Niveau d'exploitation récent:	A atteint un sommet en 1992; en baisse depuis mais toujours supérieur à l'objectif of 17 % (niveau $F_{0,1}$).

AIGLEFIN - 4TVW



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre). L'industrie s'est montrée optimiste face aux signes importants et étendus de rétablissement de ce stock.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

La plus récente évaluation de ce stock a eu lieu en 1997. Voici les constatations de la mise à jour de 2000 fournie par la Direction des sciences du MPO :

- Les classes d'âge de 1995, 1996 et 1997 sont près de la moyenne à long terme.
- La classe d'âge extraordinairement abondante de 1999 était présente dans le relevé de 1999 et est demeurée extrêmement abondante dans le relevé de 2000. L'abondance du groupe d'âge 0 dans le relevé de 2000 semble aussi élevée.
- Une diminution considérable de la croissance du poisson a été observée. Un graphique figurant dans le RES montre que la réduction actuelle de la taille selon l'âge dans le relevé d'été, comparativement aux niveaux du milieu des années 1970, correspond à environ 10 à 40 %, selon le groupe d'âge.
- L'état des adultes s'est amélioré de façon constante depuis 1993, dépassant la moyenne pour la première fois en dix ans en 1999, mais a diminué en 2000. Des tendances à peu près semblables ont été observées pour les juvéniles.

- Bien que la classe d'âge de 1999 ait été largement répartie sur toute la plate-forme Scotian, une grande part du reste du stock est généralement confinée à la zone où la pêche est interdite, dans la division 4W.

Il semble que la pêche ne soit pas à elle seule la cause de l'effondrement du stock. Des conditions environnementales difficiles semblent avoir contribué à sa diminution. Ainsi, on constate que l'amélioration des facteurs environnementaux semble entraîner une recrudescence importante de l'abondance de ce stock. Un des problèmes qui subsistent est celui du faible taux de croissance du poisson, qui a eu pour effet de retarder le recrutement des classes d'âge au sein de la population exploitable, maintenant de ce fait la biomasse exploitable à des niveaux inférieurs à ce qu'elle aurait atteint autrement. L'aiglefin atteint la maturité après trois à cinq ans. Par la suite, son taux de croissance diminue. On peut donc concevoir que, d'ici 2002, l'abondance du stock de géniteurs aura largement dépassé toute « limite » raisonnable qui pourrait être établie pour ce stock. Il semble également que, d'ici 2002, la série de bonnes classes d'âge de la période de 1995 à 2000 aura permis de constituer une très forte structure par âge au sein de ce stock. Bien qu'il y ait une biomasse exploitable relativement restreinte au niveau de la taille minimum exploitable, il semble évident que ce stock est en meilleur état ou est sur le point de le devenir, mis à part ses problèmes de taux de croissance et de répartition géographique concentrée. Face à ces préoccupations et parce qu'il n'y a pas eu d'évaluation complète en 2000, le Conseil n'est pas en mesure de proposer quelque changement que ce soit à sa recommandation de TAC pour l'année à venir.

Le CCRH recommande l'interdiction de toute pêche dirigée de l'aiglefin de 4TVW en 2001-2002.

Compte tenu des signes positifs mentionnés ci-dessus et en vue de l'évaluation complète recommandée pour 2001, il semble approprié d'envisager d'autres moyens d'améliorer nos connaissances de ce stock que les relevés traditionnels au moyen des navires de recherche.

Le CCRH recommande de concevoir et de mettre en œuvre une pêche dirigée de l'aiglefin, pratiquée par des pêcheurs-repères, tenant compte des tendances spatiales et temporelles historiques, afin de surveiller l'état du stock et ses caractéristiques dans toute son aire habituelle, et de comparer les

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	15	17	prises accidentelles		6.7	6prises accidentelles		Moratoire								
Prises	11.9	16.3	4.2	3.9	9.1	6.8	5.8	5.9	1.2	0.09	0.09	0.10	0.06	0.12	0.08	0.06

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

taux de capture existants à ceux des séries chronologiques. Le MPO et l'industrie devraient examiner le nombre minimal total de prélèvements approprié pour cette activité.

Le MPO et l'industrie méritent d'être félicités pour avoir maintenu le total des prises accidentelles d'aiglefin de 4TVW bien en dessous des niveaux prescrits de 5 à 10 %. Bien que le Conseil n'ait pas été informé de restrictions auxquelles auraient pu donner lieu les limites de prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches dirigées, il semble approprié que les « mesures restrictives » prises pour restreindre les prises accidentelles dans toutes les pêches dirigées d'autres espèces, soient réexaminées, s'il y a lieu.

Le CCRH recommande que les prises ne dépassent pas celles qui sont requises pour la pratique normale des pêches dirigées vers d'autres espèces.

Le CCRH recommande le maintien de l'interdiction de toute pêche du poisson de fond dans la boîte à aiglefin.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août 1993, le Conseil a exprimé son inquiétude quant à la faiblesse de ce stock. En 1993, 1994, 1995 et 1996, il a recommandé d'interdire la pêche dirigée du stock d'aiglefin de 4TVW et de maintenir l'interdiction de la pêche dans la « boîte à aiglefin » pour toutes les catégories d'engins.

En novembre 1997, le Conseil a recommandé de nouveau le maintien de l'interdiction de toute pêche dirigée de l'aiglefin de 4TVW pour 1998 et l'interdiction de la pêche dans la boîte à aiglefin pour toutes les catégories d'engins. Le CCRH a également recommandé de surveiller la détérioration du coefficient de condition de ce stock. Ces recommandations ont été réitérées pour 1999 et pour 2000.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-06(1997) L'aiglefin de l'est du plateau néo-écossais

A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Sydney, N.É. (23 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board –
Nellie Baker (2000-010-00472)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock : Abondance en hausse

Biomasse génitrice : Inconnue

Biomasse totale : Inconnue

Recrutement : Supérieur à la moyenne

Croissance: Faible

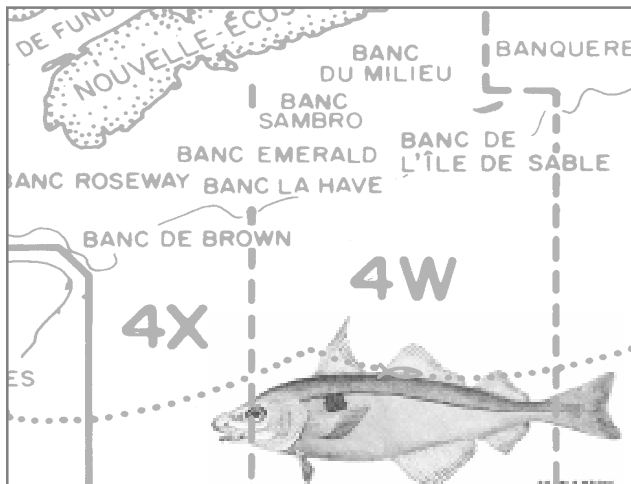
Condition: À peu près moyenne

Structure par âge : Positive

Distribution: Concentrée

Niveau d'exploitation récent: Faible

AIGLEFIN - 4X+5Y



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre), à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre). L'expérience et les observations de l'industrie concordaient tout à fait avec les résultats des relevés et des évaluations des scientifiques qui dénotaient une forte abondance, un excellent recrutement des petits poissons et une tendance générale au rétablissement. Les représentants de l'industrie ont recommandé comme mesure prudente de maintenir le niveau actuel de prélèvements. Dans l'ensemble, les tendances plutôt faibles de la croissance et de l'état des poissons, comparativement à la moyenne pour l'aiglefin de 4X+5Y, n'étaient pas considérées par l'industrie comme des signes négatifs. Des préoccupations ont été exprimées de nouveau par les membres du secteur des engins fixes à propos des limites imposées au quota et aux débarquements d'aiglefin par les quotas de morue relativement bas dans les pêches mixtes.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Constatations du rapport sur l'état des stocks de 1999 et de la mise à jour de 2000 sur le poisson de fond :

- L'abondance de la biomasse et le recrutement sont supérieurs à la moyenne.
- Les classes d'âge de 1993 et 1994 ont dominé la composition par âge dans les débarquements de 1999 (48 %). Les classes d'âge de 1998 et de 1999 sont fortes et celle de 1997 est supérieure à la moyenne.

- Le taux d'exploitation des âges 5 à 7 a diminué d'environ 50 % au début des années 1980 et a chuté en deçà de la valeur de $F_{0,1}$ de 1994 à 1997. Le taux d'exploitation de 1998 a atteint la valeur prévue (dans le rapport de 1998) voisine de $F_{0,1}$ (20 %). De même, le taux d'exploitation de 1999 devrait atteindre 20 % ou presque si les captures ne sont pas supérieures au TAC de 2000 de 8 100 t.
- Le rendement prévu à $F_{0,1}$ en 2001 est de 8 600 t environ.
- Si le stock est exploité au niveau $F_{0,1}$ en 2001, la biomasse génitrice devrait augmenter à 39 000 t avant de diminuer légèrement à 37 000 t en 2002.
- L'aire occupée et la répartition géographique sont étendues.
- Les longueurs moyennes selon l'âge et le coefficient de condition demeurent inférieurs à la moyenne.

Pour donner suite aux recommandations de 1998 du CCRH, la Gestion des pêches du MPO a procédé à un examen des visites à bord, de la vérification à quai et de la présence des observateurs pour les pêches de la morue, de l'aiglefin, de la goberge et de la merluche blanche de 4X+5Y. On prévoit que cette information très valable pourra à l'avenir être communiquée régulièrement au CCRH, avant la tenue des consultations des pêcheurs.

On a noté que les secteurs des engins fixes et des engins mobiles ont tous deux fait des progrès en ce qui concerne la pêche dirigée de l'aiglefin avec des prises accidentelles limitées de morue, dans le cadre de ce qui était auparavant une pêche mixte de morue et d'aiglefin. Le CCRH reconnaît les efforts déployés par l'industrie pour pratiquer une pêche responsable de l'aiglefin et l'encourage à continuer de faire preuve d'innovation pour l'exploitation de cette ressource de manière responsable.

Les participants avaient attribué leurs préoccupations antérieures, en 1998, au sujet de la réorientation de l'effort vers la baie de Fundy, à l'apport d'eau froide le long de la plate-forme Scotian et dans la baie de Fundy. Il est généralement admis que l'année 1999 a été davantage caractéristique des pratiques de pêche habituelles de la région. Le retour aux pratiques normales et les tendances au réchauffement de l'eau

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	15	15	15	12.4	4.6	4.6	0	0	6	4.5	6	6.5	6.7	8.1	8.1	8.1
Prises	15.3	15.3	13.7	11	6.9	7.4	10	10.2	6.6	4.41	5.67	6.19	6.50	7.88	9.11	3.70

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

semblent s'être poursuivis en 2000.

Le maintien du TAC au niveau de 2000 devrait permettre au rétablissement prévu du stock de se poursuivre, étant donné le nombre supérieur de recrues, et à l'industrie de bénéficier d'avantages plus durables à l'avenir. L'obtention d'une structure par âge étendue au sein de la population, l'accroissement de l'effectif de géniteurs plus âgés et plus prolifiques et le rétablissement des poids selon l'âge constituent des objectifs à moyen terme réalistes pour ce stock. Plus particulièrement, le rétablissement des poids selon l'âge et l'amélioration de la condition des poissons permettraient d'accroître le TAC de façon appréciable. L'augmentation et la stabilité de la biomasse génitrice dépendent du maintien d'un recrutement fort.

Le CCRH recommande de fixer à 8 100 t le TAC de 2001-2002 pour l'aiglefin de 4X+5Y.

Les difficultés de l'estimation d'un recrutement variable et la concentration des efforts de pêche sur un nombre limité de classes d'âges exigent qu'on fasse preuve de prudence afin de maintenir le caractère durable de cette pêche.

Le CCRH recommande l'application de mesures de gestion visant à protéger les juvéniles et les poissons en recrutement, et la poursuite des efforts afin d'éviter la capture des poissons de petite taille.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-07(1999) L'aiglefin du sud du plateau néo-écossais et de la baie de Fundy

A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

Sydney, N.É. (23 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Inshore Fisheries Ltd. – Claude d'Entremont (2000-010-00479)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

<45' Shelburne County Fixed Gear Quota Group – Weldon Smith (2000-010-00481)

Shelburne Co. Competitive Fishermen's Assoc. – Pam Decker (2000-010-00482)

Debbie MacKenzie (2000-010-00497)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock Stable, en rétablissement
Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice : Supérieure à la moyenne depuis le milieu des années 80

Biomasse totale : Supérieure à la moyenne depuis le milieu des années 80

Recrutement : Classe d'âge de 1995 faible; classe de 1996 supérieure à la moyenne; fortes classes de 1997, 1998, 1999

Croissance et condition : Toujours faibles

Structure par âge : Moins de poissons âgés que prévu : 80 % de 0 à 3 ans, 17 % de 4 à 6 ans, 4 % de 7 à 9 ans

Distribution : Très étendue

Niveau d'exploitation récent: Équivalent ou inférieur à $F_{0.1}$ depuis 1994

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

Dans son rapport d'août 1993, le Conseil a recommandé de prendre toutes les mesures possibles pour empêcher le dépassement du quota de 1993. La pêche a été interdite en septembre parce que le quota avait été atteint. En novembre 1993, le Conseil a recommandé de fixer à 4 500 t le TAC d'aiglefin de 4X en 1994 (prises accessoires seulement) et de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir le dépassement de ce quota. En novembre 1994, le Conseil a recommandé de fixer à 6 000 t le TAC de 1995 pour l'aiglefin de 4X. Il a aussi recommandé que le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et l'industrie organisent conjointement un atelier, avant la saison de pêche de 1995, pour préparer l'exploitation ordonnée du poisson et éliminer les rejets sélectifs et globaux et les fausses déclarations. Le Conseil a enfin recommandé l'interdiction de la pêche pour la catégorie d'engins en cause si les rejets et les fausses déclarations persistaient. En novembre 1995, il a recommandé de fixer à 6 500 t le TAC de 1996 pour ce stock, de rendre obligatoire le tri au point de débarquement pour tous les types d'engins, et d'appliquer en 1996 les mêmes modalités de fermeture qu'en 1995.

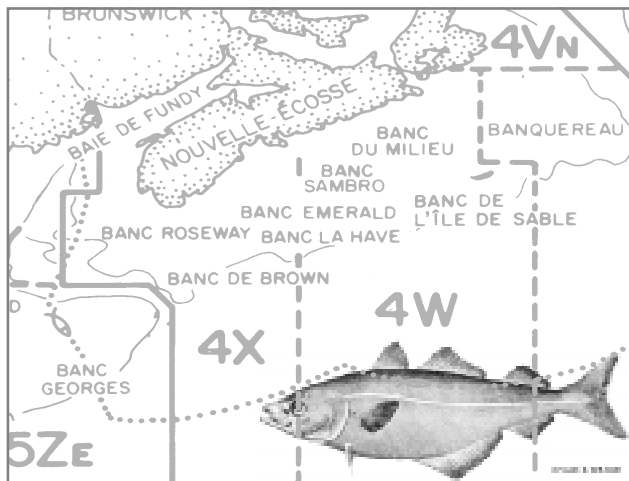
En octobre 1996, le CCRH a recommandé de fixer à 6 700 t le TAC de 1997 et de maintenir la vérification à quai obligatoire pour toutes les catégories d'engins. Il a noté, en formulant ses recommandations, que si l'on disposait de suffisamment de preuves sur les cas de rejet sélectif ou global ou de fausse déclaration, il faudrait interdire la pêche pour la catégorie d'engins visée jusqu'à ce que les gestionnaires des pêches aient la certitude que cette pratique cessera. Le Conseil a également recommandé que les gestionnaires des pêches prennent les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des classes d'âge en recrutement, notamment en appliquant rigoureusement les protocoles déjà établis pour la capture des poissons de petite taille.

En novembre 1997, le Conseil a recommandé de fixer à 8 100 t le TAC d'aiglefin de 4X et, en priorité, de charger la direction de la Gestion des pêches et le secteur des Sciences du MPO de mettre à jour les données sur la réorientation de l'effort de pêche dans 4X, de l'est vers l'ouest (en particulier à l'intérieur de la baie de Fundy) en ce qui concerne la morue, l'aiglefin et la goberge. Le Conseil a également recommandé de surveiller la baisse du coefficient de condition.

En 1998, le Conseil était très préoccupé par le déplacement apparent de l'effort de pêche de l'est vers l'ouest, les flottilles du poisson de fond se déplaçant vers l'intérieur de la baie de Fundy. Ce déplacement apparent et la faiblesse constante du rétablissement du poisson de fond de la plate-forme Scotian suscitaient de grandes inquiétudes quant à la possibilité du déplacement du déclin du stock vers l'ouest. Le CCRH a donc formulé une série de recommandations pour les stocks de poisson de fond de 4X, y compris l'aiglefin, incluant la collecte de renseignements et l'analyse des risques de matérialisation de cette menace pour la conservation du stock.

En 2000, le Conseil a réitéré sa recommandation de maintenir le TAC à 8 100 t et de prendre des mesures de gestion afin de protéger les tendances positives du recrutement et le grand nombre de petits poissons.

GOBERGE - 4VWX5Zc



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre), à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre). Tous les commentaires de l'industrie étaient en faveur du maintien du TAC de 10 000 t. Des observations ont été faites de façon répétée concernant la présence de petites goberges dans les eaux côtières, ainsi que d'une présence accrue de la goberge dans les eaux américaines. On a noté que les faibles débarquements en 2000-2001 résultaient d'un certain nombre de facteurs, notamment d'une baisse des prix de la goberge sur le marché, de l'absence d'effort de pêche de la goberge de la part de certains titulaires de quota, de l'interdiction de pêcher le poisson de fond dans les pêcheries de goberge et des restrictions imposées à la pêche de la goberge par les taux de prises accidentelles restreints de la morue et de la merluche.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

La plus récente évaluation complète du stock a eu lieu en 1999. Voici les constatations de la mise à jour de 2000 par la Direction des sciences du MPO :

- On constate une légère amélioration des taux de prise normalisés entre 1999 et 2000 à cause d'une hausse des taux de prise de poissons d'âge 3 (classe d'âge de 1997).
- Le relevé de 2000 a capturé « beaucoup plus » de poissons d'âge 2 (classe d'âge de 1998) que la moyenne des dix dernières années.
- L'augmentation relative de la présence des poissons d'âge 2 a été confirmée par le relevé

de la flottille assujettie aux QIT, qui a aussi montré l'absence relative de poissons de plus de 40 cm.

- Sauf pour des indications préliminaires d'amélioration du recrutement, les nouvelles données ne semblent pas indiquer qu'il faille revoir l'aperçu de 1999. Les taux de capture demeurent relativement faibles, il y a peu de gros poissons et la pêche demeure limitée sur le plan spatial.

Les observations des participants continuent de souligner le peu de confiance accordée à l'évaluation de ce stock. Les écarts marqués entre les formules d'évaluation ne permettent pas d'obtenir une perspective cohérente de l'état du stock, année après année. Par conséquent, les TAC fixés tout au long de la décennie (1991 à 1998) étaient, en moyenne, de 20 000 t, le plus bas de la série ayant été de 10 000 t (1996). Le Conseil ne dispose toujours pas de valeur de référence historique claire pour la recommandation d'un TAC.

Dans le contexte de la recommandation de 1998 concernant la mise au point d'autres méthodes d'estimation de l'abondance du stock, un relevé acoustique MPO-industrie a été entrepris en 1999. On espère qu'il pourra fournir un ensemble de données indépendant sur l'état du stock, qui, avec le temps, pourrait servir de point de repère pour l'estimation de la biomasse.

L'imposition d'un TAC correspondant au niveau le plus faible de la décennie découle de la grande incertitude liée à l'estimation de ce stock, de la baisse des indices d'abondance et des changements survenus à l'aire de répartition. À l'exception des indications positives – concernant les fortes nouvelles classes d'âge, l'information fournie au Conseil en 2000 montre peu de changement quant à l'état du stock et ne donne aucune raison de modifier la recommandation de l'année dernière à propos du TAC.

Le CCRH recommande de fixer à 10 000 t le TAC de 2001-2002 pour la goberge de 4VWX5Zc.

Les incertitudes associées à l'abondance générale et à l'état de ce stock portent à croire que des mesures devraient être envisagées afin d'éviter qu'une part disproportionnée des captures proviennent d'une petite zone au lieu d'être réparties sur l'ensemble de la zone de gestion.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	42.4	40	43	43	43	38	43	43	21	24	14.5	10	15	20	12	10
Prises	43.8	44.3	46	42.9	43.7	37.9	38.5	33.7	20.8	15.3	9.8	9.2	11.9	14.3	8.8	4.13

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le CCRH recommande au MPO de continuer à préparer des rapports sur les niveaux de capture de goberge par sous-zone. Le CCRH recommande en plus que le MPO et l'industrie définissent des mesures en vue de s'assurer que l'effort ne sera pas dirigé de façon démesurée vers une sous-zone particulière de l'unité de gestion.

Le Conseil anticipe que la classe d'âge relativement forte de 1998 sera bientôt recrutée au sein de la population exploitable. Des mesures efficaces doivent être prises pour protéger cette classe d'âge jusqu'à ce qu'elle ait la possibilité de faire une contribution importante à la biomasse génitrice et d'élargir la structure par âge du stock.

Le CCRH recommande que le MPO et l'industrie élaborent un plan d'action afin de s'assurer que l'effort de pêche, au moins entre 2001 et 2003, ne sera pas concentré sur la classe d'âge de 1998.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-13(1999) Goberge de 4VWX5c
A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)
Sydney, N.É. (23 novembre)
Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board – Nellie Baker (2000-010-00472)
Inshore Fisheries Ltd. – Claude d'Entremont (2000-010-00479)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août 1993, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive, d'abaisser le TAC de 35 000 t à 21 000 t. Il a aussi souligné que l'interdiction de la pêche de la morue de 4VsW risquait d'entraîner une

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock: Probablement très inférieur à la moyenne

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice : Incertaine mais probablement très inférieure à la moyenne; niveaux normalement associés à un recrutement faible

Biomasse totale : Incertaine mais probablement inférieure à la moyenne

Recrutement : Classes de 1992-1995 inférieures à la moyenne; signe d'une amélioration de la classe d'âge de 1997 et classe d'âge exceptionnellement forte en 1998.

Croissance et condition : Légère baisse du poids en fonction de l'âge signalée en 1999

Structure par âge : Taille et âge des poissons en baisse tel que signalé en 1999

Distribution : De plus en plus restreinte tel que signalé en 1999

Niveau d'exploitation récent: Inconnu

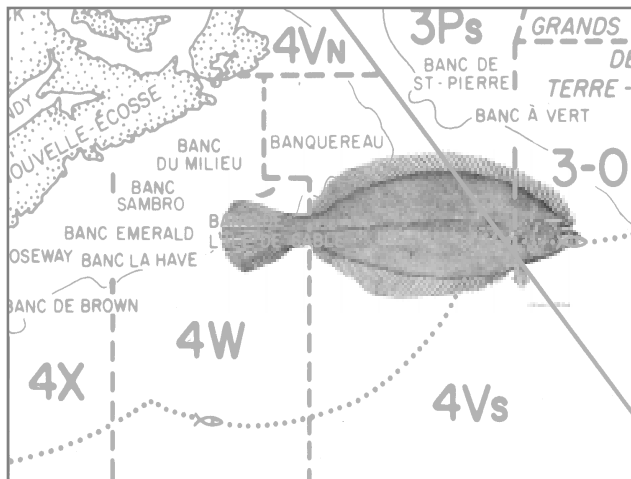
certaine réorientation de l'effort vers la goberge. En novembre 1993, il a recommandé de fixer le TAC de la goberge de 4VWX5Zc pour 1994 à 24 000 t, c'est-à-dire au niveau de capture $F_{0,1}$ alors établi pour 1994. Puis, en 1994, le Conseil a recommandé de fixer le TAC de 1995 au niveau révisé de $F_{0,1}$ de 14 500 t. Il a aussi recommandé que les scientifiques de Pêches et Océans collaborent avec l'industrie pour déterminer s'il y avait lieu d'interdire la pêche de la goberge dans certains secteurs de 4VWX5Zc durant certaines périodes de l'année, afin de protéger les géniteurs. Le Conseil souligne que le deuxième atelier sur le poisson de fond, tenu au début d'octobre 1995, a été le théâtre de discussions sur les mesures qui pourraient favoriser davantage la conservation des stocks de poisson de fond dans cette zone. En novembre 1995, le Conseil a recommandé pour 1996 un TAC de 10 000 t pour la goberge de 4VWX5Zc.

En octobre 1996, le CCRH a recommandé de hausser à 15 000 t le TAC pour 1997. Il a cependant encouragé les scientifiques du MPO à continuer de collaborer avec l'industrie afin de mesurer l'opportunité d'interdire la pêche de la goberge dans certains secteurs de 4VWX5Zc durant certaines périodes de l'année afin de protéger les géniteurs. Le Conseil a aussi recommandé que le secteur des Sciences du MPO examine d'autres indicateurs d'abondance.

En novembre 1997, le Conseil a recommandé de fixer à 20 000 t le TAC de 1998 pour la goberge de 4VWX5Zc. Il a aussi recommandé à titre de priorité immédiate que la direction et le secteur des Sciences du MPO mettent à jour les données sur la réorientation de l'effort dans 4X, de l'est vers l'ouest (particulièrement à l'intérieur de la baie de Fundy), en ce qui concerne la morue, l'aiglefin et la goberge. Enfin, il a recommandé de surveiller la baisse du coefficient de condition.

Pour 1999, le Conseil avait recommandé de réduire le niveau du TAC à 12 000 t. Le Conseil recommande un TAC de 10 000 t pour 2000-2001.

POISSONS PLATS - 4VW



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre), à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre). Certains participants, qui pêchent les poissons plats de 4VW depuis 30 ans, ont encore connu des taux de prise élevés et la plie grise était abondante; cependant, ils ont indiqué qu'elle était trop petite pour être mise en marché. L'incapacité d'atteindre le TAC, récemment, a été attribuée aux conflits avec le nombre toujours croissant d'engins de pêche du crabe, à la réorientation continue des chalutiers vers la pêche lucrative du crabe et aux prix généralement bas des poissons plats. Les pêcheurs étaient en grande partie d'avis qu'il n'était pas possible de fixer des TAC individuels pour les trois espèces de poissons plats puisque, sur le plan opérationnel, cela créerait une réorientation de l'effort et des risques de rejets en mer. Dans 4Vn, les participants de l'industrie jugeaient que la limande à queue jaune de 4VW pouvait être pêchée séparément des deux autres espèces.

Les pêcheurs ont observé que lorsqu'on procédait à la prospection sismique aux endroits où ils pêchaient, les espèces de fond, comme les poissons plats, semblaient quitter la région pour y revenir quelques jours ou quelques semaines plus tard. Les mêmes perturbations sismiques ont été observées au début des années 1980.

Les pêcheurs qui pêchent le poisson plat de 4VW n'étaient pas d'accord avec les résultats de l'évaluation faite par les scientifiques du MPO. Selon d'autres participants, les stocks de poisson de fond semblaient stables et l'industrie a l'intention de trouver des moyens de protéger les recrues. En général, l'industrie

a recommandé le statu quo, c'est-à-dire un TAC de 3 000 t en 2001-2002, pour les poissons plats de 4VW (limande à queue jaune de 4VW, plie canadienne de 4VW et plie grise de la partie est de 4VWX).

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Poissons plats de 4VW

L'évaluation des stocks en 2000 a permis de préparer un rapport sur l'état des stocks de plie canadienne et de limande à queue jaune de l'est de la plate-forme Scotian (div. 4VW).

Constatations du RES de plie canadienne de 4VW :

- L'abondance et la condition des tailles exploitables de la plie canadienne sont très faibles.
- Il faudrait réduire la mortalité par pêche de la plie canadienne jusqu'à ce qu'on observe une augmentation de la production.

Constatations du RES de limande à queue jaune de 4VW :

- Aucune limande à queue jaune de taille exploitable dans les deux zones de concentration (4Vs et 4W).
- L'abondance des prérecrues de la limande à queue jaune s'est améliorée, mais sans signe particulier de contribution à la biomasse exploitable. D'ici à ce que cela se produise, il n'existe aucune perspective d'amélioration du rendement.

Le stock de plie grise de 4VWX a été évalué en 1997, séparément des autres poissons plats. Voici les constatations du RES de 1997 et de la mise à jour de 2000 pour le poisson de fond :

- La population exploitable a diminué par rapport aux niveaux des années 1980 au point d'atteindre son niveau le plus bas en 1992-1993, et demeure faible pour le moment.
- Les prérecrues sont fortement concentrées dans le Gully et dans les fosses profondes au nord du Banquereau, dans 4VsW.
- Il faut éviter d'accroître l'effort axé sur la plie grise, pour protéger le recrutement et permettre le rétablissement.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC										5.5	4.125	3.5	3	3	3	3
Prises	7.7	7.4	8.9	7.3	7.7	7.2	5.6	5.3	4.2	3.5	2.3	2	2	1.90	2.03	0.8

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

- Lien possible avec les stocks situés au nord et à l'est.
- Recrutement plus important depuis 1993, sommet atteint en 1997.

Bien que les nouvelles données du rapport de 2000 sur l'état des stocks continuent d'appuyer une vision positive du rétablissement, l'aperçu à court terme des stocks demeure inchangé.

Le CCRH est engagé à assurer le rétablissement des stocks de poissons plats de 4VW. La détermination de la composition des prises de poissons plats par espèce afin de pouvoir appliquer des mesures de conservation mieux ciblées dans l'avenir serait un premier pas dans la bonne direction.

Le CCRH recommande de fixer à 3 000 t le TAC de 2001-2002 pour les poissons plats de 4VW.

Le CCRH recommande que les scientifiques du MPO, de concert avec l'industrie, fournissent d'ici l'automne 2001 une estimation des niveaux proportionnels de la biomasse des poissons plats de 4VW, notamment la plie grise, la plie rouge, la plie canadienne et la limande à queue jaune.

Ces estimations proportionnelles de la biomasse et d'autres données disponibles (p. ex. en ce qui concerne le déroulement de la pêche) seront utilisées pour déterminer l'état des stocks des différentes espèces de poissons plats et pour permettre au CCRH de mettre en œuvre dans l'avenir des mesures de conservation pour chaque stock.

Le CCRH recommande donc que les Sciences et la Gestion des pêches du MPO, en collaboration avec l'industrie, prennent les mesures nécessaires pour examiner d'ici l'automne 2001 la possibilité de prendre des mesures de conservation précises pour chacune de ces espèces, et préparent un rapport à cet effet.

Le CCRH recommande d'appliquer les limites de taille minimale pour protéger le recrutement, et de maintenir les efforts en vue d'éviter la capture des petits poissons.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a recommandé d'appuyer les efforts en cours pour obtenir de meilleures données sur les débarquements par espèce et par zone, afin d'établir, dans les années à venir, une base plus rationnelle pour les mesures de conservation visant ce complexe de ressources. Le Conseil a aussi recommandé de fixer à 14 000 t en 1994 le TAC des poissons plats de 4VWX, en attendant l'obtention de données plus fiables sur les prises de poissons plats dans le secteur de la plate-forme Scotian. En novembre 1994, sur la foi des données disponibles, le Conseil a conclu qu'il fallait réduire davantage l'effort et les TAC de ces stocks, et modifier les proportions entre les deux unités de façon à mieux tenir compte de l'abondance relative des stocks. Il a recommandé de fixer à 7 500 t en 1995 le TAC global pour tous les poissons plats de 4VWX. En novembre 1995, il a recommandé de fixer le TAC de 1996 à 3 500 t pour les poissons plats de 4VW, et à 3 375 t pour ceux de 4X+5.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-34 (2000) Plie canadienne et limande à queue jaune de l'est du plateau néo-écossais (div. 4VW) Brunswick (ZPH 36-38)

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

Sydney, N.É. (23 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

En octobre 1996, le CCRH recommandait qu'on établisse à 3 000 t le TAC de 1997 pour les poissons plats de 4VW de même que pour ceux de 4X+5, et que l'on continue d'éviter les prises de poissons de petite taille dans le cadre de ces deux pêches. Le Conseil a aussi recommandé que le MPO et l'industrie continuent de se pencher sur le problème de l'identification des espèces, peut-être en association avec le programme de vérification à quai.

Pour 1998, 1999 et 2000, le Conseil a réitéré les recommandations des années précédentes et a également recommandé au MPO et à l'industrie de continuer à se pencher sur le problème de l'identification des espèces.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK (LIMANDE À QUEUE JAUNE DE 4VW)

Indicateur global du stock : Faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	Maturité à une taille inférieure à la taille commerciale
Biomasse totale :	Relativement faible
Recrutement :	Nombre relativement élevé de prérecrues
Condition :	Aucune tendance particulière au fil des ans
Croissance :	Semble traverser la totalité de son cycle biologique à une taille inférieure à la taille exploitable
Structure par âge :	Aucune méthode fiable de détermination de l'âge, nombre élevé de prérecrues; les groupes de taille exploitable sont les plus faibles jamais observés
Distribution :	Réduction de l'aire de distribution
Niveau d'exploitation récent:	Taux de mortalité relative par pêche à peu près nul depuis 1997

OPINION DU CONSEIL SUR L'ETAT DU STOCK
(PLIE GRISE 4VWX)

Indicateur global du stock: Faible à moyen (en rétablissement)

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	Faible
Biomasse totale :	Moyenne
Recrutement :	Fort, amélioration depuis 1993
Croissance et condition :	Aucune observation particulière
Structure par âge :	Bonne pour les prérecrues; les groupes âgés sont faibles
Distribution :	Moyenne
Niveau d'exploitation récent:	Inconnu

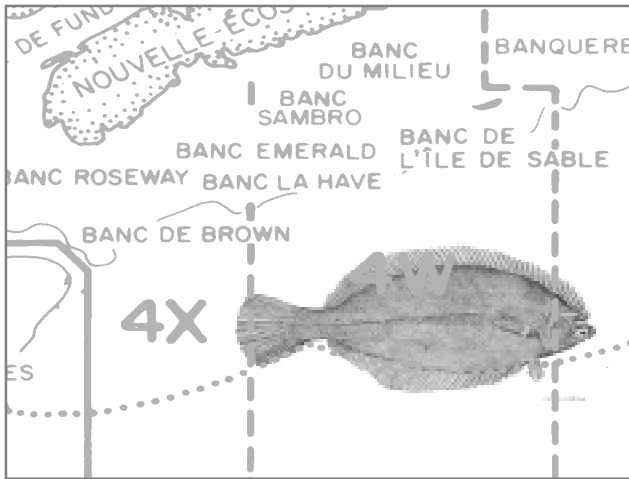
OPINION DU CONSEIL SUR L'ETAT DU STOCK
(PLIE CANADIENNE DE 4VW)

Indicateur global du stock : Faible (possibilité de rétablissement)

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	Faible
Biomasse totale :	Faible
Recrutement :	Signes confirmés de recrutement
Croissance et condition :	Aucune observation particulière
Structure par âge :	Tendance vers les petits poissons
Distribution :	Propre à chaque espèce
Niveau d'exploitation récent:	Augmentation depuis 1995 du taux de mortalité relative par pêche

POISSONS PLATS - 4X + 5Y



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre) et à Halifax (24 novembre). Les participants de l'industrie ont signalé que l'état du stock semblait stable. Ils ont aussi noté qu'ils recommanderaient d'interdire la pêche dans deux autres frayères de la plie rouge (la baie Ste-Marie et la baie Lobster). D'autres participants ont mentionné avoir constaté de meilleurs signes de la présence des petites plies. Selon les constatations, le relevé par pêche assujettie à un QIT a révélé un nombre accru de petits poissons. Cependant, la situation ne semble pas justifier de changement au niveau actuel du TAC de 2 000 t pour les poissons plats de 4X+5Y.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Constatations du rapport de 1997 sur l'état des stocks et de la mise à jour de 2000 pour les poissons de fond :

- Compte tenu de l'accroissement de l'efficacité, la diminution des taux de capture pourrait sous-estimer la baisse du stock.
- L'approche prudente suppose la prise de mesures immédiates pour réduire l'effort de pêche des poissons plats de 4X (réalisable par l'abaissement du TAC afin que les débarquements en 1998 soient inférieurs à ceux de 1996).
- L'effort de pêche devrait être réparti proportionnellement entre les espèces.
- Selon les données actuelles, on constate une certaine stabilité de l'état du stock ces

dernières années, à peu près au niveau de la moyenne à long terme.

Plie rouge de 4X

- Le relevé par le navire de recherche montre que la tendance à la baisse de l'abondance de la plie rouge, évidente en 1998-1999, s'est inversé en 2000 par une estimation d'abondance élevée.

Plie canadienne de 4X

- Une grande quantité de jeunes poissons en 1999 demeure un signe positif de recrutement futur au sein de la population de plie canadienne.

Limande à queue jaune de 4X

- L'importante diminution de l'indice du relevé de limande à queue jaune pour 1999 ne s'est pas maintenue en 2000. Ainsi, l'abondance de la limande à queue jaune pourrait être demeurée supérieure à la moyenne à long terme depuis 1991.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-21(1997) La plie rouge, la plie canadienne, et la limande à queue jaune du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse

A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Inshore Fisheries Ltd. – Claude d'Entremont (2000-010-00479)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC										4.5	3.375	3.375	3	2	2	2
Prises	3.92	5.59	4.28	4.65	3.33	6.1	5.8	5.9	4	2.54	2.5	2.46	2.01	1.57	1.70	1.23

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le stock de plie grise de 4VWX a été évalué séparément des autres poissons plats en 1997. Constatations du rapport de 1997 sur l'état des stocks et de la mise à jour de 2000 sur le poisson de fond :

- La population exploitable a diminué par rapport aux niveaux des années 1980 au point d'atteindre son niveau le plus bas en 1992-1993, et demeure faible pour le moment.
- Les prérecrues sont fortement concentrées dans le Gully et dans les fosses profondes au nord du Banquereau, dans 4VsW.
- Il faut éviter d'accroître l'effort axé sur la plie grise, pour protéger le recrutement et permettre le rétablissement.
- Lien possible avec les stocks situés au nord et à l'est.
- Recrutement plus important depuis 1993, sommet atteint en 1997.

Bien que les nouvelles données du rapport de 2000 sur l'état des stocks continuent d'appuyer une vision positive du rétablissement, l'aperçu à court terme des stocks demeure inchangé.

L'analyse par le CCRH des poissons plats de 4X+5Y confirme que nous nous sommes engagés à conserver ces stocks et le Conseil croit que le premier pas en ce sens devrait être de séparer les stocks dans les prises, afin de mieux cibler les impératifs de conservation. Le Conseil se dit encouragé de voir que l'industrie prend des mesures proactives en proposant de fermer des frayères pour protéger le stock de plie rouge dans 4X+5Y.

Le CCRH recommande de fixer à 2 000 t le TAC de 2001-2002 pour les poissons plats de 4X+5Y.

Le CCRH recommande que les scientifiques du MPO, de concert avec l'industrie, fournissent d'ici l'automne 2001 une estimation des niveaux

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK (POISSONS PLATS DE 4X SAUF LA PLIE GRISE)

Indicateur global du stock: Moyen

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	Moyenne à long terme
Biomasse totale :	Moyenne à long terme
Recrutement :	En hausse
Croissance et condition :	Aucune observation particulière
Structure par âge :	Inconnue
Distribution:	Propre à chaque espèce
Niveau d'exploitation récent:	Inconnu

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK (PLIE GRISE DE 4VWX)

Indicateur global du stock : Faible à moyen (en rétablissement)

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	Faible
Biomasse totale :	Moyenne
Recrutement :	Fort, meilleur depuis 1993
Croissance et condition :	Aucune observation particulière
Structure par âge :	Bonne pour les prérecrues; les groupes âgés sont faibles
Distribution:	Moyenne
Niveau d'exploitation récent:	Inconnu

proportionnels de la biomasse des poissons plats de 4X+5Y, notamment la plie grise, la plie rouge, la plie canadienne et la limande à queue jaune.

Ces estimations proportionnelles de la biomasse et d'autres données disponibles (p. ex. en ce qui concerne le déroulement de la pêche) seront utilisées pour déterminer l'état des stocks des différentes espèces de poissons plats et pour permettre au CCRH de mettre en œuvre dans l'avenir des mesures de conservation pour chaque stock.

Le CCRH recommande donc que les Sciences et la Gestion des pêches du MPO, en collaboration avec l'industrie, prennent les mesures nécessaires pour examiner d'ici l'automne 2001 la possibilité de prendre des mesures de conservation précises pour chacune de ces espèces, et préparent un rapport à cet effet.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

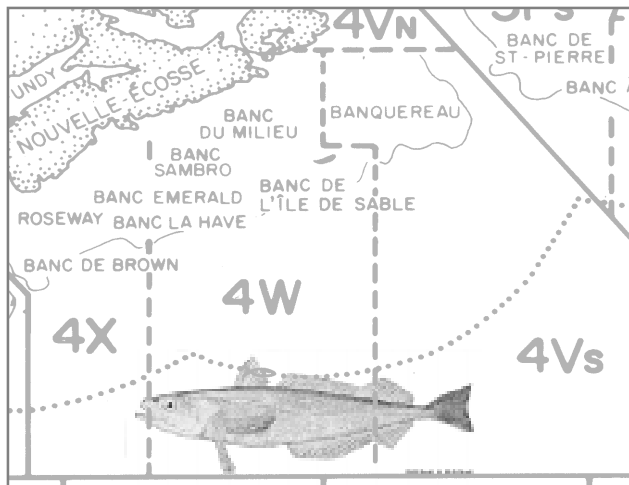
En novembre 1993, le Conseil a recommandé d'appuyer les efforts en cours pour obtenir de meilleures données sur les débarquements par espèce et par zone, afin d'établir, dans les années à venir, une base plus rationnelle pour les mesures de conservation visant ce complexe de ressources. Le Conseil a aussi recommandé de fixer à 14 000 t en 1994 le TAC des poissons plats de 4VWX, en attendant l'obtention de données plus fiables sur les prises de poissons plats dans le secteur de la plate-forme Scotian. En novembre 1994, sur la foi des données disponibles, le Conseil a conclu qu'il fallait réduire davantage l'effort et les TAC de ces stocks, et modifier les proportions entre les deux unités de façon à mieux tenir compte de l'abondance relative des stocks. Il a recommandé de fixer à 7 500 t en 1995 le TAC global pour tous les poissons plats de 4VWX. En novembre 1995, il a recommandé de fixer le TAC de 1996 à 3 500 t pour les poissons plats de 4VW, et à 3 375 t pour ceux de 4X+5Y.

En octobre 1996, le CCRH recommandait qu'on établisse à 3 000 t le TAC de 1997 pour les poissons plats de 4VW de même que pour ceux de 4X+5Y, et que l'on continue d'éviter les prises de poissons de petite taille dans le cadre de ces deux pêches. Le Conseil a aussi recommandé que le MPO et l'industrie continuent de se pencher sur le problème de l'identification des espèces, peut-être en association avec le programme de vérification à quai.

Le Conseil a recommandé de fixer à 2 000 t le TAC de

1998, de 1999 et de 2000 pour les poissons plats de 4X, de ne pas permettre que la proportion des captures de plie grise, par rapport aux stocks de poissons plats de 4X, dépasse les niveaux actuels, et de maintenir les efforts en vue d'éviter la capture des petits poissons. Le Conseil a également recommandé au MPO et à l'industrie de continuer à se pencher sur le problème de l'identification des espèces.

MERLU ARGENTÉ - 4VWX



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre), à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre). Les participants de l'industrie, à Halifax, se sont dits préoccupés par le fait qu'il n'y ait pas eu d'évaluation du merlu argenté cette année et que l'état du stock soulève encore un grand nombre de questions. Ils ont aussi indiqué qu'un atelier sur le merlu était prévu pour le 11 décembre 2000. Les habitudes migratoires sont imprécises et doivent être étudiées. Il subsiste aussi beaucoup de questions sur l'étendue du stock dans la partie du golfe du Maine où certains soupçonnent que les poissons appartiennent à une composante différente de celle de la plate-forme Scotian ou des bassins d'Émeraude et LaHave. Le thème général des consultations et des communications a été le maintien des quotas de merlu argenté à 20 000 t pour 2001-2002.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Constatations du rapport de 1999 sur l'état des stocks et de la mise à jour de 2000 :

- Les débarquements par les bateaux canadiens provenant des bassins d'Émeraude et LaHave continuent d'augmenter par rapport aux captures en zones hauturières.
- Les changements de configuration et de grandeur du maillage par la flottille canadienne semblent avoir réduit les prises de petits poissons.

- La biomasse selon le relevé demeure très faible et la mortalité totale est élevée. Les valeurs extrêmes de ces indicateurs importants suscitent de graves préoccupations. En outre, l'état, la longueur selon l'âge et la taille à la maturité sont inférieurs aux moyennes à long terme.
- Les perspectives de recrutement semblent bonnes, deux classes d'âge supérieures à la moyenne accédant à la population exploitable, tandis que les concentrations et la répartition des ressources dans l'aire géographique affichent des tendances positives.
- Il serait prudent de ne pas laisser les prises augmenter au-delà des niveaux de 1997 à 1999.
- L'abondance et la biomasse révélées par le relevé du navire de recherche du MPO pendant l'été indiquent une légère augmentation par rapport aux niveaux de 1999, mais demeurent faibles par rapport à la moyenne à long terme.

D'après toute l'information mentionnée ci-dessus, le CCRH n'a aucune raison de modifier son opinion au sujet de l'état du stock par rapport à l'année dernière et, par conséquent, fait les recommandations suivantes :

Le CCRH recommande de fixer à 20 000 t le TAC de merlu argenté de 4VWX pour 2001-2002.

La pêche du merlu argenté repose en grande partie sur de très jeunes poissons (âges 2-4), et la période au cours de laquelle il faudra obtenir des données sur le recrutement avant leur accès à la population exploitable est limitée. Avant 1998, un relevé normalisé du groupe 0 de cette espèce était effectué; il donnait des renseignements importants et préliminaires à propos du recrutement à venir. Ce relevé a été interrompu en 1998.

Le Conseil recommande que les scientifiques du MPO et l'industrie collaborent en vue de déterminer la structure du stock de merlu argenté des bassins LaHave et d'Émeraude par rapport à celui de la pente continentale, ainsi que de la partie du golfe du Maine qu'on soupçonne d'être un stock distinct.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	100	100	100	120	135	135	100	105	75	30	45	46	50	55	30	20
Prises	75.48	82.68	61.71	74.37	87.99	69.73	171.3	51.23	29.76	8	17.2	26.4	16.9	23.3	20.5	6.9

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En juin 1994, le Conseil scientifique de l'OPANO a calculé que les prises au niveau $F_{0,1}$ pour 1995 devraient être de 79 000 t. Cependant, il notait que ce calcul pouvait être surestimé d'environ 20 000 t. Il a donc recommandé de fixer à 60 000 t le TAC de 1995 pour le merlu argenté de 4VWX. Afin de réduire les prises accidentelles, la boîte du merlu argenté a été reconfigurée en 1994 de façon à déplacer sa limite septentrionale plus loin vers les eaux profondes. L'utilisation obligatoire de la grille Nordmore a aussi été imposée en 1994. En novembre 1995, le Conseil recommandait de maintenir à 60 000 t le TAC de merlu argenté de 4VWX pour 1996. En octobre 1996, le Conseil recommandait de réduire à 50 000 t le TAC de merlu argenté de 4VWX pour 1997. L'année suivante, le Conseil a recommandé, pour 1998, de fixer à 55 000 t le TAC de merlu argenté de 4VWX. Il a aussi recommandé de continuer à surveiller les prises accidentelles de poisson de fond afin de s'assurer qu'elles n'avaient pas d'effet négatif sur ces ressources, et de surveiller la diminution du coefficient de condition.

Pour 1999, le Conseil a recommandé de fixer à 30 000 t le TAC de merlu argenté de 4VWX, et de ne pas prendre plus de 15 000 t du TAC de 30 000 t dans les bassins d'Émeraude et LaHave, afin de minimiser les prises de juvéniles. De plus, il a recommandé la tenue, en priorité, d'un atelier conjoint du MPO et de l'industrie en vue d'examiner les méthodes qui permettraient de répartir les prises plus également entre tous les groupes d'âge au cours de cette pêche. De plus, il a inclus des recommandations pour la surveillance des prises accidentelles dans le cadre de la pêche d'autres espèces, ainsi que de la diminution du coefficient de condition.

Pour 2000-2001, le Conseil recommanda de fixer le TAC à 20 000 t et de reprendre le relevé du groupe 0 ou de mettre au point et d'appliquer d'autres méthodes de relevé pour accroître l'information sur le recrutement de ce stock.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock : Faible relativement à la moyenne à long terme.

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	Probablement moyenne
Biomasse totale :	Probablement moyenne
Recrutement :	Les perspectives semblent bonnes, deux classes d'âge supérieures à la moyenne (1998 et 1999) accédant à la population exploitable
Croissance et condition :	Tendances à la baisse à long terme de l'indice biologique; état, longueur moyenne selon l'âge et longueur à 50 % de la maturité : tous à de faibles niveaux par rapport à la moyenne à long terme.
Structure par âge :	Peu de classes d'âge mais caractéristiques de l'espèce
Distribution:	La concentration et la répartition des ressources affichent des tendances positives. Certaines questions quant à l'identité de la partie du stock se trouvant dans le golfe du Maine.
Niveau d'exploitation récent:	Incertain

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-09(1999) Merlu argenté du plateau néo-écossais

A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

Sydney, N.É. (23 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

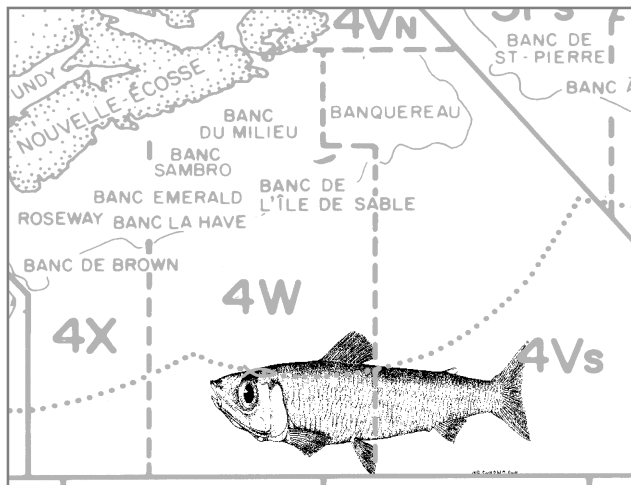
Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board – Nellie Baker (2000-010-00472)

Inshore Fisheries Ltd. – Claude d'Entremont (2000-010-00479)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

D'Eon Fisheries Ltd. – Robert Sciocchetti (2000-010-00483)

ARGENTINE - 4VWX



HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

Les prises réalisées à partir de ce stock, qui sont des prises accessoires de la pêche au merlu argenté, n'ont pas dépassé 360 t depuis 1983. En novembre 1993, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive, de fixer à 1 000 t le TAC de 1994 pour l'argentine de 4VWX, ce qui a effectivement été fait. En 1994, le Conseil a recommandé de fixer à 1 000 t également le TAC de 1995 pour ce stock et cette recommandation a été réitérée pour 1996, 1997, 1998 et 1999.

Le Conseil a aussi recommandé pour 1998 et 1999, encore pour 2000, que si cette pêche devait être pratiquée à des fins commerciales, d'exiger d'inclure une composante de collecte de données à caractère scientifique, afin d'améliorer les connaissances sur la ressource.

CONSULTATIONS DE 2000

Aucun commentaire n'a été reçu au sujet de ce stock au cours des consultations publiques tenues en Nouvelle-Écosse en novembre 2000.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Puisqu'il n'y a pas eu d'évaluation du stock en 2000, aucun nouveau rapport sur l'état du stock n'a été rédigé. Les données scientifiques sont tirées d'anciens rapports du MPO.

Les rapports du MPO sur l'état du stock indiquent qu'en raison du peu de connaissances sur la composante de ce stock, on ne peut produire suffisamment de données aux fins d'analyse. Étant donné que cette pêche est limitée aux prises accessoires et qu'elles ont été faibles ces dernières années, le Conseil croit qu'il est possible de maintenir le TAC à 1 000 t en 2001/2002, à titre de mesure préventive. Le Conseil n'a pas modifié son aperçu de ce stock.

Le CCRH recommande de fixer à 1 000 t le TAC de 2001/2002 pour l'argentine de 4VWX.

Le CCRH recommande, si cette pêche devait être pratiquée à des fins commerciales, d'exiger d'inclure une composante de collecte de données à caractère scientifique, afin d'améliorer les connaissances sur la ressource.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	10	10	10	10	10	10	10	10	10	1	1	1	1	1	1	1
Prises	0.29	0.2	0.08	0.35	0.11	0.22	0.14	0.03	0.13	0	0.11	0	0	0	0	0

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

SOURCES

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

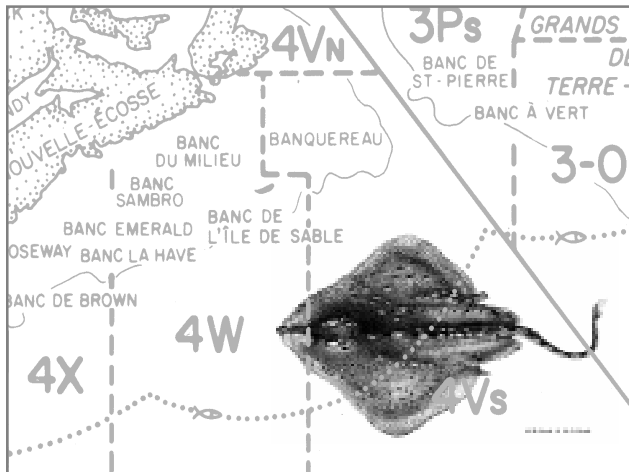
Sydney, N.É. (23 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Aucune mémoire reçu

RAIES - 4VsW



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre). Un pêcheur d'expérience de la pêche dirigée des raies a signalé une bonne pêche au début de la pêche expérimentale, et une baisse des taux de capture en 1997, ainsi qu'une stabilisation des prises récemment. Il y a peu de gros poissons et les poissons se trouvent maintenant en eaux profondes; ce changement de répartition serait lié à la température. Les participants à la pêche dirigée souhaitent que cette pêche soit maintenue. Les affectations de raie, dans l'éventualité d'une reprise de la pêche du poisson de fond, ont été signalées parmi les sujets à étudier.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Constations du rapport de 2000 sur l'état des stocks :

- Les taux de prise de la pêche commerciale n'ont révélé aucun changement important pendant toute la durée de la pêche expérimentale (1994 à 2000).
- La taille des prélèvements par pêche atteint un sommet à 71 cm, tandis que 50 % des raies femelles tachetées atteignent la maturité à seulement 75 cm.
- La biomasse exploitable de poissons matures a diminué progressivement depuis le début des séries chronologiques, l'estimation pour 1998 étant la plus faible des séries.
- Il y a eu une réduction progressive de la proportion de grandes raies tachetées aussi

bien dans les prises commerciales que dans celles du relevé d'été par le navire de recherche.

- La biomasse selon le relevé du navire de recherche montre une redistribution vers les eaux profondes ces dernières années.
- La mortalité par pêche ne doit pas augmenter.

Le CCRH croit que, en raison de la diminution de la biomasse exploitable et, en particulier, de la réduction de la quantité de grandes raies tachetées au sein de la population, il faudrait réduire la mortalité par pêche. Conformément à son objectif de rétablissement des stocks, le CCRH fait la recommandation suivante :

Le CCRH recommande de limiter les prélèvements totaux de raies de 4VsW à 400 t en 2001-2002, y compris les prises accidentelles.

Il est bien établi qu'il faut davantage d'information sur la taille du stock, sa définition, ses habitudes migratoires, la structure d'âge et ses taux de mortalité naturelle et par pêche. Afin d'améliorer les connaissances à propos de ce stock,

Le CCRH recommande de mettre en place un programme de marquage qui permettrait de suivre les migrations saisonnières et de déterminer l'étendue des mouvements en dehors de la zone de 4VsW; de calculer la taille de la population et le taux d'exploitation; et de déterminer l'âge, la croissance et la longévité, facteurs à propos desquels les connaissances sont toutes empreintes d'incertitude pour le moment.

Les participants à la pêche traditionnelle du poisson de fond se sont dits inquiets du maintien d'une pêche dirigée des raies qui, jusqu'à récemment, était limitée à des prises accidentelles. Ces préoccupations ont été exprimées dans le contexte du rétablissement des ressources de poisson de fond sur la plate-forme Scotian. À mesure que le poisson de fond se rétablira, les prises accidentelles de raie entraîneront une augmentation des prélèvements de ce stock. Le maintien de la pêche dirigée pourrait risquer de limiter les pêches du poisson de fond traditionnelles. Ce problème a été souligné afin que les gestionnaires des ressources se penchent d'avance sur la question du rétablissement du poisson de fond. La consultation des participants à la pêche dirigée des raies et aux pêches traditionnelles du poisson de fond serait avisée en vue de prendre des mesures de gestion planifiées.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC										2	1.6	1.6	1.2	1.2	0.6	0.6
Prises					3.8	5	4.3	2.3	2.1	3.1		1.6	1.04	0.525	0.623	0.754

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Compte tenu des préoccupations exprimées par les participants à la pêche traditionnelle du poisson de fond,

Le CCRH recommande que les gestionnaires des pêches consultent les membres de l'industrie en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre qui tiendrait compte des préoccupations exprimées par ceux qui participent à la pêche traditionnelle du poisson de fond, à propos des niveaux de prises accidentelles de raie dans le cadre de ces pêches, à mesure que les stocks de poisson de fond se rétabliront. Les participants à la pêche dirigée des raies devraient aussi participer à ces discussions afin de pouvoir planifier l'avenir de leur propre pêche de manière ordonnée. Une attention particulière devrait être accordée au maintien de la collecte d'information sur les stocks, afin qu'on puisse gérer les ressources de façon durable.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En 1994, la combinaison de la fermeture de pêches traditionnelles du poisson de fond sur la plate-forme Scotian et de l'apparition de débouchés commerciaux pour les ailes de raie a entraîné l'établissement d'une pêche canadienne dirigée de la raie. Le TAC préliminaire de 1994 a été fixé à 1 200 t, 800 t supplémentaires étant réservées à des relevés conjoints industrie-scientifiques. Les prises en 1994 ont totalisé 3 100 t, ce qui incluait les prises accessoires dans le cadre des pêches non dirigées. Pour 1995, le TAC de la pêche dirigée a été établi à 1 600 t, auxquelles s'ajoutaient 20 % pour les prises accidentelles de la pêche dirigée des poissons plats. En 1996, le TAC a été abaissé à 1 200 t avec 20 % de plus prévus pour les prises accessoires dans le cadre de la pêche dirigée des poissons plats. En octobre 1996, le CCRH a recommandé de fixer le TAC de 1997 pour les raies de 4VsW de nouveau à 1 200 t, y compris les prises

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-29 (2000) Raie tachetée de l'est du plateau néo-écossais (4VsW)

CONSULTATIONS DU CCRH

Sydney, N.É. (23 novembre)
Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock : Inférieur à la moyenne

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice : Aucune observation particulière

Biomasse totale : Inférieure à la moyenne (raie épineuse)

Recrutement : Inférieur à la moyenne

Croissance et condition : Baisse de la taille

Structure par âge : Inférieure à la moyenne

Distribution : Inférieure à la moyenne

Niveau d'exploitation récent: Non durable

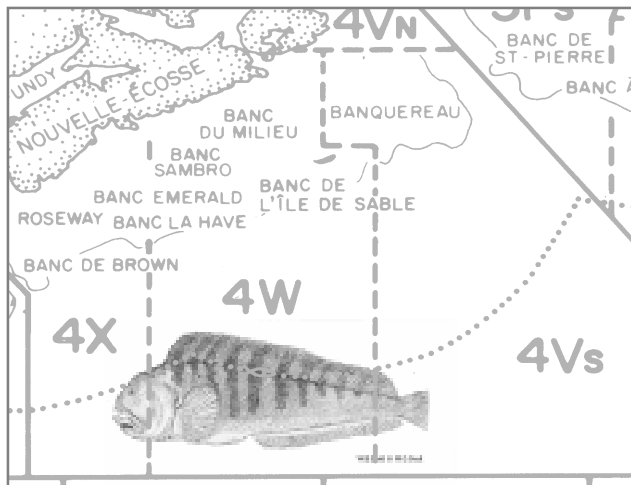
accidentelles, et d'adopter des mesures pour diversifier les tailles et les espèces de raies parmi les prises.

Pour 1998, le CCRH a de nouveau recommandé de fixer le TAC des raies de 4VsW à 1 200 t, y compris les prises accidentelles, et d'adopter des mesures pour diversifier les tailles et les espèces de raies parmi les prises. Le Conseil a également recommandé de poursuivre la pêche expérimentale au même niveau d'effort qu'en 1997.

Pour 1999, le CCRH a recommandé de réduire le TAC de moitié, à 600 t, l'évaluation de 1998 ayant indiqué que le total de 1 200 t n'était pas soutenable.

Pour 2000, le CCRH a recommandé de maintenir le TAC à 600 t, y compris les prises accidentelles, de continuer la pêche expérimentale et de prendre des mesures pour diversifier la taille et les espèces de raies parmi les prises.

LOUP - 4VWX



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre), à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre). Il n'y a pas eu de commentaires visant directement ce stock pendant les séances de consultation de novembre 2000. Selon les recommandations de l'industrie pour ce stock, le statu quo (aucune pêche dirigée) devrait être maintenu.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Ce stock a été réévalué en 2000 pour la première fois depuis 1996. Voici les constatations du rapport de 2000 sur l'état du stock :

- Un grand nombre de poissons immatures ont été capturés au cours des relevés par le navire de recherche dans la sous-zone 4, pendant les années 1990.
- La biomasse mature est présentement faible dans 4VWX et 4T.
- La mortalité par pêche est faible depuis le milieu des années 1990.
- Jusqu'à ce que les récentes recrues atteignent la maturité et que la biomasse mature s'améliore, il faudrait prendre soin de ne pas accroître la mortalité par pêche au-delà de ce qui est prévu par le statu quo.

Le CCRH craint que le développement des marchés du loup amène les pêcheurs aux engins mobiles à compléter leurs sorties par du loup après avoir ciblé

d'autres poissons de fond. Même si les prises sont bien en deçà de la limite cible pour ce stock, l'idée qu'on enregistre un taux de mortalité du loup dans des zones bien connues signifie que les pêcheurs ciblent le loup comme prise accidentelle « dirigée ». Cette activité va clairement à l'encontre de l'esprit de la recommandation d'interdire la pêche dirigée – par prise accidentelle ou autre. Tant que l'effort de pêche ciblé – sous forme de prise accidentelle ou autre – est maintenu dans les zones de pêche connues de 4X où cette espèce est concentrée, il pourrait contribuer à la diminution générale du stock.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée du loup dans 4VWX en 2001-2002.

Le CCRH recommande également de restreindre la pêche aux prises accidentelles seulement et d'appliquer des mesures restrictives afin de limiter les prises accidentelles dans toutes les pêches dirigées vers d'autres espèces.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

Étant donné le peu de renseignements dont on disposait en 1995 pour étayer une recommandation précise, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive, de fixer à 600 t le TAC de 1996.

Depuis 1997, le CCRH a recommandé de limiter les captures aux niveaux historiques, ce qui est conforme à la nature réellement fortuite des prises, en laissant suffisamment de latitude pour éviter de fermer les pêches dirigées traditionnelles du poisson de fond.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC																
Prises					0.6	0.6	0.5	0.7	0.6	0.4	0.24	0.6	1.03	0.53	0.53	

1. Figures prise du Rapport d'état des stocks A3-31(2000) Loup

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-31(2000) Le Loup Atlantique du plateau néo-écossais

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

Sydney, N.É. (23 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock: Faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice : Faible, en baisse dans 4VWX

Biomasse totale : Faible, en baisse dans 4VWX

Recrutement : Près de la moyenne, petits poissons dans 4X

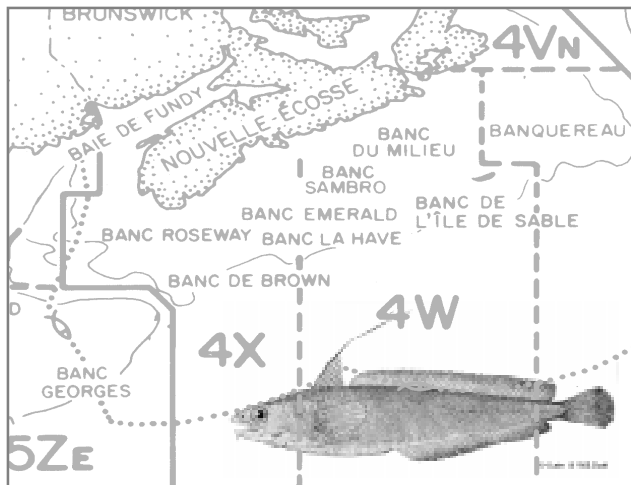
Croissance et condition : Inférieures à la moyenne

Structure par âge : Faible

Distribution : Moyenne

Niveau d'exploitation récent: Aucune observation particulière

MERLUCHE BLANCHE - 4VW



- Les estimations d'abondance obtenues par les relevés de recherche de sources canadiennes (été 4VWX, printemps 4VsW, printemps banc Georges) et de sources américaines (relevés côtiers printemps et automne) se maintiennent toutes près des plus faibles niveaux en 2000 dans 4VW.
- La composition selon la taille des captures effectuées dans 4X dans le cadre du relevé de recherche d'été montre que la taille des captures diminue depuis 1995, et que le poids moyen des poissons pris individuellement dans les relevés de 4VWX diminue depuis 1984.
- La structure du stock est complexe.

CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre), à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre).

Les pêcheurs ont noté une importante augmentation de la merluche blanche dans 4VW au cours des deux dernières années. L'incidence accrue de merluche blanche serait liée selon certains à la hausse des températures après le phénomène du courant froid du Labrador observé sur la plate-forme Scotian en 1998.

Les recommandations de l'industrie allaient du statu quo (aucune pêche dirigée) à un TAC commercial à un niveau modéré.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

La plus récente évaluation du stock (pour 4VWX et 5Zc combinés) a eu lieu en 1998. Depuis, les analyses scientifiques du stock de merluche blanche ont été séparées en deux unités de gestion : 4VW et 4X5Zc. Voici les constatations du rapport de 1998 sur l'état des stocks et de la mise à jour de 2000 sur le poisson de fond, pour la merluche blanche de 4VW :

- Le total des débarquements diminue depuis 1995 et ceux de 1998 sont les plus faibles enregistrés depuis 1968; en 1999, ils ont augmenté légèrement.
- Le taux de capture des pêches commerciales diminue depuis 1996 pour toutes les grandes flottilles (palangriers, fileyeurs, chalutiers), l'année 1998 présentant le taux de capture le plus faible jamais observé.

La mise à jour de 2000 sur le poisson de fond révèle que les augmentations marginales de la biomasse constatées par le navire de recherche ne sont pas suffisantes pour modifier les perceptions de ce stock. Cependant, les commentaires des pêcheurs montrent que le stock se rétablit peut-être à partir de son très faible niveau. Néanmoins ces commentaires n'ont pas changé l'idée que le CCRH se fait de ce stock et qui a mené aux recommandations suivantes, comme en 1999 :

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée de la merluche blanche de 4VW en 2001-2002.

Le CCRH recommande d'autoriser une pêche accessoire limitée seulement; il faudrait appliquer des mesures visant à réduire les prises accidentelles de ce stock dans toutes les pêches dirigées d'autres espèces. De plus, le MPO, en collaboration avec l'industrie, devrait envisager l'adoption de mesures de conservation progressives.

Le CCRH reconnaît que la structure du stock de merluche blanche de 4VWX+5 pourrait être complexe et soutenir le partage de la zone de gestion en 4VW et en 4X+5. Les pêcheurs affirment depuis longtemps que les composantes du stock sont en réalité des stocks distincts.

Le CCRH recommande que les Sciences du MPO, en collaboration avec l'industrie, réalise un programme de tests génétiques, englobant aussi la merluche blanche de 4T, afin d'identifier les sous-composantes possibles et de mieux délimiter les aires de gestion.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC												0.5	0.7	0.7	prises-accid.	
Prises					3.4	3.7	2.9	3.4	3.6	3.1		0.56	0.5	0.4	0.4	0.26

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1995, le Conseil a recommandé de fixer à 2 500 t le TAC de 1996 pour la merluche blanche de 4VWX.

En octobre 1996, le CCRH a recommandé de porter à 3 500 t le TAC de 1997 pour la merluche blanche de 4VWX5Zc, en laissant suffisamment de latitude pour éviter la fermeture des pêches dirigées traditionnelles du poisson de fond. Le Conseil a aussi demandé de séparer les unités de gestion 4VW et 4X5Zc, à des fins d'évaluation et, vu la nature apparemment transfrontalière du stock de l'ouest (4X5Zc), d'inclure ce stock dans les négociations bilatérales avec les États-Unis sur le poisson de fond, en vue de l'établissement d'une stratégie de gestion commune.

Pour 1998, le CCRH a maintenu ses recommandations de 1997 et a aussi recommandé, à titre de priorité immédiate, de charger la Gestion des pêches et le

secteur des Sciences du MPO de mettre à jour les données sur la réorientation de l'effort dans 4X, de l'est vers l'ouest (en particulier à l'intérieur de la baie de Fundy). Si les résultats de ces travaux montrent des effets néfastes possibles sur les concentrations locales ou les géniteurs, il faudrait adopter des mesures en vue de protéger cette ressource.

En 1999, le CCRH a réitéré sa recommandation d'interdire la pêche dirigée de ce stock.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-10(1998) Merluche blanche de 4VWX et 5
A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains
stocks de poisson de fond du plateau néo-
écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)
Sydney, N.É. (23 novembre)
Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board –
Nellie Baker (2000-010-00472)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock: Très faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice : Très faible

Biomasse totale : Très faible

Recrutement : Inconnu

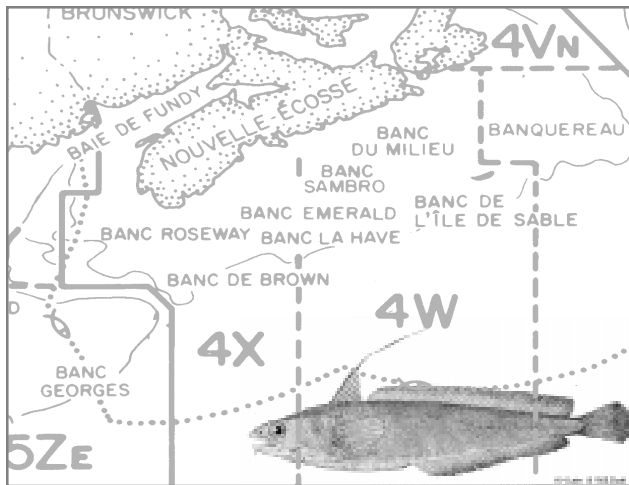
Croissance et condition : En baisse depuis
1984

Structure par âge : Inconnue

Distribution : Structure du stock
complexe, mal
connue

Niveau d'exploitation récent: Très élevé au milieu
des années 90

MERLUCHE BLANCHE - 4X+5Zc



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre), à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre).

Les pêcheurs ont indiqué que la merluche blanche était abondante dans 4X, dans des zones où elle n'avait jamais été observée auparavant et surtout en eaux profondes, ce qui posait un problème pour les prises accidentelles. L'augmentation de l'incidence de merluche blanche est manifeste depuis deux ans et serait liée selon certains à la hausse des températures après le phénomène du courant froid du Labrador observé sur la plate-forme Scotian en 1998.

Les recommandations de l'industrie allaient du statu quo (aucune pêche dirigée) à un TAC commercial à un niveau modéré.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

La plus récente évaluation du stock (pour 4VWX et 5Zc combinés) a eu lieu en 1998. Depuis, les analyses scientifiques du stock de merluche blanche ont été séparées en deux unités de gestion : 4VW et 4X+5. Voici les constatations du rapport de 1998 sur l'état des stocks et de la mise à jour de 2000 sur le poisson de fond, pour la merluche blanche de 4X5Zc :

- Le total des débarquements diminue depuis 1995 et ceux de 1998 sont les plus faibles enregistrés depuis 1968; en 1999, ils ont augmenté légèrement.

- Le taux de capture des pêches commerciales diminue depuis 1996 pour toutes les grandes flottilles (palangriers, fileyeurs, chalutiers), l'année 1998 présentant le taux de capture le plus faible jamais observé.
- Les estimations d'abondance obtenues par les relevés de recherche de sources canadiennes (été 4VWX, printemps 4VsW, printemps banc Georges) et de sources américaines (relevés côtiers printemps et automne) se maintiennent toutes près des plus faibles niveaux en 2000 dans 4X et 5Zc.
- La composition selon la taille des captures effectuées dans 4X dans le cadre du relevé de recherche d'été montre que la taille des captures diminue depuis 1995, et que le poids moyen des poissons pris individuellement dans les relevés de 4VWX diminue depuis 1984.
- Le taux de mortalité de la merluche blanche de 4X calculé à partir des données du relevé de recherche effectué en été montre un taux d'exploitation de 50 % ou plus tout au long des années 1990.
- La composante de 4X+5Zc du stock risque de s'effondrer.
- La structure du stock est complexe.

La mise à jour de 2000 sur le poisson de fond révèle que les augmentations marginales de la biomasse constatées par le navire de recherche ne sont pas suffisantes pour modifier les perceptions de ce stock. Cependant, les commentaires des pêcheurs montrent que le stock se rétablit peut-être à partir de son très faible niveau. Néanmoins ces commentaires n'ont pas changé l'idée que le CCRH se fait de ce stock et qui a mené aux recommandations suivantes, comme en 1999 :

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée de la merluche blanche de 4X+5 en 2001-2002.

Le CCRH recommande d'autoriser une pêche accessoire limitée seulement; il faudrait appliquer des mesures visant à réduire les prises accidentelles de ce stock dans toutes les pêches dirigées d'autres espèces. De plus, le MPO, en collaboration avec l'industrie, devrait envisager l'adoption de mesures de conservation progressives.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC												2.0	2.8	2.8	prises-accid.	
Prises					3.4	3.7	2.9	3.4	3.6	3.1		2.8	2.6	1.3	1.7	1.83

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1995, le Conseil a recommandé de fixer à 2 500 t le TAC de 1996 pour la merluche blanche de 4VWX.

En octobre 1996, le CCRH a recommandé de porter à 3 500 t le TAC de 1997 pour la merluche blanche de 4VWX5Zc, en laissant suffisamment de latitude pour éviter la fermeture des pêches dirigées traditionnelles du poisson de fond. Le Conseil a aussi demandé de séparer les unités de gestion 4VW et 4X5Zc, à des fins d'évaluation et, vu la nature apparemment transfrontalière du stock de l'ouest (4X5Zc), d'inclure ce stock dans les négociations bilatérales avec les États-Unis sur le poisson de fond, en vue de l'établissement d'une stratégie de gestion commune.

Pour 1998, le CCRH a maintenu ses recommandations de 1997 et a aussi recommandé, à titre de priorité immédiate, de charger la Gestion des pêches et le secteur des Sciences du MPO de mettre à jour les données sur la réorientation de l'effort dans 4X, de l'est vers l'ouest (en particulier à l'intérieur de la baie de Fundy). Si les résultats de ces travaux montrent des effets néfastes possibles sur les concentrations locales ou les géniteurs, il faudrait adopter des mesures en vue de protéger cette ressource.

En 1999, le CCRH a réitéré sa recommandation d'interdire la pêche dirigée de ce stock.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-10(1998) Merluche blanche de 4VWX et 5
A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains
stocks de poisson de fond du plateau néo-
écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)
Sydney, N.É. (23 novembre)
Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Associa-
tion – Brian Giroux (2000-010-00480)
<45' Shelburne County Fixed Gear Quota Group
– Weldon Smith (2000-010-00481)
Shelburne Co. Competitive Fishermen's Assoc. –
Pam Decker (2000-010-00482)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock: Très faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice : Très faible

Biomasse totale : Très faible

Recrutement : Inconnu

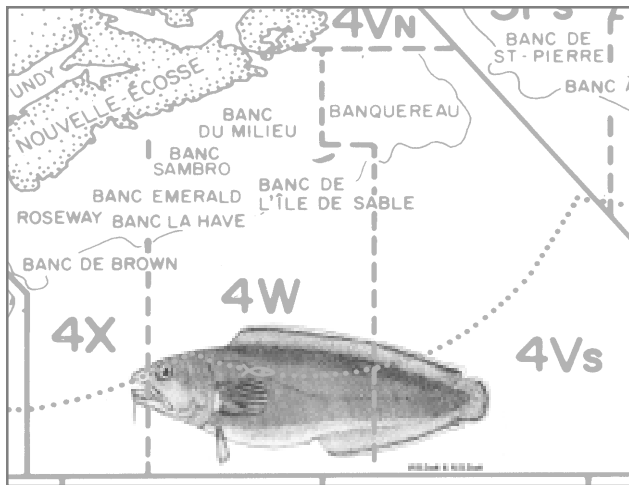
Croissance et condition : En baisse depuis
1984

Structure par âge : Inconnue

Distribution : Structure du stock
complexe, mal
connue

Niveau d'exploitation récent: Très élevé au milieu
des années 90

BROSME - 4VWX



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre), à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre). Des commentaires limités étaient d'accords avec l'information scientifique que le stock est à un niveau très bas. Le rétablissement du stock, ou le status quo, étaient recommandés. Il y a eu des indications de concentrations de brosmes dans certains endroits, concentrations susceptibles de pêche. Finalement, il y a eu des suggestions que l'assujettissement du brosmes à des efforts de pêche ralentira ou préviendra le rétablissement du stock.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Constatations du rapport de 1998 sur l'état des stocks et des mises à jour pour le poisson de fond de 1999 et de 2000 :

- Les débarquements de 1998 ont atteint 1 490 t. Ils demeurent inférieurs à la moyenne à long terme de 3 469 t depuis 1993. Les débarquements de 1999 ont atteint 1 028 t (sur 15 mois).
- Le poids moyen par trait enregistré lors des relevés de recherche a diminué brusquement en 1992 et est demeuré, depuis, inférieur à la moyenne à long terme de 1,29 kg. La valeur de 1998 est la plus faible jamais enregistrée.
- Le stock s'est effondré en 1992 et ne s'est pas rétabli.

- Les prises enregistrées dans les relevés de recherche ont montré une restriction de la répartition à la partie ouest de 4X.
- Les prises futures devraient diminuer considérablement, et des mesures devraient être adoptées en vue de la conservation et du rétablissement de ce stock.
- L'enregistrement de la position exacte de toutes les captures s'avère une condition essentielle au rétablissement du stock.
- Le stock ne présente aucun signe d'amélioration en 2000. Le plafond de 1 000 t imposé ne restreint sans doute pas suffisamment la capture pour que le stock se rétablisse, et des mesures plus restrictives peuvent être nécessaires.

Le CCRH n'a pas modifié son aperçu de ce stock. Un examen plus exhaustif prévu pour 2001 fournira peut être de l'information additionnelle sur l'état du stock et sur des mesures de conservation appropriées.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée du brosmes de 4VWX en 2001/2002.

La limitation des prises accessoires serait favorable au rétablissement.

Le CCRH recommande d'appliquer des mesures restrictives afin de réduire les prises accessoires dans toutes les pêches dirigées d'autres espèces.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1995, le Conseil a recommandé de fixer à 1 500 t le TAC de 1996 pour le brosmes de 4VWX.

En octobre 1996, le CCRH a recommandé que le TAC du brosmes de 4VWX n'excède pas le niveau des prises historiques et qu'on conserve suffisamment de latitude pour éviter la fermeture des pêches dirigées traditionnelles du poisson de fond. Cette recommandation a été répétée en 1998, 1999 et en 2000.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC												1.5	0	0	0	0
Prises					2.7	3.1	3.8	4.2	2.4	1.5	1.8	1.91		1.46	1.02	0.746

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-14(1998) Brosme du plateau néo-écossais
 A3-35(1999) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 1999

A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

Sydney, N.É. (23 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board –
 Nellie Baker (2000-010-00472)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association –
 Brian Giroux (2000-010-00480)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock : Faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice : Faible

Biomasse totale : Faible historique

Recrutement : Aucun indice

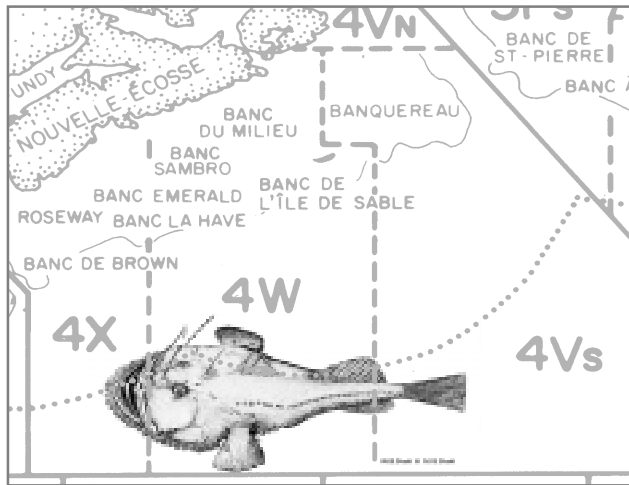
Croissance et condition : Mauvais

Structure par âge : Inférieur à la moyenne

Distribution : Pas de modification appréciable

Niveau d'exploitation récent: Pas d'observation particulière

BAUDROIE D'AMÉRIQUE - 4VWX



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre), à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre). Les commentaires étaient limités aux membres de l'industrie qui pêchent dans la zone de gestion 4X. Selon les observations de l'industrie, la baudroie est généralement abondante, bien que localisée, et les niveaux actuels de prises accidentelles et d'exploitation devraient être maintenus.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation complète précédente de ce stock avait eu lieu en 1996 et les plus récentes données scientifiques présentées ici sont tirées de la dernière évaluation complète réalisée en 2000. Voici les constatations du rapport de 2000 sur l'état du stock et de la mise à jour de 1999 sur le poisson de fond :

- L'abondance générale et la répartition se sont améliorées jusqu'à presque atteindre la moyenne à long terme.
- Le recrutement s'améliore et est actuellement élevé.
- Les gros poissons de plus de 60 centimètres ont diminué de façon importante et la biomasse reste faible.
- La mortalité semble augmenter.
- Le coefficient de condition est actuellement faible.

Par le passé, la baudroie d'Amérique a été exploitée presque exclusivement sous forme de prises accessoires

au cours de la pêche du poisson de fond et du pétoncle. Entre 1992 et 1994, la flottille de bateaux de pêche aux engins mobiles de moins de 65 pieds a pratiqué une pêche dirigée de cette espèce dans 4X. Les débarquements dans cette zone, qui étaient d'un peu plus de 300 t en 1991, sont passés à 1 100 t en 1994. Ils se sont maintenus, en moyenne, à environ 1 000 t depuis, en réponse aux conditions du marché. Cette espèce est surtout abondante dans la partie centrale de la plate-forme Scotian et en bordure des bancs. On trouve des concentrations de petites baudroies dans les bassins.

Un programme de recherche quinquennal conjoint (Sciences-industrie) visant à accroître les connaissances sur cette ressource a été mené par cinq bateaux de pêche aux engins mobiles de moins de 65 pieds dans 4X et 5Zc, de 1995 à 1999; dans le cadre de ce programme, une pêche dirigée a été réalisée en collaboration avec le MPO jusqu'à un total de captures de 300 t. La plupart des activités ont eu lieu dans des zones localisées appelées « fosses à baudroie » dans le bassin Crowell. Les scientifiques du MPO recommandent de maintenir les prises à un faible niveau et de continuer de s'en tenir à une démarche prudente jusqu'à ce que la productivité et les effets de la pêche soient mieux définis.

Le CCRH n'a essentiellement pas modifié son aperçu de ce stock.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée de la baudroie de 4VWX en 2001-2002.

L'information découlant de l'évaluation et des consultations révèle que même si ce stock est géré strictement en fonction des prises accidentelles, il existe un effort dirigé important sur des concentrations naturelles de l'espèce dans certaines zones du bassin, afin de maximiser les prises accessoires basées sur les pêches dirigées existantes. Il pourrait en résulter une surexploitation dans certaines circonstances, par exemple si les conditions du marché étaient très favorables.

Le CCRH recommande de restreindre la pêche à des prises accidentelles seulement; des mesures devraient être prises afin de réduire les prises accessoires de baudroie dans toutes les pêches dirigées d'autres espèces.

Le CCRH recommande de réduire le total des prélèvements de toutes sources à des niveaux inférieurs aux prélèvements annuels les plus bas des cinq dernières années.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC												0.7	0.2	0	0	0
Prises					0.6	0.8	0.8	0.8	0.6	1.2	0.7	0.71	1.2	0.82	1.17	0.41

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le CCRH recommande également que des mesures soient prises par les Sciences du MPO pour évaluer les concentrations géographiques connues en vue de déterminer les niveaux localisés de la biomasse et d'évaluer la durabilité des efforts de pêche dirigés dans les aires de concentration de la baudroie.

Des préoccupations ont été exprimées par les Sciences du MPO en ce qui concerne la composition réelle par taille et le total des prélèvements de baudroie dans les prises accidentelles de la pêche du pétoncle, particulièrement dans la baie de Fundy, et les effets négatifs que cette pêche risque d'avoir sur le stock. Tout semble indiquer que le recrutement du pétoncle dans la baie de Fundy est très fort, ce qui favorise une augmentation de l'effort de pêche par la flottille de pêche côtière du pétoncle et une hausse possible des prises accessoires de baudroie.

Le CCRH recommande d'accroître les efforts en vue de déterminer le niveau des prises accidentelles de baudroie et les prélèvements par les flottilles de pêche du pétoncle.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1995, le Conseil a recommandé de fixer à 700 t le TAC de 1996 pour la baudroie de 4VWX. Pour 1997 et 1998, le CCRH a recommandé que le TAC de la baudroie dans 4VWX n'excède pas le niveau des prises historiques et qu'on conserve suffisamment de latitude pour éviter la fermeture des pêches dirigées traditionnelles du poisson de fond. De plus, le Conseil a recommandé que cette espèce soit traitée comme prise accessoire dans toutes les autres pêches et que l'on poursuive le programme quinquennal conjoint (industrie-Sciences du MPO). En 1999, le Conseil a recommandé d'interdire toute pêche dirigée, d'appliquer des mesures restrictives afin de réduire les prises accessoires et de poursuivre le programme quinquennal conjoint (industrie-Sciences du MPO).

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-35 (1999) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 1999

A3-30 (2000) Baudroie du plateau néo-écossais et nord-est du banc Georges (4VWX et 5Zc)

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

Sydney, N.É. (23 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock: Moyen

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice : Inférieure à la moyenne, gros poissons en baisse

Biomasse totale : Proche de la moyenne

Recrutement : Élevé / en hausse

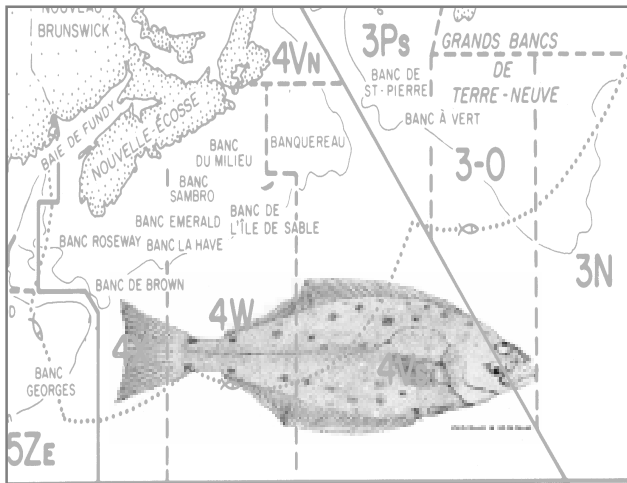
Croissance et condition : Stable

Structure par âge : Aucune observation particulière

Distribution: moyenne

Niveau d'exploitation récent: Supérieur à la moyenne

FLÉTAN DE L'ATLANTIQUE - 3NOPs4VWX5Zc



Compte tenu de la mise à jour reçue de la Direction des sciences, il semble approprié de réitérer certains des commentaires du Conseil de février 2000 concernant l'évaluation du MPO :

« Le CCRH souligne de nouveau que le rapport sur l'état des stocks et les renseignements fournis par les pêcheurs ne sont pas compatibles pour ce stock. La dernière évaluation a été réalisée en 1997. Cette évaluation, fondée sur les relevés par navire de recherche (NR) du MPO, donne une estimation d'abondance faible et les captures de flétans indiquent une échelle de tailles réduite. Il a été souligné que les mesures de gestion restrictives ne permettaient pas de juger de l'état du stock à partir des taux de captures de la pêche commerciale.

Les participants de l'industrie confirment l'avis du MPO selon lequel le relevé par NR actuel ne reflète pas bien l'état de la ressource. Ils signalent une augmentation de l'abondance tant pour la partie commerciale du relevé à la palangre industrie-MPO que pour la pêche commerciale limitée qu'ils sont autorisés à pratiquer en fonction du quota alloué. Le relevé par NR du MPO ne s'étend pas aux profondeurs supérieures à 200 brasses. Les pêcheurs ont démontré par expérience que de bonnes captures de gros flétans pouvaient être obtenues à des profondeurs se situant entre 200 et 400 brasses.

En outre, le relevé par NR n'englobe pas toute l'aire de répartition de ce stock, notamment la baie de Fundy et les Bancs de Terre-Neuve. L'exclusion des Bancs constitue une lacune importante, car on croit que les plus gros poissons s'y trouvent et que cette exclusion pourrait influencer à la hausse sur le calcul de la mortalité. La vulnérabilité du flétan au cours du relevé par NR du MPO est un autre problème soulevé par les pêcheurs car l'engin utilisé n'est pas bien adapté à la capture du flétan. »

CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a mené des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Shelburne (22 novembre), à Sydney (23 novembre) et à Halifax (24 novembre). L'industrie observe une abondance généralisée et un mélange des tailles de flétan de l'Atlantique dans toute son aire. Les participants aux consultations à Shelburne ont indiqué que la diminution des prises à la fin des années 1980 était attribuable en partie à une réorientation de l'effort vers l'espadon. La plupart des commentaires portaient sur le fait que la réduction du TAC de 1995, de 1 500 t à 850 t, avait été décidée arbitrairement à la suite de la réduction des prises. Bien que la légère hausse à 1 000 t, en 2000, soit considérée comme un pas dans la bonne direction, l'industrie est généralement convaincue que le TAC pourrait sans difficulté être haussé de nouveau à 1 500 t sans mettre le stock en péril.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

La plus récente évaluation complète a eu lieu en 1997. Voici les constatations de la mise à jour de 2000 fournie par la Direction des sciences :

- Le poids et le nombre, par trait, demeurent inférieurs à la moyenne à long terme des séries chronologiques du relevé par navire de recherche.
- Les nouvelles données présentées [dans ce RES] n'indiquent pas qu'il soit opportun de modifier l'aperçu précédent.

Le Conseil félicite l'industrie et la Direction des sciences pour les efforts coopératifs déployés concernant le maintien du relevé du flétan à la palangre entrepris en 1998. Ce relevé, pour lequel 1999 était la première année de couverture complète, constitue la meilleure possibilité de mesurer l'état de ces ressources.

Le CCRH recommande le maintien du relevé à la palangre industrie-MPO avec une présence d'observateurs suffisante pour en garantir l'intégrité.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC				3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	1.5	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	1
Prises	4	3.3	2.6	2.3	1.9	2.1	2.2	1.30	1.2	1.04	0.72	0.79	1.16	0.96	1.29	0.13

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le CCRH recommande au MPO d'intégrer au relevé à la palangre industrie-MPO :

- des mesures permettant d'évaluer le taux de mortalité et de survie des flétans capturés et remis à l'eau;
- des mesures permettant de déterminer la taille appropriée des flétans femelles pouvant être capturées et remises à l'eau dans le cadre d'un futur plan de gestion;
- une évaluation de l'information sur la recapture des marques en vue de produire une estimation de la biomasse et de la mortalité.

Le Conseil note avec insatisfaction que l'étude proposée sur la validation de l'âge, à partir de laquelle la structure par âge de la population et le taux de mortalité pourraient être calculés, n'a pas été financée

en 2000. Ce faisant, la Direction des sciences élimine la possibilité d'établir la base solide de données nécessaires pour bien gérer ce complexe de stock.

Le CCRH réitère sa recommandation antérieure et insiste pour qu'elle soit appliquée, c'est-à-dire qu'on accorde la priorité à la détermination des âges au sein de la population de flétan de l'Atlantique.

L'année dernière, dans le cadre de son examen et de ses recommandations, le Conseil a demandé des données additionnelles à la Direction des sciences, basées principalement sur les résultats du relevé à la palangre. Dans sa réponse, le MPO a indiqué que les données additionnelles exigeraient des travaux substantiels, normalement entrepris dans le cadre d'une évaluation complète. À ce moment, le sous-ministre avait confirmé que la prochaine évaluation complète du stock était prévue pour 2001. Le CCRH appuie la réalisation d'une évaluation complète du flétan de l'Atlantique par le MPO en 2001.

Le CCRH recommande que des ressources suffisantes soient consacrées au relevé afin que les résultats du relevé à la palangre de même que les

SOURCES

SCIENCES, MPO

A3-23(1997) Flétan du plateau néo-écossais et sud du banc Grand

A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

Sydney, N.É. (23 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board – Nellie Baker (2000-010-00472)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

<45' Shelburne County Fixed Gear Quota Group – Weldon Smith (2000-010-00481)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock : État probablement modéré

Biomasse génitrice : Inconnue

Biomasse totale : Inconnue

Recrutement : Indices d'un recrutement à venir

Croissance et condition : Aucun renseignement fiable

Structure par âge : Inconnue

Distribution : Semble être très étendue

Niveau d'exploitation récent: Inconnu

données appropriées sur la mortalité et la structure par âge soient intégrés à cette évaluation complète, de manière à obtenir une structure par âge, une estimation absolue de la biomasse et des taux d'exploitation.

L'année dernière, le Conseil avait recommandé au MPO, de concert avec l'industrie, d'élaborer un protocole à l'échelle de l'Atlantique pour régler les problèmes de TAC et de quota commercial liés à la capture des espèces visées ou capturées accidentellement dans le cadre de tous les relevés industrie-MPO. Tant qu'un tel protocole ne sera pas élaboré, les prélèvements de flétan et les captures accidentelles d'autres espèces devraient être traités comme par le passé, c.-à-d. que les captures de flétan de l'Atlantique faites au cours du relevé à la palangre industrie-MPO devraient s'ajouter au TAC.

Compte tenu des problèmes susmentionnés concernant le relevé par le navire de recherche du MPO et des observations de l'industrie basées sur son expérience de la pêche commerciale, le Conseil a décidé de recommander une augmentation du TAC pour 2000-2001, à titre d'orientation, de 850 t à 1 000 t. Le Conseil comprend et partage les frustrations des pêcheurs qui souhaitent que les décisions concernant le TAC soient basées sur l'état véritable des ressources. Le Conseil appuie l'intention du MPO de réaliser une évaluation complète en 2001 qui devrait, pour la première fois, tenir compte des résultats du relevé à la palangre, ainsi que des données appropriées sur l'âge et la mortalité pour produire une structure par âge, une estimation de la biomasse et des taux d'exploitation. Tout en attendant l'évaluation complète qui aura lieu en 2001, le Conseil concède aux pêcheurs que l'état du stock continue de s'améliorer.

Le CCRH recommande que le TAC de 2001-2002 pour le flétan de l'Atlantique de 3NOPs4VWX5Zc soit fixé à 1 150 t.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil recommandait de fixer le TAC de 1994 pour le flétan de l'Atlantique de 3NOPs4VWX5Zc à 1 500 t, à titre de mesure de prudence. Le Conseil a aussi recommandé que les dispositions relatives au débarquement obligatoire soient examinées en vue d'autoriser la remise à l'eau des poissons de moins de 81 cm (32 pouces). Cette mesure a été appliquée en 1994 et demeure un élément essentiel de la recommandation du CCRH pour ce

stock. En 1994, le Conseil a recommandé de fixer le TAC de 1995 pour le flétan de l'Atlantique de ces secteurs à 850 t à titre de mesure de prudence. Il a aussi recommandé que les dispositions relatives au débarquement obligatoire soient examinées en ce qui a trait au rejet des captures accidentelles de flétans de moins de 32 pouces. En novembre 1995, le Conseil recommandait que le TAC de 1996 soit maintenu à 850 t et que l'on conserve aussi les dispositions relatives à la remise à l'eau des petits flétans.

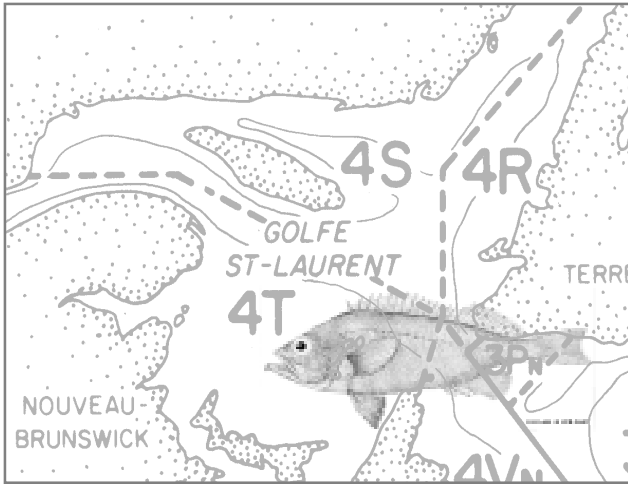
En octobre 1996, le CCRH a recommandé que le TAC de 1997 pour le flétan de l'Atlantique de 3NOPs4VWX5Zc soit fixé à 850 t et que la disposition prévoyant la remise à l'eau des flétans de moins de 81 cm soit maintenue. Le Conseil a aussi demandé de réaliser une étude conjointe MPO-industrie, afin de faciliter le processus d'évaluation général, notamment en ce qui a trait à l'échantillonnage biologique, aux travaux de marquage et de repérage, à l'identification des sous-composantes du stock et à l'établissement d'autres indices pour le relevé. Le Conseil a réitéré ces recommandations pour 1998 et 1999.

Pour 1999, le Conseil a recommandé que les scientifiques du MPO étudient les rapports biologiques entre le flétan de 3Pn (qui ne fait pas actuellement partie des unités de gestion) et les stocks adjacents de flétan des unités de gestion 4RST et 3NOPs4VWX5Zc.

Pour 2000, le Conseil a recommandé une augmentation du TAC, à titre d'orientation, de 850 t à 1 000 t, ainsi que des initiatives visant à évaluer le taux de mortalité et de survie et la taille appropriée des femelles associée aux exigences de capture et de remise à l'eau, et à déterminer les groupes d'âge au sein de la population.

CHAPITRE 2 : STOCKS DE SÉBASTE
RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE STOCK

SÉBASTE UNITÉ 1- 4RST + 3PN (J.-M.) + 4VN (J.-M.)



CONSULTATIONS DE 2000

Des consultations ont eu lieu à l'échelle de l'Atlantique, à Halifax, le 24 novembre 2000, et des communications écrites et orales ont été recueillies auprès des représentants de l'industrie à la fin de novembre et au début de décembre 2000. L'industrie est généralement d'avis que le stock demeure dans un état relativement faible, les niveaux d'abondance étant inférieurs à ceux des années 1990, malgré l'interdiction de pêche en vigueur. Un groupe du golfe du Saint-Laurent a exprimé des préoccupations sérieuses concernant les questions d'affinité des stocks des unités 1 et 2, et a recommandé d'adopter une approche prudente en attendant de recueillir plus d'information. Les participants ont appuyé le maintien des pêches sentinelles et des pêcheurs-repères, tant que l'information recueillie ne permettra pas de préciser davantage l'état des stocks. Plusieurs représentants de l'industrie considèrent que 1 500 t sont suffisantes pour ces activités.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Les résultats préliminaires d'un programme de recherche pluridisciplinaire sur le sébaste entrepris en 1996 pour examiner les liens entre les stocks des unités de gestion actuelles du sébaste et à l'intérieur de celles-ci ont suscité des incertitudes concernant le caractère distinctif du sébaste des unités 1 et 2. Les résultats finals de ce programme devraient être connus au cours de l'année qui vient, mais il est probable qu'il faudra entreprendre d'autres études avant de pouvoir évaluer

les effets qu'auraient les changements aux unités de gestion. Le rapport de 2000 sur l'état des stocks a été élaboré en fonction de la définition existante de l'unité 1.

Constatations du rapport du MPO de 2000 sur l'état des stocks :

- La biomasse est faible, mais stable depuis 1995.
- Il n'y a aucun signe de recrutement prévisible important. Bien que deux classes d'âge (1996 et 1998) soient un peu plus importantes que toutes les autres depuis 1988, elles demeurent substantiellement moins abondantes que celle de 1988. Comme la classe d'âge de 1988, qui a par la suite disparu de l'unité 1, les classes de 1996 et 1998 semblent composées principalement de l'espèce *S. fasciatus* et, par conséquent, on ne peut pas encore compter sur elles pour contribuer aux pêches futures.
- Par rapport aux tendances traditionnelles, la répartition demeure relativement limitée; on trouve des concentrations principalement dans la région du détroit de Cabot, dans la division 4R et dans la sous-division 3Pn. Selon certaines indications, la migration automnale du sébaste en dehors du Golfe aurait lieu plus tôt au cours de l'année qu'auparavant.
- L'analyse du lieu et du moment des captures dans l'unité 2 révèle que : 1) il ne serait pas nécessaire d'augmenter les interdictions de la pêche dans 3Pn à l'automne et 2) aucune interdiction n'est nécessaire pendant l'hiver dans 3Ps pour éviter les prises accidentelles de sébaste de l'unité 1.
- De récentes études pluridisciplinaires montrent qu'il n'y avait pas de différences dans le profil génétique des populations des unités 1 et 2, autant pour l'une que pour l'autre espèce de sébaste (*S. fasciatus* et *S. mentella*), ainsi que pour l'hybride qu'on trouve seulement dans ces zones. D'autres études seront nécessaires avant que l'on puisse évaluer les répercussions sur la gestion de ce mélange.

Le Conseil demeure préoccupé par l'état de ce stock, qui n'a apparemment pas commencé à se rétablir. Bien que les classes d'âge de 1996 et 1998 de *S. fasciatus* soient plus abondantes que les classes précédentes, ni

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	50.6	55.6	55.6	56.6	57	57	57	67	60	30			Moratoire			
Prises	35.1	36.4	43.4	51.9	55.2	63.8	68	77.4	51.8	19.8	0.02	0.02	0.02	0.30	1.05	1.03

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

l'une ni l'autre ne semble suffisamment forte pour contribuer de façon importante à la pêche. De plus, on ne sait pas si ces classes de *S. fasciatus* disparaîtront avant d'atteindre la taille adulte, comme ce fut le cas de celle de 1988. Néanmoins, dès qu'une classe d'âge importante se présentera, il faudra encore attendre dix ans avant qu'elle soit recrutée au sein de la population exploitable à des fins commerciales. Les indications selon lesquelles la prédation par les phoques aurait triplé depuis les années 1970, atteignant des niveaux très élevés, continuent de susciter des préoccupations cette année.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche commerciale dirigée du sébaste de l'unité 1 en 2001-2002.

Depuis 1998, grâce au rétablissement de la pêche-repère commerciale et des relevés conjoints industrie-scientifiques, les pêcheurs de sébaste sont en contact direct avec les ressources et ont fourni d'importantes informations à propos du stock. Le Conseil croit que ces activités devraient être maintenues afin de recueillir

des données qui pourraient compléter celles qui sont obtenues au moyen du relevé annuel de recherche du MPO. Bien que le CCRH soutienne le maintien d'une évaluation continue des stocks grâce aux pêcheurs-repères dans l'unité 1, il demeure conscient qu'il n'est peut-être pas approprié de le faire avec un TAC annuel de 2 000 t à long terme, compte tenu des faibles niveaux continus de recrutement et de biomasse génitrice. Cependant, le Conseil note que ces efforts ont donné des résultats intéressants en 1999 et 2000 et est particulièrement satisfait des bons taux de capture déclarés dans l'unité 1, au début de décembre 2000. Le Conseil croit donc que le niveau actuel des efforts des pêcheurs-repères devrait être maintenu au moins pendant la saison de 2001-2002.

Le CCRH recommande de poursuivre le programme de relevé conjoint industrie-scientifiques et le programme de pêcheurs-repères pendant la saison de 2001-2002. Le niveau de quota autorisé à cette fin ne devrait pas dépasser 2 000 t en 2001-2002.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A1-01(2000) État des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest: sébaste des unités 1, 2 et de la division 30

CONSULTATIONS DU CCRH

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec – Gabrielle Landry (2000-010-00492)
Association des pêcheurs de poisson de fond Acadiens – Alyre Gauvin (2000-001-09338)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock: Faible et stable

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice et totale : Faible et stable

Recrutement : Aucun recrutement important depuis la classe d'âge de 1980

Croissance et condition : Moyens, semblables à ceux des autres stocks de sébaste

Structure par âge : Mauvaise

Distribution : Relativement restreinte

Niveau d'exploitation récent: Faible; environ 2 % de la biomasse du relevé

Mortalité naturelle : Pourrait être supérieure à celle qui était auparavant estimée.

Le Conseil considère que le Programme de recherche pluridisciplinaire sur le sébaste a suscité des questions importantes concernant les affinités des divers stocks de sébaste du Canada atlantique et note avec insatisfaction que le rapport final de ces études importantes n'est pas encore terminé. Le rapport de 2000 sur l'état des stocks pose un certain nombre des questions importantes qui découlent de ce programme, auxquelles le Conseil croit qu'il faudrait donner suite au cours de l'année qui vient, y compris des précisions sur les répercussions associées au mélange apparent des stocks des unités 1 et 2 et la nécessité de confirmer les répercussions de la prédation par les phoques.

Le CCRH réitère sa recommandation antérieure à l'effet que la Direction des sciences du MPO devrait réunir des scientifiques, des représentants de l'industrie et des gestionnaires, afin de définir les travaux à entreprendre à la suite du programme de recherche pluridisciplinaire sur le sébaste. Cette initiative devrait bénéficier de ressources humaines et financières suffisantes, en vue d'intégrer les résultats à la gestion future des différents stocks, le plus tôt possible.

Il est clair qu'aucun rétablissement du stock n'aura lieu avant que ne reprennent une production substantielle de juvéniles et que ces poissons survivent jusqu'à pouvoir contribuer à la biomasse génitrice et à la pêche. La surveillance et la protection des jeunes sébastes doivent demeurer une priorité, en particulier lorsqu'une grande classe d'âge du genre de celle qui a soutenu la pêche dans le passé fait son apparition. Le CCRH note que la pêche de la crevette du Golfe, qui est pratiquée au moyen de chaluts à petits filets maillants sur une grande partie de l'aire d'été du stock de sébaste de l'unité 1, a probablement amoindri ses effets sur les ressources de sébaste grâce à l'adoption de la technologie de la grille. Ces améliorations mises à part, le Conseil croit qu'il est important de surveiller et de documenter attentivement les prises accidentelles de jeunes sébastes et, ce faisant, d'être en mesure d'envisager de prendre des moyens additionnels appropriés pour protéger les classes d'âge importantes, essentielles au rétablissement du stock.

Le CCRH recommande de surveiller attentivement les prises accidentelles de jeunes sébastes dans le cadre de la pêche de la crevette aux petits filets maillants dans le Golfe, d'analyser toute information à ce sujet accessible maintenant et dans l'avenir et de la mettre à la disposition des intervenants pour l'étude des mesures de gestion et de conservation.

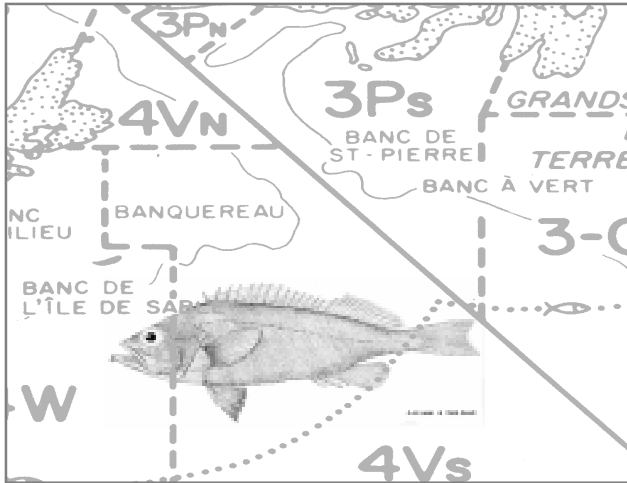
HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil s'est dit inquiet au sujet de ce stock et a recommandé de fixer à 30 000 t (réduction de 50 %) le TAC de **1994** et de le maintenir à ce niveau pendant les deux années suivantes, autant que possible, afin de le stabiliser.

Dans son rapport de 1994, le Conseil recommandait que les travaux scientifiques portant sur le sébaste de l'unité 1 soient intensifiés et élaborés en collaboration avec l'industrie, afin de préciser les unités de gestion du sébaste et de mieux comprendre les régimes de migration et l'état du stock. Le Conseil a aussi recommandé de fixer à 7 500 t le TAC de **1995**. En outre, il a recommandé que soit adopté un protocole relatif aux poissons de petite taille, en vue de protéger les sébastes juvéniles; de plus, que Pêches et Océans, en collaboration avec les intervenants de l'industrie, limite la pêche le plus possible à la période de janvier à juin. Le Ministre a examiné le TAC recommandé par le Conseil et a conclu qu'aucune pêche du sébaste ne devait être pratiquée dans l'unité 1 en 1995. Pour donner suite à la recommandation du Conseil relative aux travaux conjoints industrie-scientifiques, un programme de recherche pluridisciplinaire a été élaboré de concert par les intervenants de l'industrie et le MPO, en vue d'apporter des réponses à des questions clés ayant trait à la biologie, à la définition des stocks et aux migrations, ainsi qu'à l'état des stocks de sébaste. **Depuis 1996**, le CCRH recommande chaque année le maintien du moratoire et la restriction des prises accidentelles de sébaste dans le cadre d'autres pêches.

Pour 1997, le Conseil a recommandé la réalisation d'un relevé conjoint industrie-scientifiques. **Pour 1998**, il a recommandé la création par l'industrie et les scientifiques d'un relevé par pêche sentinelle qui deviendrait permanent et qui comprendrait un volet entièrement scientifique, ainsi qu'un volet visant le rétablissement d'une pêche commerciale par des pêcheurs-repères. Les captures allouées à ce programme ne devaient pas dépasser 1 000 t. Le maintien de ce programme a été recommandé pour **1999 et 2000**, le quota disponible ayant été haussé à 2 000 t afin d'améliorer la validité de l'indice des prises par unité d'effort. Le Conseil a demandé que la Direction des sciences du MPO définisse les changements à apporter en ce qui concerne la délimitation des unités de gestion 1 et 2.

SÉBASTE UNITÉ 2 - 3Ps4Vs4WFG + 3PN4VN (J.-D.)



CONSULTATIONS DE 2000

Le CCRH a tenu des consultations publiques sur les stocks de sébaste à l'échelle de l'Atlantique, à Halifax (24 novembre), en Nouvelle-Écosse. Il a également reçu des commentaires écrits.

Des représentants de l'industrie ont observé que la taille du sébaste dans les prises n'était pas aussi uniforme que le sous-entend le RES, notant que les prises commerciales variaient entre 28 et 38 cm. Un certain scepticisme a également été exprimé quant à la démarcation précise entre les classes d'âge de 1980 et 1988 censées être composées exclusivement *S. mentella* et *S. fasciatus* respectivement. On signale qu'il y a eu une certaine diminution des taux de prise en 2000 par rapport à 1998 et 1999 (supérieurs à 1997), mais qu'elle serait due en partie aux conditions météorologiques particulièrement rigoureuses qui ont sévi pendant une grande partie de la saison de pêche, entre novembre et mars. Bien qu'ils aient jugé l'information insuffisante pour tirer des conclusions précises, les membres de l'industrie ont mentionné qu'il serait opportun d'adopter une attitude plus prudente à l'égard du TAC des deux prochaines années. Notant que le prochain relevé du MPO doit avoir lieu en 2002, les représentants de l'industrie ont proposé une démarche sur deux ans, c.-à-d. une diminution du TAC en 2001 à 9 000 t et en 2002 à 8 000 t. Cette proposition viserait en partie à permettre à l'industrie de commencer à apporter les rajustements opérationnels et autres qui pourraient s'avérer justifiés si la prochaine série de relevés de recherche confirmait la nécessité de réduire le quota de façon encore plus

radicale dans l'avenir. Un groupe du Golfe s'est dit sérieusement préoccupé par l'affinité des stocks des unités 1 et 2 et a recommandé une approche prudente d'ici à ce qu'on obtienne plus d'information.

Tous les participants présents ont accueilli favorablement la reprise du relevé du sébaste au moyen du navire de recherche du MPO dans l'unité 2, les biologistes du sébaste du MPO confirmant que ce relevé serait exécuté tous les deux ans.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Le CCRH note avec insatisfaction que les études de suivi du Programme de recherche pluridisciplinaire du sébaste n'ont pas eu lieu en 2000 tel qu'il l'avait recommandé dans son rapport précédent. Ces études seront nécessaires pour constituer la base solide d'information requise pour la gestion des stocks de sébaste, particulièrement ceux des unités 1 et 2.

Le CCRH recommande que le MPO réunisse des scientifiques, des représentants de l'industrie et des gestionnaires, afin d'établir les priorités des travaux à entreprendre, compte tenu des résultats du Programme de recherche pluridisciplinaire du sébaste. Cette initiative devrait bénéficier de ressources humaines et financières suffisantes, en vue d'intégrer les résultats à la gestion future des différents stocks, le plus tôt possible.

Le rapport du MPO de 2000 sur l'état des stocks a été élaboré en fonction des limites des unités de stock telles qu'elles existent actuellement; voici les constatations du rapport :

- Les relevés du MPO de 1994 à 1997 et de 2000 semblent indiquer une certaine stabilité. Les relevés du GEAC montrent une diminution de la biomasse depuis 1998.
- La classe d'âge de 1980 constituait 30 % de l'abondance selon le relevé du MPO et 60 % de la biomasse. La classe d'âge de 1988 représentait 22 % de l'abondance selon le relevé du MPO et 19 % de la biomasse. Les classes d'âge de 1994 et 1998 (<22 cm), ensemble, comptaient pour 35 % environ de l'abondance d'après le relevé du MPO et 5 % de la biomasse.
- La classe d'âge de 1988 augmente sa contribution à la population adulte, mais elle est moins

Données en 00t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	18	18	18	15	15	10	15	25	28	25	14	10	10	11	12	10
Prises	11.5	9.7	14	10.7	15.3	15.8	23.8	24.6	27	24.1	12.4	9.3	9.6	10.9	17.2	4.37

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

abondante que celle de 1980 qui soutient la pêche depuis dix ans.

- La population adulte totale disponible devrait diminuer au cours des deux prochaines années, à mesure que la classe d'âge de 1980 sera exploitée. Par la suite, les perspectives du stock et de la pêche dépendront fortement de la mesure dans laquelle les classes d'âge de 1988 et de 1994 contribueront au potentiel et au rendement de reproduction.

Compte tenu des poussées historiques de recrutement intermittentes de cette espèce à croissance lente, on s'attend à ce que la biomasse d'adultes fluctue suivant des cycles périodiques. La question primordiale en ce qui concerne la conservation de ce stock pour le moment consiste à savoir à quelle rapidité le rendement de la classe d'âge de 1980 pourrait être exploité à court terme, c.-à-d. au cours des deux prochaines années, en attendant que soit confirmée l'abondance des plus récentes classes d'âge qui sont

recrutées au sein de la population exploitable. Un horizon de planification de deux ans semble approprié à ce stade, puisque le prochain aperçu global du stock ne pourra être établi avant que l'on dispose des résultats du relevé de recherche du MPO de 2002. À ce moment, l'effectif relatif des classes d'âge de 1988 et de 1994 sera mieux connu. On devrait alors pouvoir déterminer avec plus de précision si une importante classe d'âge de *S. mentella* aura résulté de la montée des températures de 2000.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A1-01(2000) État des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest: sébaste des unités 1, 2 et de la division 30

CONSULTATIONS DU CCRH

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec – Gabrielle Landry (2000-010-00492)

Association des pêcheurs de poisson de fond Acadiens – Alyre Gauvin (2000-001-09338)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock:	Stable
Biomasse génitrice :	Stable
Biomasse totale :	Stable
Recrutement :	De plus en plus incertain quant à l'effectif réel des classes d'âge de 1988 et 1994
Croissance et condition :	Moyennes; semblables à celles d'autres stocks de sébaste
Structure par âge :	Modérée en ce qui concerne la biomasse totale; préoccupante à propos de la présence confirmée d'une seule classe d'âge importante de <i>S. mentella</i>
Distribution:	Bonne, semblable aux années précédentes
Niveau d'exploitation récent:	Faible

Le relevé de 2000 au moyen du navire de recherche indique une biomasse stable d'environ 250 000 t. Selon les données acoustiques, la vulnérabilité moyenne à l'égard du chalut de recherche était d'environ 80 %. À ce niveau, le TAC de 10 000 t pour 2000-2001 représente un taux d'exploitation relativement conservateur de moins de 4 % ($F_{0,1}$ correspond à un taux d'exploitation de 12 %). Cependant, on craint que les classes d'âge depuis 1980 aient été composées principalement de *S. fasciatus* qui semble avoir connu une certaine baisse malgré de très faibles taux d'exploitation. Pour plus de précisions sur ce point, indiquons que l'abondance de la classe d'âge de 1988 a diminué d'environ 20 % entre 1994-1995 et 1996-1997, bien que l'abondance, en 2000, semble similaire à celle de 1996-1997. Cette observation suscite certaines incertitudes quant à la capacité des classes d'âge « d'après 1980 » de contribuer aux pêches dans l'avenir. Il serait donc peut-être approprié de réduire en partie la contribution future associée aux 40 % de la biomasse liés aux classes d'âge d'après 1980. Cependant, même en réduisant la biomasse de toute la partie associée aux poissons plus jeunes que ceux de la classe d'âge de 1980, le taux d'exploitation correspondant à l'exploitation de la seule classe d'âge de 1980 au niveau d'environ 10 000 t serait inférieur à 6 %. Après étude de ces facteurs, le Conseil est aussi préoccupé par l'existence d'une seule classe d'âge importante de *S. mentella* (celle de 1980) qui soutient la pêche depuis 12 ans. Étant donné que la pêche continue de viser principalement cette classe d'âge de 1980 et qu'il faudra au moins de huit à dix ans avant qu'une nouvelle classe de *S. mentella* puisse accéder à la population exploitable, le Conseil croit qu'il faut faire preuve d'encore plus de prudence.

Le choix d'un TAC particulier pour le sébaste au cours d'une année donnée est quelque peu arbitraire. En l'absence d'une stratégie à long terme, le choix du TAC ne peut être raisonnablement interprété que comme une orientation. Un des principaux aspects de toute stratégie à long terme sera la mesure dans laquelle l'industrie et les gestionnaires des ressources pourront s'entendre sur les « prélèvements » au sein de la biomasse exploitable prévue au fil des ans entre les poussées de recrutement. Conformément à la nécessité d'établir une stratégie de conservation à long terme pour ce stock, le CCRH prévoit amorcer des discussions avec l'industrie et le MPO en 2001.

Étant donné que le prochain examen scientifique important du stock ne sera pas réalisé avant 2002, le Conseil conclut qu'il faut faire preuve de prudence et d'une stabilité raisonnable des niveaux de capture

entre-temps. Conscient du taux d'exploitation conservateur et compte tenu du temps nécessaire pour élaborer une stratégie à long terme pour le stock, le CCRH propose un cadre de planification provisoire de deux ans.

Le CCRH recommande de fixer à 8 000 t le TAC pour 2001-2002. Si les captures commerciales de janvier à septembre 2001 comprennent des représentants de la classe d'âge de 1988 à des niveaux qui correspondent raisonnablement à sa contribution à la biomasse exploitable (c.-à-d. 20 %), il est recommandé de fixer le TAC de 2002-2003 également à 8 000 t. Si les captures de 2001 continuent d'afficher une présence démesurée de la classe d'âge de 1980, le Conseil a l'intention de recommander de réduire davantage le TAC de 2002-2003.

Le Conseil observe que les mesures de conservation futures de ce stock comprendront probablement des interdictions additionnelles ou l'obligation d'établir des plans de pêche axés sur la conservation pour les flottilles respectives.

Le CCRH recommande à la Direction des sciences du MPO d'entreprendre une surveillance de la fréquence des tailles dans les prises de sébaste de chaque secteur de flottille, au moyen de programmes d'observateurs en mer, d'échantillonnage au port et de vérification à quai, et d'intégrer les résultats de ces programmes dans un rapport qui sera présenté à la réunion du PCR du sébaste de 2001. Le rapport devrait aussi comprendre des renseignements sur les captures et sur les relevés du bateau de recherche (MPO et GEAC) relativement à la fréquence des tailles et à l'identification des espèces selon la profondeur dans chaque sous-zone statistique. Le rapport devrait aussi combiner les renseignements mentionnés ci-dessus et indiquer toute zone de pêche particulière qui serait associée aux classes d'âge et aux espèces respectives.

Assurer la viabilité future de la biomasse de *S. mentella* est un objectif important du Conseil. Bien que le recrutement futur ne puisse être géré, on croit que tous les efforts raisonnables devraient être faits pour faciliter les possibilités de recrutement. Selon les données dont on dispose, *S. mentella* « libère » ses jeunes pendant la période d'avril à juin. Le Conseil préférerait que la pêche soit interdite en avril dès maintenant. Cependant, il reconnaît qu'une décision de dernière minute pourrait avoir des conséquences importantes sur le plan opérationnel.

Le CCRH recommande d'étendre l'interdiction actuelle pendant la période de reproduction de mai-juin à tout le mois d'avril, à compter de 2002. Les entreprises de pêche devraient faire tous les efforts possibles pour limiter les prises de *S. mentella* pendant le mois d'avril 2001.

L'année dernière, le CCRH a demandé à la Direction des sciences du MPO d'effectuer un examen ciblé des migrations entre les unités 1 et 2, en vue de déterminer quelles mesures de gestion additionnelles (s'il y a lieu) devaient être prises pour minimiser l'exploitation des concentrations qui pourraient contenir des sébastes des unités 1 et 2. Comme mesure de précaution provisoire basée sur des indications selon lesquelles il pourrait y avoir migration du sébaste de l'unité 1 en dehors du Golfe, le CCRH a recommandé d'étendre l'interdiction de la pêche dirigée du sébaste dans 3Pn et 4Vn au mois d'octobre 2000.

Le CCRH observe que le MPO n'a pas étendu l'interdiction au mois d'octobre suivant sa recommandation de l'année dernière. Le PCR de 2000 s'est penché sur le problème de la migration et a conclu qu'il semblait peu justifié de prolonger l'interdiction d'hiver dans 3Pn vers l'est, mais qu'il semblait prudent de maintenir l'interdiction recommandée dans 3Pn d'octobre à juin.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée du sébaste dans 3Pn et 4Vn d'octobre à juin, d'ici au prochain examen.

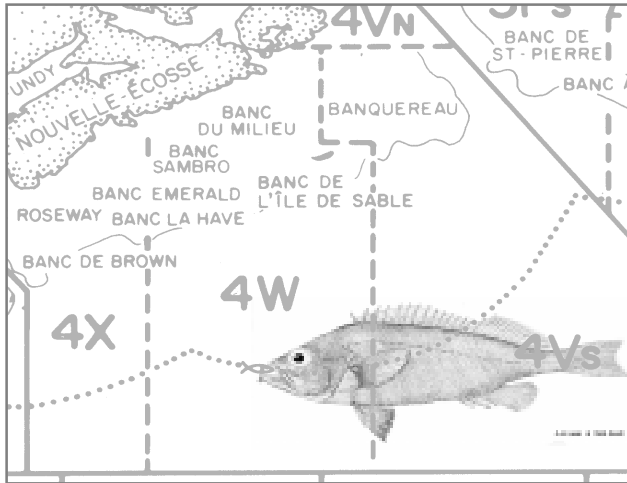
HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil recommandait que le TAC de **1994** du sébaste de l'unité 2 soit réduit de 28 000 à 25 000 t. En novembre 1994, il recommandait de fixer à 20 000 t le TAC de **1995** et d'adopter un protocole de protection des poissons de petite taille, afin de protéger les sébastes juvéniles. En outre, il a recommandé de n'autoriser aucune pêche dans 3Pn et 4Vn en novembre et décembre et de réaliser des travaux scientifiques afin de préciser les unités de gestion du sébaste et de mieux comprendre le régime migratoire et l'état des stocks. Le Conseil a recommandé de limiter la pêche le plus possible pendant la période de janvier à juin, afin d'éviter la capture de poissons qui pourraient provenir de l'unité 1. Le Ministre a réduit le TAC pour 1995 à 14 000 t et adopté des mesures dans le but d'éviter la capture des sébastes de l'unité 1 lorsque ces poissons peuvent se mélanger à ceux de l'unité 2.

Le Conseil a recommandé de réduire le TAC de **1996** à 10 000 t et de l'appliquer de pair avec des protocoles sévères de protection des petits poissons, d'interdire la pêche en novembre et décembre dans 3Pn et 4Vn et de limiter le plus possible la pêche de janvier à juin. En **1997**, le CCRH a recommandé le maintien du TAC à 10 000 t et de l'application des protocoles de protection des petits poissons, ainsi que la tenue de discussions entre le MPO et l'industrie au sujet des avantages liés à la protection de la classe d'âge de 1988.

Pour 1998, le Conseil a recommandé de fixer le TAC à 11 000 t, de maintenir les interdictions relatives aux zones et aux saisons et de continuer à appliquer de façon rigoureuse le protocole de protection des petits poissons. De même, il a recommandé la tenue de discussions entre le MPO et l'industrie sur le maintien de la protection accordée aux poissons de la classe d'âge de 1988. Le Conseil a aussi recommandé que le secteur des Sciences du MPO tente de déterminer a) les possibilités à long terme de ce stock et b) le profil historique des taux d'exploitation. De plus, le Conseil a recommandé que le TAC de **1999** soit fixé à 12 000 t, que les interdictions saisonnières soient maintenues, que le relevé de sébaste du MPO dans la zone soit repris dans le cadre d'un plan global de relevés de recherche du sébaste dans toutes les zones de gestion, et il a demandé à la Direction des sciences de déterminer quels changements devraient être apportés aux limites des unités de gestion 1 et 2. Un TAC de 10 000 t a été recommandé pour 2000, ainsi qu'une interdiction dans 3Ps et 4Vn en octobre touchant la pêche dirigée du sébaste. Le Conseil a aussi recommandé que la Direction des sciences entreprenne des activités pour assurer le suivi du Programme de recherche pluridisciplinaire du sébaste, qu'elle élabore un plan pluriannuel de recherche sur le sébaste et qu'elle étudie les migrations et le mélange entre les unités 1 et 2.

SÉBASTE UNITÉ 3 - 4WDEHKLX



CONSULTATIONS DE 2000

La réunion de consultation au sujet du sébaste de l'unité 3 a eu lieu à Halifax (24 novembre) en Nouvelle-Écosse. Le CCRH a aussi demandé aux intervenants leur opinion sur ce stock à Shelburne (22 novembre) et à Sydney (23 novembre). De plus, le Conseil a reçu des communications de divers participants de l'industrie, ainsi que de groupes de pêcheurs. Selon les commentaires, le sébaste de l'unité 3 est stable, il montre des signes de recrutement et le TAC devrait être maintenu à 9 000 t en 2001-2002. Les intervenants et le MPO conviennent que la zone du « Bowtie », où la pêche est interdite à longueur d'année pour protéger les jeunes sébastes, donne de bons résultats et que les débarquements de petits sébastes sont bien inférieurs aux limites du protocole concernant les petits poissons. Les participants ont fait mention de récentes études génétiques selon lesquelles il y aurait deux populations distinctes de *S. fasciatus*, l'une sur la plate-forme Scotian proprement dite (4Xo) et l'autre, dans les bassins Crowell et Jordan. Les avis à propos des tests génétiques étaient qu'ils ne pouvaient être concluants à cause de la trop faible intensité d'échantillonnage. Les participants de l'industrie ont eu de la difficulté à respecter les limites de prises accidentelles fixées par le MPO à 10 % pour les autres espèces, pendant la pêche du sébaste. Ces prises accidentelles étaient composées principalement de goberge et, en quantités moindres, de morue, d'aiglefin, de merluche blanche, poissons qui étaient de grande taille commercialisable. Toutes ces prises sont déduites de leurs quotas respectifs, ce qui pose un problème de gestion qui a des incidences sur les débarquements. Les prix du marché du sébaste, d'après les commentaires, étaient en baisse en 2000.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Un programme de recherche pluridisciplinaire sur le sébaste a été entrepris, il y a quelques années, dans le cadre duquel une étude a été réalisée sur les liens des stocks entre les unités de gestion actuelles du sébaste et à l'intérieur de celles-ci. Malheureusement des travaux de suivi n'ont pas été réalisés en 2000. Le rapport sur l'état du stock de 1999 a été élaboré en fonction des limites des unités existantes. Il n'y a pas eu d'évaluation formelle du sébaste de l'unité 3 cette année.

Constatations du rapport du MPO de 1999 sur l'état du stock et de la mise à jour de 2000 :

- Les relevés par le navire de recherche font état d'une biomasse stable.
- La baisse du succès de la pêche commerciale reflète une réduction de la demande de petits sébastes et non une diminution de l'abondance de la ressource.
- Sur le plan biologique, rien ne justifierait pour le moment la proposition de changements à la gestion de la ressource.

Le Conseil prend en compte et note l'utilité des modifications apportées par l'industrie et les Sciences du MPO, à la zone de fermeture destinée à protéger les jeunes sébastes (le « Bowtie »), et reconnaît que les conditions actuelles du marché ont renforcé les efforts pour éviter les petits poissons. Cependant, ce stock (*S. fasciatus*) est généralement composé de poissons plus petits que ceux qu'on trouve dans les unités 1 et 2, et un changement vers des conditions commerciales plus positives pourrait ramener des risques d'exposer les petits poissons à l'exploitation.

Le Conseil recommande de fixer la présence des observateurs en mer à un niveau approprié qui permettrait aux gestionnaires de bien évaluer les prises accidentelles des bateaux observés et non observés, et de prendre des mesures efficaces pour limiter les situations de rejet en mer.

Le rapport sur l'état des stocks conclut que la biomasse totale de la population est stable, et contient même quelques indications d'amélioration du recrutement dans certaines zones. Le MPO semble d'accord avec la plupart des opinions exprimées par l'industrie pour ce qui est de limiter l'importance des captures commerciales réduites. Comme on l'a noté l'année dernière, le Conseil note que les fonds pouvant être

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC									10	10	10	10	10	10	10	9
Prises	6	6.7	6.2	3.9	3.3	2.4	1.9	2.5	4.8	5.1	4.8	4.7	6.2	5.80	5.20	3.85

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

utilisés par le poisson, notamment ceux qui sont situés à plus de 200 brasses, ne sont pas tous inclus dans l'aire du relevé. Pour cette raison, les estimations tirées du relevé pourraient être inférieures à la biomasse réelle. Cependant, bien que cette hypothèse puisse fournir une sorte de « tampon » positif de façon générale, le Conseil ne croit pas que ce facteur doit être incorporé dans une évaluation qualitative ou quantitative des taux de capture sans paramètres explicitement définis. Le taux de capture employé pour cette pêche deviendrait d'ailleurs plus problématique si les prises correspondaient à peu près au niveau du TAC. Face à l'incertitude dans le contexte de la gestion du risque, le Conseil note que puisque les prises (et le risque) augmentent, il y a lieu de faire preuve d'une prudence accrue.

De façon provisoire, en attendant l'élaboration d'une stratégie, tel qu'il a été recommandé pour les deux dernières années, le CCRH recommande le maintien du TAC du sébaste de l'unité 3 à 9 000 t en 2001/2002.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A1-01(1999) État des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest: sébaste des unités 1, 2 et 3 et de la division 30

A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

CONSULTATIONS DU CCRH

Shelburne, N.É. (22 novembre)

Sydney, N.É. (23 novembre)

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Inshore Fisheries Ltd. – Claude d'Entremont (2000-010-00479)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2000-010-00480)

Le résultat d'études indique que le sébaste du golfe du Maine est différent, génétiquement, du sébaste du reste de l'unité 3. Ces résultats peuvent avoir une grande incidence sur la gestion future des stocks dans les deux secteurs, surtout lorsqu'on connaît la flexibilité existante des flottilles de capturer une grande partie du quota dans une zone ou dans l'autre. Il est extrêmement important que des travaux de suivi soient réalisés rapidement.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock : Apparemment stable

Biomasse génitrice : Incertaine, mais apparemment stable

Biomasse totale : Incertaine, mais apparemment stable

Recrutement : Moyen, moins intermittent que les autres stocks de sébaste

Croissance et Condition : Bons; caractéristiques du stock

Structure par âge : Stable

Distribution : L'exploitation s'est déplacée vers le golfe du Maine ces dernières années

Niveau d'exploitation récent: Incertain*

*Bien que le MPO parle de sous-estimation de la biomasse totale et de la probabilité que l'exploitation demeure inférieure à $F_{0,1}$, le Conseil note que les récentes captures représentaient à peu près la moitié du TAC disponible. Il souligne également les opinions exprimées selon lesquelles les stocks de sébaste auraient des caractéristiques de recrutement et de croissance substantiellement différentes des autres espèces et, par conséquent, ne sont pas gérées à leur avantage avec le modèle de rendement par recrue basé sur le niveau d'exploitation $F_{0,1}$. On s'attend à ce que l'élaboration d'une stratégie de gestion à long terme permette de fixer explicitement un taux de capture cible raisonnable pour ce stock.

Le CCRH recommande que la Direction des sciences du MPO rassemble des scientifiques, des représentants de l'industrie et des gestionnaires afin d'établir les priorités des travaux à entreprendre, compte tenu des résultats du programme de recherche pluridisciplinaire du sébaste. Cette initiative devrait être mise en œuvre avec les ressources financières et humaines nécessaires, en vue d'intégrer les résultats à la gestion future des divers stocks, le plus tôt possible.

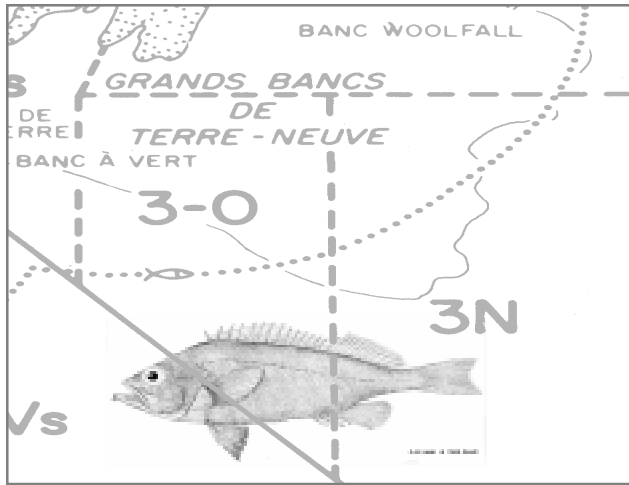
Quelles que soient les mesures prises à la suite de l'initiative de suivi mentionnée ci-dessus, il importe que les parties intéressées continuent de surveiller toute modification possible de l'effort et des prises de sébaste, afin de vérifier si les aires de concentration du sébaste (et celles d'autres stocks dans la région) rétrécissent.

Le CCRH demande au MPO de surveiller les taux de prise et les fréquences de longueur des captures pour chacune des principales zones de pêche du sébaste de l'unité 3 au cours des 12 prochains mois.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

Le Conseil a recommandé de fixer le TAC de **1994** de l'unité 3 du sébaste à 10 000 t. Pour **1995**, le Conseil a recommandé un TAC de 10 000 t et le contrôle de la présence des petits poissons ainsi que la fermeture de la zone lorsque leur incidence atteint un certain niveau. Pour **1996**, le Conseil a réitéré la nécessité de maintenir les dispositions recommandées en 1994 avec un TAC de 10 000 t. Pour **1997**, le Conseil recommandait le maintien à 10 000 t du TAC de sébaste de l'unité 3. Il a aussi conseillé d'adopter et d'appliquer de façon uniforme le protocole de protection des petits poissons, et d'évaluer d'autres mesures visant à éviter la capture des petits poissons, notamment une augmentation du maillage. Pour **1998**, le Conseil a réitéré ses recommandations, à savoir l'imposition d'un TAC de 10 000 t et l'application uniforme et stricte du protocole de protection des petits poissons. Le Conseil a de plus recommandé que la zone interdite, connue sous le nom de Bowtie, soit redéfinie afin d'optimiser la protection des petits poissons et que les Sciences du MPO tentent de déterminer avec plus d'exactitude le niveau de capture soutenu de ce stock. Pour **1999** et **2000**, il a été recommandé de réduire le TAC à 9 000 t comme mesure prudente pour cette ressource, de même que de prendre une série de mesures de collecte de données et d'application des restrictions.

SÉBASTE - 3O



CONSULTATIONS DE 2000

Des consultations ont eu lieu à l'échelle de l'Atlantique, à Halifax (24 novembre), et des communications écrites et orales ont été recueillies auprès des représentants de l'industrie à la fin de novembre et au début de décembre 2000. Les participants de l'industrie de la pêche du sébaste présents à la réunion étaient généralement d'avis que l'état du stock de 3O ressemblait à ce qu'il était l'année précédente. Certains participants ont noté que la prédominance des petits poissons dans les prises (<22 cm) avait continué d'augmenter, probablement en raison du recrutement au sein de la population exploitable des petits poissons (12 à 19 cm) observés dans les relevés de recherche antérieurs. Les participants ont généralement admis que la réduction des prises en 2000 était davantage attribuable à la faible demande de ces petits sébastes qu'à une diminution des prises comme telle.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Constatations du rapport de 2000 du MPO sur l'état des stocks :

- Les résultats des campagnes de recherche du printemps et de l'automne semblent indiquer que la biomasse demeure stable, à environ 100 000 t.
- Les petits sébastes observés dans les relevés de recherche au cours des années antérieures ont été recrutés au sein de la population exploitable, mais on est préoccupé par l'absence de signes de groupes de taille inférieure à 17 cm dans les récents relevés de recherche.

- Il est impossible de décrire l'allure générale de l'effectif total du stock ou d'estimer la portion actuellement exploitable de la population, pas plus qu'il n'est possible de déterminer le taux de mortalité par pêche actuel.
- Les récents relevés indiquent que les prises d'environ 10 000 t des dernières années semblent durables.

De récentes études sur les affinités des stocks montrent que le sébaste de cette unité de gestion est différent de celui des unités 1 à 3. Il est important que les résultats de ces études soient confirmés et que la relation entre ce sébaste et celui des unités de gestion avoisinantes, comme 3LN, soit étudiée plus à fond.

Le Conseil note que l'estimation de la biomasse de ce stock demeure incertaine à cause de la nature du fond dans cette unité de gestion et de la répartition apparente des poissons selon la taille. Le CCRH a remarqué qu'il y avait eu un changement dans la distribution des activités de pêche en 2000 comparativement aux années antérieures et qu'une grande partie des prises provenaient de 3Oe, soit la partie la plus à l'est de l'unité de gestion. Il faudrait surveiller attentivement les prochaines pêches afin de déterminer si ce changement résulte du comportement de la flottille ou d'un changement réel d'accessibilité de la ressource.

Le Conseil croit également que l'abondance relative des petits sébastes (<17cm) dans les relevés de recherche pourrait être un indicateur important du stock, puisque les récentes classes d'âge semblent avoir été observées pendant un certain temps dans les relevés antérieurs et font maintenant leur apparition dans les prises commerciales. Le Conseil craint que la pénurie relative de petits poissons dans les relevés de recherche courants ne présage un recrutement réduit pour les prochaines pêches commerciales. Cependant, le Conseil signale que la stratégie d'exploitation à long terme la mieux appropriée pour ce stock doit être définie dans le contexte du régime de recrutement des stocks de sébaste et de la capacité des scientifiques et de l'industrie de contrôler et de quantifier les variations de l'effectif et les caractéristiques du stock.

Ces préoccupations sur les perspectives futures mises à part, le Conseil note que le recrutement de la classe d'âge déjà commencé devrait se poursuivre et être complété au cours de la prochaine saison. Le Conseil juge que pour la saison 2001-2002, la récente approche

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	20	20	20	14	14	14	14	14	14	10	10	10	10	10	10	10
Prises	12.9	11.1	13.2	11.2	11	9	7.6	20.6	13.1	4.4	2.8	9	4.7	9.1	12.5	1.82

*Prises canadienne de 2000: au 01 nov/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

axée sur la conservation demeure appropriée.

Le Conseil recommande de fixer à 10 000 t le TAC du sébaste de 30 pour 2001-2002.

Le Conseil observe que l'intérêt renouvelé manifesté par les flottilles étrangères à l'égard de cette ressource en en dehors de la zone de 200 milles, dans les pêcheries non réglementées, semble se maintenir en 2000-2001. Il est probable que le total des prises dépasse le TAC établi pour le sébaste de 30 pour la troisième année consécutive. Si cette tendance se maintient et que la classe d'âge recrutée actuellement continue de croître jusqu'à une taille davantage commercialisable, le Conseil est préoccupé par les risques de surexploitation de ce stock de plus en plus vulnérable.

Le CCRH recommande que le MPO établisse des mesures permettant de restreindre l'effort de pêche du sébaste de 30 en dehors de la zone de 200 milles marins.

Le Conseil reconnaît l'utilité de la mise en œuvre récente d'un système de contrôle et de signalement des captures de petits poissons visant à contrer la pratique bien connue du débarquement de petits sébastes capturés dans cette unité de gestion et est d'avis que

cette mesure doit être maintenue au cours des prochaines années.

Le CCRH recommande de maintenir le protocole concernant les petits poissons et de l'appliquer à toutes les flottilles qui exploitent cette ressource dans toute l'aire de répartition du stock, tout en veillant à ce que son application soit rigoureuse.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil recommandait de réduire le TAC à 10 000 t pour **1994**. En novembre 1994, il s'est dit préoccupé par les incertitudes relatives à l'origine et à l'abondance des sébastes de petite taille présents dans cette division. Il a donc recommandé de fixer à 10 000 t le TAC de **1995**, d'adopter un protocole pour les petits poissons afin de protéger les sébastes juvéniles et d'intensifier les travaux de recherche en vue de déterminer l'origine des poissons de petite taille présents dans la division. Le Conseil a recommandé un TAC de 10 000 t pour **1996** et le maintien du protocole de protection des petits poissons.

SOURCES

SCIENCES, MPO

A1-01(2000) État des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest: sébaste des unités 1, 2 et de la division 30

CONSULTATIONS DU CCRH

Halifax, N.É. (24 novembre)

MÉMOIRES REÇUS

Aucune mémoire reçue

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock : Stable

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	Incertaine
Biomasse totale :	Apparemment stable
Recrutement :	Bon, risque de diminution
Croissance et condition :	Bons; caractéristiques du stock
Structure par âge :	Incertaine
Distribution :	Inchangée
Niveau d'exploitation récent:	Incertain

Pour **1997**, le Conseil a recommandé un TAC de 10 000 t, de même que le maintien des protocoles de protection des petits poissons applicables à toutes les flottilles exploitant cette ressource dans l'ensemble de l'aire de répartition du stock. Il a de plus indiqué que l'on devrait examiner la possibilité de modifier les engins de façon à diminuer les captures de petits poissons tout en réduisant la mortalité.

Le Conseil a recommandé de maintenir à 10 000 t le TAC de **1998** pour le sébaste de 30 et de procéder à des travaux scientifiques afin de déterminer le niveau d'exploitation soutenu de ce stock. Il a aussi indiqué que les protocoles de protection des petits poissons devaient être maintenus. **Pour 1999**, le Conseil a en outre recommandé d'organiser un atelier MPO-industrie, qui permettrait de s'attaquer aux problèmes de capture de sébastes juvéniles, notamment par la définition de zones où la pêche serait interdite ou restreinte, les résultats de cet atelier devant être intégrés aux plans de pêche axés sur la conservation de toutes les flottilles pratiquant cette pêche en 1998.

Pour 2000-2001, le Conseil a demandé à la Direction des sciences du MPO d'examiner la possibilité d'établir des zones d'interdiction pour les petits poissons, qui seraient mises en oeuvre en 2000, et de formuler des avis à ce sujet.

ANNEX 1 : PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

le 20 décembre 2000

L'Honorable Herb Dhaliwal, C.P.
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

L'un des volets du mandat du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) consiste à vous conseiller sur les priorités en matière de recherche. Des recommandations vous sont faites sur une base régulière (lettres de janvier 1994, de décembre 1996 et de mars 1998 sur les priorités scientifiques). Les enjeux scientifiques qui devraient être traités prioritairement et qui sont toujours pertinents sont également mentionnés dans le rapport du CCRH intitulé « Un cadre de conservation pour le poisson de fond du Canada atlantique » (CCRH.97.R3, juillet 1997). Bien que le Conseil formule des recommandations précises concernant les activités scientifiques en même temps que ses recommandations pour chaque stock, la présente nous donne la possibilité de regrouper les enjeux scientifiques généraux et de recommander des orientations fondamentales pour les priorités du secteur des Sciences du MPO.

Le CCRH est heureux de noter que plusieurs de ses recommandations antérieures ont été mises en œuvre ou sont intégrées aux programmes de recherche des Sciences. Par exemple, d'importants progrès ont été réalisés sur le plan de la compréhension de la structure des populations de sébaste; le « dilemme du recrutement » signalé par le CCRH comme un aspect important a été étudié et un rapport a été rédigé à cet effet, comme l'avait proposé le Conseil; les initiatives conjointes Sciences-industrie font aussi des progrès et, dans certaines Régions, les relations entre les scientifiques et les intervenants se sont améliorées. Plusieurs des problèmes soulevés antérieurement, cependant, demeurent valides et sont répétés dans la présente.

Le contexte dans lequel oeuvrent le secteur des Sciences du MPO et le CCRH évolue. La gestion axée sur l'écosystème et la gestion par objectif, appliquées par le MPO, ainsi que la conception des plans de pêche axés sur la conservation, réalisée par le CCRH, exigent une démarche intégrée. Cette démarche devrait être conçue dans un cadre transparent et devrait comprendre l'amélioration des connaissances, la collecte de données et leur traitement, ainsi qu'un processus ouvert visant à diffuser les résultats et les conclusions des scientifiques aux intervenants. Les stocks exploités sont soumis aux effets d'autres éléments que la pêche (les changements climatiques, les relations prédateurs-proies, les activités comme l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz naturel, le transport maritime, etc.), effets qui devraient être examinés de près et mieux compris. C'est dans le contexte de ces démarches générales et pour soutenir l'établissement d'une démarche de planification à long terme que nous avons défini les besoins suivants et que nous présentons nos recommandations.

LE BESOIN D'UNE VISION INTÉGRÉE ET COORDONNÉE

Le MPO a lancé plusieurs initiatives touchant l'approche prudente, la gestion des pêches par objectif et la gestion intégrée dans les secteurs des Sciences, de la Gestion des pêches et des Océans de votre Ministère. Les membres du Conseil, tout comme de nombreux intervenants, croient généralement que, prises isolément, chacune de ces initiatives semble intéressante et prometteuse, mais qu'il existe néanmoins énormément de confusion et de chevauchements. Les démarches, et même leur terminologie, varient d'un Secteur à l'autre, d'une Région à l'autre et, dans certains cas, au sein même des Secteurs ou des Régions. Dans ce contexte, il est difficile de comprendre où nous allons et ce que l'on vise à accomplir.

Le CCRH est bien conscient que les questions sont complexes et qu'il faut tenir compte de divers aspects dès les premiers stades. Cependant, il observe, une fois encore, que les groupes de recherche ont tendance à travailler isolément et ne tiennent pas compte de toutes les connaissances existantes dans les différentes Régions et les différentes disciplines, à l'intérieur et à l'extérieur du MPO.

Le Conseil croit qu'il faut adopter une vision commune précise, même si la mise en œuvre sur le plan pratique doit être adaptée aux conditions locales. Un leadership solide est essentiel.

Le CCRH est d'avis qu'il est temps de comparer et d'analyser les différentes démarches pour arriver à une vision commune au sein du MPO. Par conséquent, **le CCRH recommande d'organiser un colloque d'envergure, auquel participeraient tous les Secteurs du MPO et des spécialistes de l'extérieur, en vue de résumer les différentes opinions et démarches du MPO et d'établir un cadre commun lié à la planification à long terme l'approche prudente, de la gestion des pêches par objectif et des initiatives de gestion intégrée.**

LE BESOIN D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Face au « dilemme du recrutement », les scientifiques, tout en fournissant des renseignements utiles et en faisant des analyses, reconnaissent que plusieurs questions demeurent encore sans réponse. Bien que la faible biomasse qui subsiste du poisson de fond soit en mesure de produire des quantités importantes de jeunes poissons, le taux de mortalité est encore très élevé. Le climat hydrique et les interactions prédateurs-proies figurent au nombre des facteurs en cause proposés, mais sans preuve scientifique véritable. **Les scientifiques devraient se pencher sur une question fondamentale : Pourquoi et comment le poisson a-t-il disparu?**

À moyen terme, il faut pouvoir expliquer les taux de mortalité apparemment élevés de certains stocks au cours des années 1990 (p. ex. la morue de 2J3KL, la morue de 4VsW, les classes d'âge du sébaste).

Il faut faire en sorte de mieux comprendre les interactions entre les stocks et, en particulier, la relation prédateurs-proies qui doit être étudiée à fond. Ainsi, il est surprenant de constater la rareté des données sur le capelan qui est pourtant généralement considéré comme une des principales espèces de poisson fourrage. **Il faut faire des études sur les relations prédateurs-proies et, en particulier, sur la consommation de poisson de fond par les phoques, afin de déterminer avec exactitude quelles sont les répercussions des phoques et quels pourraient être les effets d'une réduction des populations de phoques.**

À long terme, il faut étudier les effets des changements climatiques sur les ressources halieutiques. Plusieurs des espèces exploitées se trouvent à la limite extrême de leur aire écologique, ce qui les rend très sensibles et peut-être vulnérables aux changements climatiques. Il est très important de mieux comprendre les changements que sont susceptibles de subir les populations de poisson dans l'avenir. Le réchauffement des eaux canadiennes observé dans l'Atlantique soulève de nombreuses questions et préoccupations à cet égard.

Nous devons aussi améliorer la connaissance de chaque stock. Le mélange des stocks, leur répartition dans l'espace, leurs habitudes migratoires, les composantes de géniteurs et les habitats demeurent d'importants sujets de recherches scientifiques. De fait, **nous devons acquérir une compréhension globale de la dynamique spatiale et temporelle des stocks.**

Le CCRH recommande plus précisément que :

- **Le mélange des stocks et la délimitation des unités de gestion demeurent des priorités scientifiques – bien que beaucoup d'améliorations soient observées en ce sens, il reste encore à préciser :**
 - **la structure du complexe de morue dans 3Pn-3Ps-3L;**
 - **les relations entre les composantes côtières et hauturières des stocks de morue dans 2J3KL;**
 - **la validité de la délimitation des unités 1 et 2 du sébaste;**
 - **la structure des populations de merluche blanche de 4TVW.**
- **Les habitats d'importance cruciale soient définis et cartographiés;**
- **Les frayères et les périodes de frai soient définies et cartographiées;**

- **Les études génétiques, les études chimiques et les programmes de marquage soient maintenus afin de délimiter les populations. Elles devraient être complétées par d'autres technologies telles que le marquage électronique.**

LE BESOIN D'UNE BONNE BASE D'INFORMATION

Recueillir des données pertinentes est une fonction scientifique importante. Les données devraient provenir de plusieurs sources complémentaires, mettant à profit les meilleurs outils scientifiques existants.

Le CCRH réitère l'importance des relevés scientifiques comme éléments essentiels du processus d'évaluation des stocks. En outre, les relevés permettent de recueillir des renseignements important sur les conditions océanographiques et sur des aspects biologiques fondamentaux. **Une fois encore nous recommandons de ne pas modifier les relevés sans un examen complet et une confirmation des répercussions éventuelles qu'aurait cette mesure sur la fiabilité des données scientifiques.**

Les initiatives scientifiques Sciences-industrie se sont révélées des outils importants pour compléter la collecte de données scientifiques et pour favoriser la collaboration et la compréhension entre les scientifiques et les pêcheurs. Elles devraient être maintenues et élargies. Elles ne devraient pas être considérées par le MPO comme un moyen d'abandonner une partie de ses fonctions scientifiques, ni de se décharger de la collecte des données aux dépens de l'industrie. Compte tenu de la diversité des initiatives Sciences-industrie et de la difficulté d'en mettre en œuvre de nouvelles, **le CCRH réitère sa recommandation antérieure de nommer un coordonnateur pour l'Atlantique.** Le mandat de ce coordonnateur serait d'harmoniser les initiatives entre les Régions et les stocks et de promouvoir la coopération Sciences-industrie à l'intérieur et à l'extérieur du MPO.

Après plusieurs années d'activité, les pêches sentinelles font maintenant partie intégrante du processus d'évaluation des stocks. Cependant, le CCRH est bien conscient qu'elles suscitent encore un certain scepticisme aussi bien chez les scientifiques que chez les pêcheurs. Certains remettent en question la validité du processus et des données. **Le CCRH recommande d'entreprendre un examen du programme de pêches sentinelles afin d'évaluer le processus, la qualité des données fournies et les moyens d'améliorer cette activité.**

Le CCRH constate que le financement de certains projets de pêches sentinelles a récemment été intégré au budget de services votés du Ministère. Le Conseil, qui a été l'un des premiers promoteurs de ces projets et qui se pose en ardent défenseur depuis, est satisfait de voir qu'on les intègre au budget de fonctionnement ordinaire du Ministère.

Il est largement admis que les connaissances des pêcheurs sont une source valable d'information importante. Cependant, pour être utilisable, cette information doit être organisée et bénéficier d'un moyen de diffusion. **Le CCRH recommande au MPO de demander l'aide des spécialistes des sciences sociales pour organiser le traitement et la collecte des connaissances des pêcheurs.**

Il faut aussi définir de nouvelles mesures donnant accès aux données. Par exemple, les données organisées à l'échelle spatiale, comme celles des relevés scientifiques, sur l'effort de pêche et sur les prises, pourraient être intégrées à un système d'information géographique qui serait utilisé, entre autres, pour examiner la façon dont différentes mesures influeraient sur le poisson et les pêcheurs.

LE BESOIN D'UN MEILLEUR PROCESSUS SCIENTIFIQUE

Le secteur des Sciences du MPO a décidé de ne pas entreprendre d'évaluation complète de tous les stocks, chaque année. Le CCRH comprend que cet exercice exhaustif n'est peut-être pas nécessaire, ni réalisable, financièrement parlant. **Cependant, afin de pouvoir accomplir son mandat et faire des recommandations rationnelles, le Conseil recommande les éléments suivants :**

- **Qu'un calendrier des évaluations soit établi et respecté. Le CCRH veut éviter le report « illimité » des évaluations. Pour nos propres fins de planification à long terme, nous devons aussi savoir quand doivent avoir lieu les évaluations.**

- La décision d'évaluer tel stock ou tel autre, devrait être transparente (c.-à-d. être prise en collaboration avec les intervenants) et devrait être basée sur des critères précis et largement acceptés. Un des premiers critères en ce sens pourrait être la fragilité du stock; autrement dit, « jusqu'à quand pouvons-nous attendre avant de faire une nouvelle évaluation sans que le stock subisse des dommages irréversibles? » D'autres critères pourraient aussi être utilisés, comme l'importance du stock pour l'économie locale ou l'imminence de changements importants au sein d'un stock.
- Lorsqu'il n'y a pas d'évaluation, l'information de base nécessaire pour évaluer les tendances (données des relevés de recherche, données des relevés de l'industrie, répartition selon l'âge ou la longueur, etc.) devrait nous être fournie.

Le processus de consultation régionale a grandement amélioré le processus scientifique. Il fait cependant l'objet de différentes critiques, notamment à propos de la complexité du processus scientifique qui apparaît trop nébuleux à certains participants, de l'absence de documents fournis pour analyse avant les réunions et de la fiabilité des données utilisées. Il appert également que les moyens utilisés pour organiser les séances du PCR varient énormément d'une Région à l'autre.

Le CCRH accepte l'invitation qui lui a été faite lors d'une récente réunion avec le sous-ministre adjoint des Sciences, de le rencontrer, ainsi que ses cadres supérieurs, pour étudier les questions relatives au PCR et au processus d'évaluation des stocks.

Le CCRH recommande d'harmoniser le PCR entre les Régions pour ce qui est du mandat, de la représentation des intervenants et de la cohérence des démarches. Les documents à étudier devraient être fournis aux participants avant les réunions. Pendant la réunion, les questions à aborder devraient être résumées de manière compréhensible. Les intervenants doivent être présents – il ne doit pas être laissé au personnel du MPO de déterminer qui doit ou ne doit pas faire de contribution au processus. La validité des données utilisées et les raisons de l'exclusion de certaines d'entre elles devrait être clairement expliquées et consignées.

LE BESOIN DE SOUTIEN DES SCIENCES

Dans ses lettres antérieures, le CCRH a exprimé ses préoccupations à propos de l'érosion des fonds consacrés aux travaux scientifiques. Nous avons besoin de recherches scientifiques valables et les recherches scientifiques valables nécessitent des ressources, qu'elles soient financières, matérielles ou humaines. Ce soutien a diminué considérablement ces dernières années.

Le CCRH est conscient des efforts qui ont été faits récemment en vue de corriger la situation et apprécie les sommes supplémentaires récemment fournies. Nous vous prions instamment de considérer que cet effort doit être continu. Le Conseil se fie sur le secteur des Sciences du MPO pour lui fournir l'information de base dont il a besoin sur l'état des stocks et les changements et tendances de l'écosystème afin de vous donner des conseils crédibles. L'accroissement de notre base de connaissance doit continuer de bénéficier d'un appui important pour les initiatives mentionnées aux présentes, si l'on veut pouvoir tirer parti de ce qui a été accompli jusqu'à maintenant.

Monsieur le Ministre, le Conseil est convaincu que ces recommandations vous seront utiles et demeure à votre disposition pour tout autre conseil dont vous auriez besoin au sujet des priorités scientifiques de votre Ministère.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,



Fred Woodman

ANNEX 2 : QUESTIONNAIRE ET LETTRE AUX INTERVENANTS

LETTRE AUX INTERVENANTS

le 30 Octobre 2000

Madame, Monsieur,

OBJET : Questionnaire sur la pêche de 2000 sur la plate-forme Scotian

Vous trouverez ci-joint des questionnaires visant à recueillir des commentaires destinés au CCRH sur votre expérience de pêche dans la baie de Fundy et sur la plate-forme Scotian en 2000.

Le CCRH demande aux participants à la pêche du poisson de fond de 2000 sur la plate-forme Scotian de prendre quelques minutes pour remplir l'un ou l'autre des questionnaires, ou les deux, selon l'endroit où vous pêchez. Il accueillera favorablement tout commentaire des pêcheurs au sujet de la façon d'officialiser l'information qui lui est communiquée.

Ces questionnaires visent à recueillir des renseignements mieux structurés sur les observations des membres de l'industrie de la pêche sur la plate-forme Scotian. Ils ont été conçus pour faciliter la communication, par les répondants, de leurs observations pendant la pêche; en effet, il leur suffit simplement de cocher la case appropriée en réponse aux questions sur l'état des stocks et sur leurs observations. On estime que tous les répondants peuvent remplir le questionnaire en moins de dix minutes. Ainsi, notre objectif est de faire en sorte que le plus grand nombre possible de personnes le remplissent afin que nous obtenions une très bonne idée du point de vue de l'industrie sur les stocks de poisson de fond de la plate-forme Scotian.

Nous croyons que l'information fournie par les pêcheurs au moyen de ce formulaire constituera le fondement d'une structure grandement nécessaire pour établir le point de vue de l'industrie sur l'état des stocks, qui, avec d'autres sources d'information, est important pour permettre au CCRH de justifier ses recommandations au ministre des Pêches et des Océans.

Après avoir rempli le questionnaire, vous pouvez le retourner par l'un ou l'autre des moyens suivants :

Par télécopieur : (613) 998-1146

Par la poste : C.P. 2001, succursale D, Ottawa ON K1P 5W3

Par courriel : sheehant@dfo-mpo.gc.ca

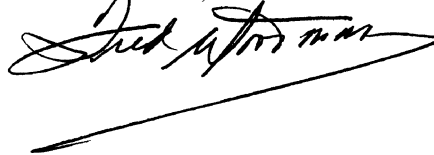
En main propre : Shelburne, 22 novembre; Sydney, 23 novembre; Halifax, 24 novembre.

Vous trouverez également la version électronique du questionnaire sur le site Web du CCRH, à : www.dfo-mpo.gc.ca/frcc. Veuillez avoir l'obligeance de le faire parvenir au CCRH avant le 1^{er} décembre 2000.

Je vous remercie d'avance de vos commentaires et de votre contribution à la compréhension de l'état de nos ressources de poisson de fond de la plate-forme Scotian.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Fred Woodman, Président



ANNEXE 3 : MANDAT ET COMPOSITION DU CCRH

MANDAT DU CCRH

1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer une approche plus globale à la conservation et à la gestion de nos ressources halieutiques. Celle-ci exige une meilleure connaissance des écosystèmes de l'habitat du poisson: les interactions entre les poissons et les autres espèces, les relations prédateurs-proies et les modifications du milieu marin, notamment celles des courants océaniques et de la température et de la salinité de l'eau.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à permettre, à ceux qui disposent d'une expérience ou de connaissances pratiques dans le domaine des pêches, de prendre une part plus active au processus décisionnel.

Le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comme un partenariat, entre le gouvernement, les scientifiques et ceux qui sont directement impliqués dans la pêche. Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches «durables». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre les totaux admissibles de captures (TAC) et d'autres mesures de conservation, ainsi que certains avis sur le degré de risque et d'incertitude lié à ces recommandations. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques.

2. DÉFINITION DE LA CONSERVATION

La conservation des pêches est l'élément de la gestion des ressources halieutiques qui a pour objet d'assurer le caractère soutenu de leur utilisation, tout en protégeant les processus écologiques et la diversité génétique afin d'en garantir le maintien. La conservation des pêches permet de tirer le maximum d'avantages durables des ressources tout en assurant le maintien de ses bases.

3. OBJECTIFS DU CONSEIL

- 3.1 Aider le gouvernement à réaliser ses objectifs de conservation et ses objectifs sociaux et économiques en matière de pêches. Les objectifs de conservation comprennent notamment:
 - 3.1.1 le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour entretenir une forte production de jeunes;
 - 3.1.2 la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons de taille optimale.
- 3.2 Approfondir les connaissances des écosystèmes halieutiques, notamment les relations interspécifiques et les effets des changements du milieu marin sur les stocks.
- 3.3 Examiner les résultats de la recherche scientifique et de l'évaluation des ressources et les mesures de conservation proposées, entre autres dans le cadre d'un processus d'audiences publiques.
- 3.4 Veiller à ce que, non seulement l'évaluation scientifique des stocks, mais aussi les aspects opérationnels et économiques de la pêche entrent en ligne de compte au moment de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de conservation.
- 3.5 Intégrer plus avant les compétences scientifiques aux connaissances et à l'expérience pratiques de tous les secteurs de l'industrie afin d'établir une solide base de partenariat.
- 3.6 Instaurer un mécanisme permettant au public et à l'industrie de donner leurs avis et de faire l'examen des renseignements sur l'évaluation des stocks.
- 3.7 Formuler des recommandations à l'intention du Ministre et les rendre publiques.

4. MANDAT ET CHAMP D'ACTION

- 4.1 Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques réalise ces objectifs en réunissant en un même organisme les représentants de l'industrie, les gestionnaires des sciences et des pêches du MPO et des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences et de l'économie.
- 4.2 Le Conseil:
- 4.2.1 conseille le Ministre sur l'ordre de priorité à suivre en matière de recherche et d'évaluation;
 - 4.2.2 examine les données du MPO et donne des conseils sur les méthodes à utiliser;
 - 4.2.3 examine les mesures de conservation à mettre en oeuvre pour protéger les stocks de poisson;
 - 4.2.4 examine les renseignements sur l'évaluation des stocks et les propositions visant la conservation, notamment dans le cadre d'audiences publiques et
 - 4.2.5 formule par écrit, à l'intention du Ministre, des recommandations publiques traitant des TAC et d'autres mesures de conservation.
- 4.3 Le Conseil peut recommander toutes les mesures jugées nécessaires et pertinentes à des fins de conservation, notamment des TAC, la fermeture de zones de pêche pendant certaines périodes, des moyens permettant d'éviter la capture de poissons de taille sous-optimale ou d'espèces non recherchées et des restrictions touchant les caractéristiques ou l'utilisation des engins de pêche.
- 4.4 Le champ d'action du Conseil s'étend aux stocks de poisson canadiens de l'Atlantique et de la partie est de l'Arctique. Le Conseil s'intéresse tout d'abord au poisson de fond et, ensuite, assumera la responsabilité des poissons pélagiques ainsi que des mollusques et crustacés.
- 4.5 Le Conseil peut aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

5. NOMBRE DE MEMBRES, REPRÉSENTATION ET ORGANISATION

- 5.1 Le Conseil est formé d'au plus 14 membres et un équilibre approprié est établi entre ceux provenant des «sciences» et de «l'industrie».
- 5.2 Le choix des membres repose sur le mérite et la réputation professionnelle et non sur le fait qu'ils représentent des organismes, des régions ou des intérêts.
- 5.3 Les membres des «sciences» proviennent de ministères, d'universités ou d'organisations internationales et représentent une gamme appropriée de disciplines, notamment la gestion des pêches et l'économie.
- 5.4 Les membres de «l'industrie» sont des personnes au fait de la pêche et de l'industrie de la pêche de même que des incidences opérationnelles et économiques des décisions en matière de conservation.
- 5.5 Tous les membres du Conseil sont nommés par le Ministre.
- 5.6 Tous les membres, y compris le président, sont nommés pour une période de trois ans et leur nomination est reconductible.
- 5.7 Les membres provenant du MPO sont nommés d'office.
- 5.8 Les membres sont tenus de dévoiler tous leurs intérêts dans les pêches de l'Atlantique ou de l'est de l'Arctique et doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou éventuels pendant la durée de leur nomination.
- 5.9 Les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest peuvent nommer chacun un délégué au Conseil. Ces délégués ont accès aux renseignements du Conseil et peuvent participer de plein droit aux réunions; ils ne sont cependant pas tenus d'appuyer officiellement les recommandations officielles faites au Ministre.

- 5.10 Le Conseil dispose d'un petit service de secrétariat situé à Ottawa. Le secrétariat a pour fonctions:
 - 5.10.1 la prestation d'un soutien administratif pour le fonctionnement du Conseil;
 - 5.10.2 la prestation d'un soutien technique à la gestion des sciences et des pêches;
 - 5.10.3 l'organisation des réunions du Conseil;
 - 5.10.4 l'enregistrement des décisions du Conseil;
 - 5.10.5 la prestation d'un service de communications professionnelles au Conseil en servant de centre pour les communications émanant du Conseil et celles qui lui sont destinées;
 - 5.10.6 la réalisation d'autres tâches pouvant lui être confiées au besoin.
- 5.11 Le président peut nommer un comité exécutif formé du président, du vice-président et de trois autres membres.
- 5.12 En outre, le président peut, au besoin, nommer un comité spécial pour traiter de questions particulières.

6. ACTIVITÉS

- 6.1 Examiner les programmes scientifiques pertinents du MPO et faire des recommandations relatives à des priorités, des objectifs et des besoins en ressources.
- 6.2 Examiner les renseignements scientifiques pertinents - notamment en biologie et en océanographie physique et chimique - dans le contexte de la gestion des pêches, des pratiques de pêche, de l'économie et de l'application des règlements.
- 6.3 Tenir des audiences publiques où des renseignements scientifiques sont présentés et où des mesures ou des options de conservation sont proposées, examinées et discutées.
- 6.4 Recommander des TAC et d'autres mesures de conservation.
- 6.5 Préparer, pour le Conseil, un plan détaillé et à long terme ainsi qu'un plan de travail qui font l'objet d'un examen annuel dans le cadre d'un atelier réunissant des scientifiques d'envergure internationale et des représentants de l'industrie.
- 6.6 Veiller à ce que l'échange de renseignements avec l'industrie de la pêche soit ouvert et efficace et promouvoir auprès du public une meilleure connaissance de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques canadiennes.

COMPOSITION DU CCRH:

MEMBRES :

Fred Woodman, Président
Jean-Claude Brêthes, Vice-président
Bill Broderick
Osborne Burke
Bruce Chapman
Ernest Després
Jean Guy d'Entremont
Gabe Gregory
Frank Hennessey
Dan Lane
Edward McAlduff
John Pope
George Rose
Louis Schofield
Maureen Yeadon

DÉLÉGUÉS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX:

Ray Andrews, Nunavut
Mario Gaudet, Nouveau Brunswick
David Gillis, Île-du-Prince-Édouard
Dario Lemelin, Québec
Tom Dooley, Terre-Neuve et le Labrador
Clary Reardon, Nouvelle Écosse

MEMBRES D'OFFICE PROVENANT DU MPO:

Gilles Belzille
Denis Rivard
Barry Rashotte

SECRETARIAT:

Michel G. Vermette, Directeur exécutif
Tracey Sheehan
Helena Da Costa
Debra Côté

Canada^{🇨🇦}